



*Rapport
Annuel*

2022



Rapport Annuel

2022

NOTRE VISION

Chez LACROIX nous pensons que la technologie doit contribuer à favoriser des environnements simples, durables et plus sûrs.

LACROIX, ETI technologique et industrielle internationale se donne pour mission de permettre à ses clients de construire & de gérer des écosystèmes de vie plus intelligents, grâce à des technologies connectées utiles, robustes et sécurisées. Notre ambition : devenir un leader global des solutions IOT industriel & des équipements électroniques pour des applications critiques.

Dans un monde de plus en plus urbain, où les flux de population s'intensifient et où les ressources se raréfient, leur meilleure gestion devient indispensable. Au même moment, de nouvelles technologies émergent et créent un monde chaque seconde plus connecté, dans lequel les datas se multiplient. Nos activités nous placent au cœur de ces bouleversements. Ces mutations profondes transforment les marchés et ouvrent à nos clients des perspectives sans limites.

L'engagement de LACROIX pour un monde connecté et responsable.

Groupe familial coté, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir. Nous fournissons des équipements et des solutions connectés et sécurisés pour la gestion et le pilotage d'infrastructures critiques, de type voirie intelligente (éclairage public, gestion de trafic, signalisation et V2X) et aussi de type eau et énergie (smart grids et réseaux de chaleurs). Nous concevons, industrialisons et fabriquons également les équipements électroniques de nos clients automobiles, industriels, domotiques, aéronautiques ou de la santé.

Au quotidien, nous travaillons dans nos écosystèmes avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et celui de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et à bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entourent. Nous leur apportons les équipements et les solutions d'un monde plus intelligent.

707,8_{M€}

CHIFFRE D'AFFAIRES 2022
(+ 41% VS 2021)

21,7_{M€}

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
(+ 19,8% VS 2021)

193,9_{M€}

CAPITAUX PROPRES
(+ 13,5M€ VS 2021)





L'ACTIVITÉ ELECTRONICS

Dans un monde en mutation, où l'électronique s'invite dans tous les secteurs, nos clients sont à la recherche de solutions innovantes pour développer de nouvelles opportunités. Notre mission est d'accélérer leur projets en matière de solution IoT industriel et d'équipements électroniques pour des applications critiques. Pour cela, incarné par notre offre Impulse, nous nous appuyons sur nos capacités et nos expertises design à la pointe des technologies. Prêt à répondre aux défis de la smart industry, nous intégrons un écosystème digital et interconnecté multi continental.

Nous assurons un service de qualité sur mesure grâce à nos équipes et nos usines basées en Europe et en Amérique du Nord, mais également avec le support de nos partenaires et avec notre maîtrise des dernières technologies.

L'activité Electronics de LACROIX est aujourd'hui un acteur global de référence de sa filière.

522M€

LACROIX - ELECTRONICS



L'ACTIVITÉ CITY

Dans un monde qui s'urbanise, nous devons répondre aux grands enjeux de la smart mobility : aider les territoires et les villes à transformer la voirie en un espace de déplacement sûr, attractif et partagé par tous.

Et c'est en proposant des équipements et des solutions conçus avec des technologies connectées et en s'appuyant sur un socle solide, basé sur l'expérience et l'expertise, que nous y parviendrons.

L'activité City de LACROIX innove depuis des décennies à travers ses équipements au service d'une voirie intelligente en luttant contre les congestions et les pollutions.

110M€

LACROIX - CITY



L'ACTIVITÉ ENVIRONNEMENT

Dans un monde où les ressources naturelles se raréfient, il devient urgent d'agir. Notre mission, s'engager pour les smart water & énergies en aidant nos clients publics ou privés, à digitaliser et à optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie et des matières premières.

C'est notre devoir d'entreprise responsable. Grâce à ses expertises métiers, l'activité Environnement de LACROIX a su mettre sa maîtrise des technologies au service d'un monde plus durable. En créant des solutions connectées qui aident à mieux exploiter les réseaux d'eau, les réseaux de chaleur et les réseaux électriques, ce sont finalement les ressources de notre planète que nous préservons.

76M€

LACROIX - ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

01

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

10	Chiffres clés
11	Attestation du Responsable assumant la responsabilité du rapport financier
12	Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
43	Déclaration de performance extra-financière
76	Tableau des résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices
77	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
81	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
85	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
87	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
91	Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle



02

ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (COMPTES CONSOLIDÉS)



96	Bilan consolidé
97	État du résultat global
98	Tableau des flux de trésorerie
99	Variation des capitaux propres
100	Liste des sociétés consolidées
101	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation
107	Comparabilité des comptes
108	Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations
121	Autres informations

03

ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (COMPTES ANNUELS)

130 Bilan

131 Compte de résultat

132 Annexe



04

ÉVOLUTION DU TITRE



144 Évolution du titre

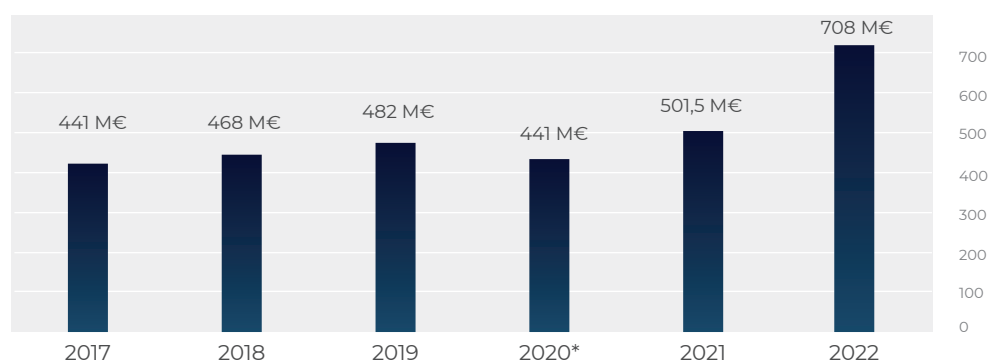


PARTIE 01

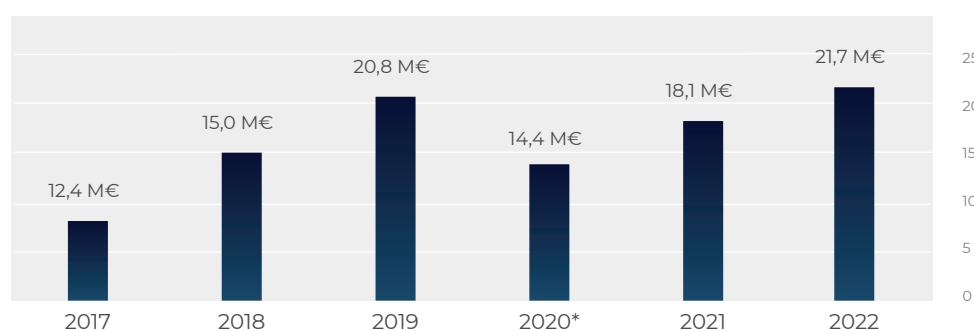
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CHIFFRES-CLÉS

Chiffre d'affaires



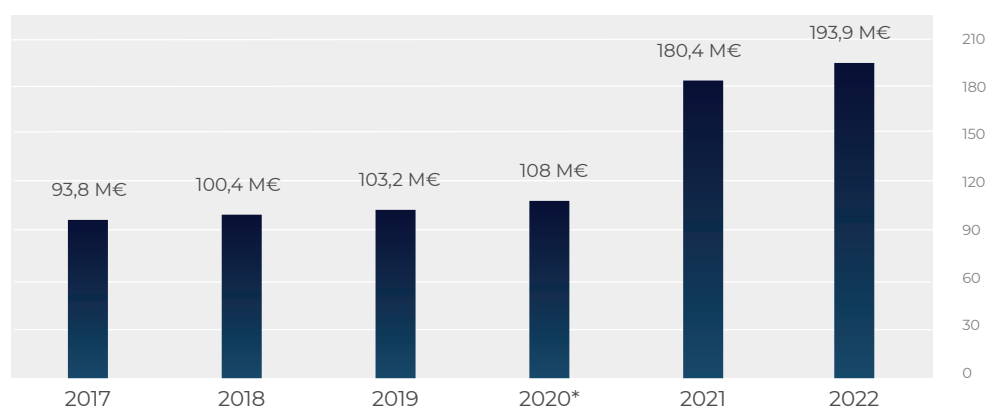
Résultat opérationnel courant



Résultat net part du Groupe



Capitaux propres



* exercice 2020 proforma 12 mois sauf Résultat net sur 15 mois

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

établie en application des articles L.451-1-2 du code monétaire et financier et
222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

COMPTES CLOS LE 31/12/2022

Monsieur Vincent BEDOUIN,
Directeur Général de la société LACROIX Group (la « Société »)

ATTESTE

A ma connaissance, que les comptes pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes.

Vincent BEDOUIN

LACROIX Group

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 32 055 239,04 euros

Siège Social : 17 rue Océane - 44800 Saint-Herblain
855 802 815 RCS Nantes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

LACROIX Group

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 32 055 239,04 euros

Siège social : 17 rue Océane - 44800 Saint-Herblain
855 802 815 RCS Nantes
(la « Société »)

1. LACROIX GROUP

LACROIX, ETI technologique et industrielle internationale se donne pour mission de permettre à ses clients de construire & de gérer des écosystèmes de vie plus intelligents, grâce à des technologies connectées utiles, robustes et sécurisées. Notre ambition : devenir un leader global des solutions IoT industriel & des équipements électroniques pour des applications critiques.

Groupe familial coté, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir. Nous fournissons des équipements et des solutions connectés et sécurisés pour la gestion et le pilotage d'infrastructure critiques, de type voirie intelligente (éclairage public, gestion de trafic, signalisation et V2X) et aussi de type eau et énergie (smart grids et réseaux de chaleurs). Nous concevons, industrialisons et fabriquons également les équipements électroniques de nos clients automobiles, industriels, domotiques, aéronautique ou de la santé.

Au quotidien, nous travaillons dans nos écosystèmes avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et celui de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et à bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entourent. Nous leur apportons les équipements et les solutions d'un monde plus intelligent.

Résultats consolidés

Malgré un certain nombre de vents contraires (tensions persistantes sur l'approvisionnement des composants, hausse des prix des matières premières et de l'énergie, inflation salariale, etc.), LACROIX a poursuivi sa marche en avant, en trajectoire vers son objectif 2025 :

- Chiffre d'affaires au 31 décembre à **707,8 M€**, contre 501,5 M€ au 31 décembre 2021, soit une progression de 41,1%. Cette évolution bénéficie bien sûr de l'intégration de Firstronic, devenue LACROIX ELECTRONICS MI, LLC mais LACROIX affiche également une croissance de +8,6% à périmètre constant
- L'EBITDA Courant s'établit à 44,3 M€, contre 30,9 M€ en 2021. Ce niveau de 6,3 % du chiffre d'affaires, est en ligne avec l'objectif annoncé d'un EBITDA Courant supérieur ou égal à 6,2% et ce malgré un chiffre d'affaires issu de la répercussion aux clients des surcoûts des composants non contributif à la marge
- Le Résultat Opérationnel Courant (« ROC ») s'établit à 21,7 M€, en progression de 3,6 M€ par rapport au ROC de l'exercice précédent. Ce niveau de ROC contient les amortissements d'actifs incorporels et charges liées à IFRS 2 lié à l'intégration de Firstronic à hauteur de 4,0 M€
- Le résultat net (Part du Groupe) à 11,9 M€, s'affiche en retrait de 9,9 M€ du fait principalement des effets non récurrents N-1 (revalorisation de la participation minoritaire de 12,5 % de la société Firstronic, LLC pour 8,9 M€, et produit exceptionnel d'impôt pour 5,2 M€). Le résultat net par action s'établit ainsi à 2,54 €
- Un Free Cash-Flow négatif impacté par l'évolution du BFR (-35M€) en lien avec la hausse d'activité mais surtout des niveaux de stocks élevés du fait de la crise d'approvisionnements des composants

Faits majeurs par activité

Activité Electronics

Connected technologies for smarter industries

Sur le chemin de l'industrie du futur, cette activité développe, industrialise, produit et intègre des ensembles et sous-ensembles électroniques pour le compte des filières automobile, aéronautique, domotique, industriel et de santé. Elle accompagne ses clients pour faire naître des innovations, et aussi développer le monde des « Smart Industries ».

Représentant 74 % du chiffre d'affaires et près de 83 % des collaborateurs du Groupe, cette activité a connu depuis 10 ans une croissance récurrente et soutenue, lui permettant durant cette période de tripler son chiffre d'affaire. Le marché, en croissance au niveau mondial mais aussi en Europe, bénéficie également d'une tendance au nearshoring. Cette évolution vers la relocalisation au plus proche des marchés finaux est également soutenue par l'intensification des préoccupations environnementales.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice 2022 ont été les suivants :

- Une croissance forte de l'activité de +63,5 % à 522,2 M€, tirée par l'intégration de Firstronic devenue LACROIX ELECTRONICS MI, LLC, mais affichant également une belle croissance organique (+11,7% à périmètre constant) tirée par nos activités sur les marchés Home & Building, Industriel et Automotive, et soutenue par la répercussion aux clients des surcoûts d'approvisionnements
- La poursuite des tensions d'approvisionnements des composants n'ayant pas permis de délivrer toute la demande client, dégradant la performance opérationnelle des usines, et impactant à la hausse les niveaux de stocks.
- Un EBITDA Courant à 26,9 M€, soit 5,2% contre 13,0 M€ (4,0%) en 2021
- Un ROC à 10,0 M€ qui s'améliore dans une moindre mesure, avec l'impact de l'amortissement (2,9 MUSD par an) de l'actif incorporel reconnu à l'occasion de l'acquisition de Firstronic, et d'instruments reconnus au titre d'IFRS2 pour 1,3 M€
- Un résultat net en recul impacté notamment par les coûts de déménagement de l'usine de Saint Pierre Montlimart vers la nouvelle usine Symbiose, la hausse des frais financiers et un effet de base comparable défavorable avec l'enregistrement en N-1 d'un crédit d'impôt significatif en Pologne pour 5,0 M€
- Un FCF négatif impacté par la hausse significative du BFR (-26,1 M€) malgré un financement partiel de la hausse des stocks par les clients
- Le déploiement du plan de synergies entre ELEC North America et ELEC EMEA avec 30 MUSD d'Awards (de clients européens ayant retenu ELEC North America pour des nouveaux programmes et inversement) et de l'ordre de 1,0 MUSD de synergies achats sur l'intégralité du périmètre

Dans un environnement toujours incertain, notamment en matière d'approvisionnement et d'inflation, l'activité poursuivra sa dynamique de croissance, bénéficiant de la montée en puissance des programmes gagnés chez ses clients, du démarrage en production de nouveaux clients. La rentabilité opérationnelle courante devrait elle aussi progresser.

Les chiffres caractéristiques de l'activité Electronics sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (12 mois)
Chiffres d'affaires	522,2	321,5
EBITDA Courant	26,9	13,0
Résultat opérationnel courant	10,0	5,4
Résultat net	(0,2)	5,0
Capacité d'autofinancement	14,7	11,6
Investissements*	15,9	13,7

(*) Investissements nets hors investissements liés aux opérations de M&A

Activité Environment

Connected technologies for smarter water & energies

La raréfaction des ressources en eau et en énergie est au cœur des préoccupations mondiales. L'optimisation de leur utilisation est une priorité, et la maîtrise de l'impact des activités humaines sur l'environnement est un élément fondamental pour toute entreprise ayant une politique RSE engagée. En concevant et en produisant des équipements pour contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie, LACROIX Environment a fait le choix des « Smart Water & Energy », à l'heure de la révolution digitale et des objets connectés, pour optimiser l'exploitation des ressources en eau et en énergie.

En progression régulière (ses ventes ont doublé en moins de 10 ans), et avec l'acquisition de SAE IT-Systems qui dispose d'une offre équivalente sur les réseaux électriques, cette activité représente 11 % du chiffre d'affaires du Groupe et est fortement contributrice à son résultat.

Evoluant sur des marchés porteurs au niveau mondial, les enjeux et la maturité du marché de l'eau et de l'énergie induisant un contexte favorable aux équipements intelligents et communicants, LACROIX Environment poursuit des investissements humains et Recherche & Développement (« R&D ») pour accélérer son développement International où elle réalise actuellement environ 25% de ses ventes.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- Croissance dynamique (+9,1%) du chiffre d'affaires à 76,4 M€, l'ensemble des segments (Eau France, Eau International, HVAC et Smart Grids) contribuant à cette performance.
- Accélération du développement à l'international sur des zones cibles et notamment l'Arabie Saoudite, où la société a réalisé un chiffre d'affaires proche de 2,0 M€ en 2022, bénéficiant des investissements visant l'amélioration de l'efficacité des services de gestion des eaux
- Un ROC qui demeure sur des niveaux élevés à 14,9 M€ malgré la poursuite des investissements R&D (passés en charge) et humain pour accompagner et renforcer la croissance et dans un contexte d'augmentation des coûts d'approvisionnement de certains composants électroniques

Les perspectives de l'activité sont bien orientées, avec une dynamique toujours positive des marchés adressés. Les niveaux de résultats demeureront excellents malgré les investissements humains continus pour accompagner cette croissance.

Les chiffres caractéristiques de l'activité Environment sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (12 mois)
Chiffres d'affaires	76,4	70,1
EBITDA courant	16,5	16,4
Résultat opérationnel courant	14,9	14,9
Résultat net	9,9	10,4
Capacité d'autofinancement	10,8	11,2
Investissements*	1,1	1,0

(*) Investissements nets hors investissements liés aux opérations de M&A

Activité City

Connected technologies for smarter mobility

En concevant et produisant des équipements pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente autour de 4 pôles de compétences : la signalisation, la gestion et la régulation du trafic, l'éclairage public et le V2X, LACROIX City oriente, optimise et sécurise les flux de véhicules et de personnes pour une « Smart Mobility ».

LACROIX City adresse ce marché qu'elle connaît bien, et favorise sa transformation par l'adoption et la maîtrise des technologies. Depuis des décennies, LACROIX City répond aux enjeux d'un monde qui change, de plus en plus urbain et connecté, et accompagne les collectivités et les entreprises à travers

des équipements au service de la voirie intelligente. Son expertise et son expérience constituent un socle solide pour imaginer et concevoir les usages connectés de demain.

Les faits majeurs de l'exercice 2022 ont été les suivants :

- Un chiffre d'affaires stable à 109,1 M€ contre 109,9 M€ en 2021 avec des dynamiques contrastées par segment.
- Une très forte croissance du segment éclairage public (+27%), porté par des vents structurellement favorables de l'Eclairage Public intelligent et bénéficiant de l'accélération des investissements avec le renchérissement des coûts de l'énergie, et supporté également par les premiers effets de contrats signés à l'international notamment dans les Flandres ou à Oslo.
- Des segments Signalisation et Trafic en retrait de 9 et 8 % pénalisés par l'attentisme des collectivités et la redirection des dépenses vers d'autres segments.
- Des tensions inflationnistes fortes et l'accroissement en particulier du coût des matières premières (aluminium, acier, etc..) non répercutées intégralement aux clients dans le cadre de contrats pluriannuels dont l'application des formules de révision de prix se font à date anniversaire
- Un EBITDA Courant qui se dégrade en conséquence mais qui demeure positif à +0,9 M€
- Une dégradation du ROC à -2,5 M€ versus équilibre en 2021
- Un résultat net à -4,3 M€ contre -0,9 M€ en lien avec détérioration du ROC.

Dans un contexte inflationniste toujours marqué, l'activité City devrait au cours du prochain exercice reprendre sa marche en avant, tant en termes de croissance d'activité, toujours porté par l'éclairage public, que de la progression de la marge avec une meilleure répercussion des surcoûts matière dans les prix de vente.

Les chiffres caractéristiques de l'activité City sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (12 mois)
Chiffres d'affaires	109,1	109,9
EBITDA courant	0,9	3,3
Résultat opérationnel courant	(2,5)	+0,0
Résultat net	(4,3)	(0,9)
Capacité d'autofinancement	(1,9)	1,4
Investissements*	1,5	1,5

(*) Investissements nets hors investissements liés aux opérations de M&A et immobilisations financières

Activité en matière de recherche et développement

Les activités R&D concernent l'ensemble des activités et sont comptabilisées en charges d'exploitation. Elles ont généré un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 3,6 M€ dans les comptes 2022.

Pour mémoire, sur 2021, LACROIX a été retenu pour prendre part à trois projets collaboratifs et innovants, dont deux sont lauréats de l'appel à projets « relocalisation dans les secteurs critiques » du plan France Relance. Les projets en question qui sont réalisés sur la période 2021-2024 adressent des thématiques telles que la mobilité urbaine et son impact sur la qualité de l'air, ou la meilleure gestion des ressources critiques comme l'eau.

Situation financière

La capacité d'autofinancement s'est élevée à **33,0 M€** contre **25,0 M€** sur l'exercice précédent.

Sur la période la variation du Besoin en Fonds de Roulement est largement impactée par les tensions d'approvisionnement sur les composants générant des niveaux de stocks élevés à la fois du fait des manquants empêchant de livrer 100% de la demande clients, et de la constitution progressive de stocks stratégiques sur les composants critiques de nos produits propres. Ainsi, et malgré la mise en place d'avance /financement par nos clients, la variation du BFR sur la période s'établit à **-35,3 M€**.

Les investissements (hors financiers) sont de retour à un niveau plus normatif à 19,5 M€ (2,75% du chiffre d'affaires) après l'année exceptionnelle de 2021 (30,5 M€ d'investissements) qui intégrait 17,5 M€ en lien avec la construction de l'usine Symbiose. Par ailleurs, LACROIX a procédé à des cessions d'actifs pour 1,1 M€, représentées principalement par la cession de l'ancienne usine Electronics de Saint Pierre Montlimart dans le cadre du déménagement vers la nouvelle usine Symbiose.

Ainsi, le Free Cash-Flow est négatif à **-16,9 M€** contre **- 24,3 M€**.

Sur la période, les autres éléments financiers marquants sont les suivants :

- Rachat (exercice d'option) des 30% de la société SAE IT Systems pour 10,4 M€
- Mise en place de nouveaux emprunts pour 29,4 M€

Au 31 décembre 2022, l'endettement net du Groupe (hors dettes de loyers et dettes sur acquisition) s'établit à 138,8 M€ contre 102,9 M€. Le ratio de Dettes Nettes (hors dettes de loyers et d'acquisitions) sur Fonds Propres (Gearing) s'inscrit à ainsi 0,72 contre 0,57 au 31/12/2021.

Perspectives

Dans un environnement toujours marqué par la persistance de tensions inflationnistes et de difficultés d'approvisionnement, LACROIX est confiant dans la poursuite d'une solide trajectoire de croissance sur l'exercice qui s'ouvre, soutenue par un carnet de commandes de qualité, les nouveaux projets en cours, et le déploiement massif des technologies connectées et sécurisées.

La rentabilité devrait également s'améliorer bénéficiant des nouveaux volumes et de la poursuite de la répercussion des hausses de coûts aux clients. Ainsi, pour 2023, LACROIX vise les objectifs suivants à périmètre constant :

- Chiffre d'affaires supérieur à 750 M€
- EBITDA Courant supérieur à 50 M€

LACROIX est ainsi aligné sur la feuille de route de son plan Leadership 2025, en particulier ses objectifs de chiffre d'affaires (800 M€) et de marge d'EBITDA Courant (~ 9%). Ces objectifs s'appuient sur de solides piliers à travers le renforcement à la fois de l'innovation, de l'efficacité industrielle et du rayonnement international de LACROIX, notamment par des acquisitions ciblées.

LACROIX Group

Activité de la société

Société mère du Groupe, elle assure dans le cadre de la gestion des actifs, principalement constitués des titres des sociétés mères des trois activités et des certaines filiales pays, les fonctions de contrôle et de coordination de chacune d'entre elles : direction générale et direction générale déléguée, finances, juridique & compliance, ressources humaines, innovation stratégique, R&D, IT et communication.

Depuis juin 2017, LACROIX Group héberge également le LACROIX Lab, catalyseur d'innovation du Groupe, en charge d'expérimenter, tester les technologies et les usages en lien et pour le compte des activités du Groupe.

LACROIX Group porte également un certain nombre de ressources partagées entre les activités telles que les équipes composants le CSP Paye, des chefs de projets transverses (IT, Finance, RH...), ou des équipes R&D centrales travaillant sur les plateformes communes de nos offres futures.

Sur l'année 2022, les activités de la Data Factory (en charge pour le compte des activités de développement, du support et de la maintenance des plateformes logicielles pour l'exploitation des données de nos produits) ont été transférées à Impulse (Lacroix Electronics Cesson).

Les recettes, hors dividendes, sont générées par des redevances perçues des filiales en contrepartie des services décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 173 K€ contre 10 275 K€ soit une hausse de 28 % par rapport à l'exercice précédent, reflétant l'élargissement des équipes au niveau corporate travaillant de manière transverse pour les activités du Groupe et l'intégration dans le périmètre de refacturation de la société Firstronic.

Le résultat d'exploitation est facialement en amélioration à -934 K€ contre - 2 399 K€. Cette amélioration provient principalement du périmètre facturé (intégration Firstronic) mais également de la vacance de certains postes sur l'exercice contribuant à une minoration ponctuelle des charges de fonctionnement.

Ce résultat déficitaire est largement compensé par le résultat financier positif de + 11 911 K€ contre + 7 049 K€, et le produit d'impôt de 3 598 K€ contre 3 970 K€ lié à l'intégration fiscale.

Ainsi, le résultat net ressort 14 518 K€ contre 8 641 K€ sur l'exercice précédent.

Charges non déductibles fiscalement

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à un montant global de 43 410 euros.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société pour un montant de 34 474 euros et à des charges de taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) pour 8 936 euros, qui ont généré une imposition d'un montant de 10 853 euros.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, le solde des dettes à l'égard des clients et fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	«Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu»						«Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu»						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	"Total (1 jour et plus)"	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	"Total (1 jour et plus)"	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	115	39	6	7	102	154	89	1	1	0	2	4	
Montant total TTC des factures concernées	497 919,02 €	125 923,00 €	195 022,74 €	99 689,08 €	(6 623,70 €)	414 011,12 €	2 905 319,09 €	631,30 €	49 598,56 €	- €	3 233,07 €	53 462,93 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	6,27%	1,59%	2,46%	1,26%	(0,08%)	5,22%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							18,82%	0,00%	0,32%	0,00%	0,02%	0,35%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Montant total TTC des factures exclues		-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		le délai moyen de paiement sur les retards fournisseurs est de 13,10 jours							30 jours fin de mois le 15				

2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OPA

Selon les dispositions des articles L. 233-13 et L. 22-10-11 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Au 31 décembre 2022, le capital de la Société s'établit à 32 055 239,04 euros réparti en 4 829 096 titres.

La structure du capital social est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote*
Groupe familial BEDOUIN	62,36 %	76,85 %
Auto-détention**	3,06 %	-
Public	34,58 %	23,15 %

(*) droits de vote exerçables

(**) dont actions détenues au titre du contrat de liquidité

Franchissements de seuils

Conformément aux articles L.233-7 et R.233-1 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote doit en informer la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le franchissement de seuil légal suivant a été déclaré :

- Franchissement à la baisse du seuil de 5 % de détention du capital social par FMR LLC indirectement par l'intermédiaire de Fidelity Management & Research Company LLC, résultant d'une cession d'actions sur le marché.

Outre les déclarations de franchissement de seuils légaux, tout actionnaire venant à posséder au moins 2% du capital social de la Société est tenu d'en informer celle-ci sous 15 jours, en application de l'article 8 des statuts de la Société. Cette obligation de déclaration concerne chaque fraction de 2% de détention du capital social de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le franchissement de seuil statutaire suivant a été déclaré :

- Franchissement à la baisse du seuil de 6 % de détention du capital social par FMR LLC indirectement par l'intermédiaire de Fidelity Management & Research Company LLC, intervenu dans le cadre de leur activité de gestion d'actifs.

Par ailleurs, depuis la clôture de l'exercice, la Société a été informée des franchissements suivants :

- Franchissements à la baisse (i) du seuil de 4 % de détention du capital social et (ii) du seuil de 2% des droits de vote, de FMR LLC indirectement par l'intermédiaire de Fidelity Management & Research Company LLC, intervenu dans le cadre de leur activité de gestion d'actifs.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le Groupe familial BEDOUIN, il n'existait pas de participations nominatives significatives à la clôture de l'exercice.

Droits de vote double

L'article 10 des Statuts attribue un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

Mécanisme de contrôle

A l'exception du droit de vote double attribué, il n'existe pas de titres comportant de prérogatives particulières.

Il n'existe pas non plus de mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions.

Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachat d'actions

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, au règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des achats d'actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration bénéficie également de délégations accordées par l'Assemblée Générale du 6 mai 2022 en matière d'augmentation de capital et d'attributions gratuites d'actions dans la Société.

Auto-détention

La Société a confié en 2005 la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005, à la société de bourse PORTZAMPARC.

Au 31 décembre 2022, la Société auto-détenait 143 921 actions en propre et 3972 actions au titre du contrat de liquidité, soit un total d'auto-détention de 147 893 actions représentant 3,06 % du capital.

Filiales

	Capital social (3)	Autres capitaux propres (3)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues à plus de 50%										
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	10 652	100,00%	13 575	13 575			1 183	9 417	9 774
LACROIX ELECTRONICS	15 000	-9 181	100,00%	46 427	46 427	37 231		23 522	-338	
LACROIX CITY	9 373	-4 105	100,00%	14 999	8 499	62 016		19 581	-7 310	
LACROIX VI	5	-1	100,00%	5	5					
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)		-3 733	100,00%	0	0	69 315			-1 851	
LACROIX II	5		100,00%	5	5					
LACROIX SINGAPORE (2)	610	-146	100,00%	406	406				-108	
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	2 799	100,00%	10 387	10 387	11 082			3 274	
2. Participations détenues entre 10 et 50 %										
Néant										
3. Participation inférieure à 10 %										
Autres participations										
TOTAL				85 803	79 303	179 644				9 774

(1) résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en euros

(2) résultat de la filiale en SGD a été converti au taux de clôture en euros

(3) En devise locale

Prises de participations

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée sur une société ayant son siège social en France.

Sociétés contrôlées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 la Société contrôlait les sociétés suivantes :

- LACROIX ELECTRONICS (France - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU (France - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 75 %)
- LACROIX ELECTRONICS TUNIS (Tunisie - filiale de LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU - 99,9 %)
- LACROIX ELECTRONICS TUNISIE (Tunisie - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS GmbH (Allemagne - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS SP. ZO.O. (Pologne - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS CESSON (France - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ENVIRONMENT (France - 100 %)
- LACROIX SOFREL (France - filiale de LACROIX ENVIRONMENT - 98,4 %)
- LACROIX SOFREL ESPAÑA S.L.U. (Espagne - filiale de LACROIX SOFREL - 98,4 %)
- LACROIX SOFREL S.R.L. (Italie - filiale de LACROIX SOFREL - 98,4 %)
- LACROIX CITY (France - 100 %)
- LACROIX CITY SAINT HERBLAIN (France - filiale de LACROIX CITY - 99,9 %)
- LACROIX OCEAN INDIEN (France - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX MAYOTTE (France - filiale de LACROIX OCEAN INDIEN - 99,9 %)
- LACROIX PACIFIC (France - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY NORTE SA (Espagne - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY CENTRO, S.A.U. (Espagne - filiale de LACROIX CITY Norte - 99,9 %)

- LACROIX TRAFIC CAMEROUN (Cameroun- filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY Carros (France - filiale de Lacroix City - 100 %)
- LACROIX CITY MADRID SAU (Espagne - filiale de Lacroix City Carros - 100 %)
- LACROIX CITY Les Chères (France - filiale de LACROIX CITY - 100 %)
- LACROIX CITY BELGIUM (anciennement SMARTNODES) (Belgique - filiale de LACROIX CITY Les Chères - 100 %)
- LACROIX CITY PLOUFRAGAN (France - filiale de LACROIX CITY - 100 %)
- LACROIX SINGAPORE PTE. LTD. (Singapour - 100 %)
- LACROIX NORTH AMERICA (Etats-Unis - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS MI (anciennement FIRSTRONIC, LLC) (Etats-Unis - filiale de LACROIX North America - 62,2 %)
- LACROIX GmbH (Allemagne – 100% suite à l'acquisition des 30% restants par acte du 9 juin 2022)
- SAE-IT SYSTEMS GmbH & Co KG (Allemagne – filiale de LACROIX GmbH - 100%)
- SAE-IT VERWALTUNGS GmbH (Allemagne – filiale de LACROIX GmbH - 100%)
- LACROIX VI (France – 100%)
- LACROIX VII (France – filiale de LACROIX CITY SAINT-HERBLAIN – 100%)
- LACROIX III (France – filiale de LACROIX CITY SAINT-HERBLAIN – 100%)
- LACROIX II (France – 100%)

Prêts consentis

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice social, la Société a un prêt de 2 500 K USD à la société LACROIX North America dont le détail figure ci-après dans la partie relative aux conventions réglementées.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise s'élevait au 31 décembre 2022 à 0,87 %.

3. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

En application des dispositions de l'article L. 225-100-1, I 3° du Code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

Risques stratégiques et opérationnels

La nature des risques stratégiques auxquels la Société est exposée n'est pas susceptible d'hypothéquer gravement la pérennité des activités du Groupe.

De par ses métiers, le Groupe est néanmoins soumis aux risques opérationnels suivants :

Risques liés aux matières premières et à la pénurie de composants électroniques

Les matières premières représentent une part importante des achats réalisés par le Groupe, et une part significative de son chiffre d'affaires. Ainsi, les achats représentent plus de 70% du montant du chiffre d'affaires et la part des matières premières dans ces achats est de l'ordre de plus de 85 %. C'est particulièrement le cas sur l'activité Electronics où le poids des achats est proche de 70 % du chiffre d'affaires. Le Groupe est exposé à la fois à leurs fluctuations de prix et à leurs disponibilités sur le marché. Toute hausse soutenue des prix d'achat et/ou variabilité dans la disponibilité des intrants pourrait remettre en cause l'équilibre économique des contrats et porter atteinte à l'activité du Groupe en accroissant ses coûts et en réduisant sa rentabilité.

Les contrats du Groupe contiennent généralement des mécanismes d'indexation des prix en fonction de l'évolution du coût des intrants. C'est le cas notamment pour l'activité City qui dispose de clauses de révision de prix dans ses contrats pluriannuels avec les collectivités. C'est majoritairement le cas également pour l'activité Electronics où certains prix des composants sont même sous pilotage client, permettant le transfert de l'évolution des prix à la hausse comme à la baisse. Ces mécanismes ne permettent pas toujours de couvrir l'intégralité des coûts avec la survenance parfois d'un décalage entre la hausse des prix des intrants et la répercussion dans le prix de vente mais ils permettent d'en atténuer fortement l'impact.

Pour limiter davantage les impacts, le Groupe peut aussi être amené à réaliser certaines couvertures de matières premières (Aluminium, Etain, ...) auprès des fournisseurs ou sur les marchés.

Risque lié au système d'information

La direction du Groupe est particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour assurer sa sécurité et sa disponibilité. Cela passe par la réalisation de projets réguliers de mise à niveau des solutions du Groupe, de son architecture technique et de son architecture de sécurité. La réalisation régulière d'audits et de tests d'intrusion, réalisés par des tiers experts, participent à l'amélioration continue. En outre, afin de palier à un aléa majeur, les plans de gestion de crise sont en place sur chacun des trois métiers et ont fait l'objet d'un audit au cours de l'année.

Risques liés à l'adéquation entre l'offre du Groupe et les attentes de ses clients, et au développement de nouveaux produits

La croissance du Groupe est liée pour partie à sa capacité à intégrer les nouvelles technologies dans ses produits afin d'offrir la meilleure performance à ses clients en fonction de leurs usages. Plus largement, il est primordial pour la Société d'anticiper les besoins et les usages de ses clients afin d'être en capacité de développer les produits et les technologies adaptés aux besoins de ses clients. Dans ce cadre, le Groupe consacre une part importante de ses dépenses et de ses équipes à son activité de recherche et développement afin de développer de nouveaux produits, de nouveaux services et de nouvelles technologies et, en tant que besoin, afin d'améliorer les produits, les technologies et les services existants. La qualité et le succès de la recherche et développement du Groupe sont des éléments clés de son succès commercial.

Afin de limiter ce risque dans un contexte d'accélération de ses dépenses de R&D, LACROIX a i) renforcé sa capacité d'innovation en créant le LACROIX Lab, équipes en charge d'expérimenter les usages et les technologies, au contact des clients du Groupe afin de veiller et d'anticiper l'évolution des besoins ; ii) créé la fonction de gestion des comptes clés afin de renforcer la proximité avec les clients stratégiques ; iii) renforcé tout au long du plan 2016-2020 les équipes marketing, permettant ainsi une meilleure veille de marché et surtout une meilleure définition / spécification des besoins clients ; iv) renforcé les équipes R&D pour une meilleure maîtrise des technologies et du calendrier d'implémentation dans nos nouvelles offres (le bon produit au bon moment), et ; v) mis en place un processus entre les équipes marketing et R&D afin de s'assurer de la cohérence entre les besoins du marché et les choix / priorités de développement.

Risques industriels et environnementaux

L'importance des programmes d'investissements industriels permet à la Société de disposer d'outils récents et sécurisés limitant les risques de défaillances majeures susceptibles de paralyser les activités de fabrication. De ce fait, les principaux risques industriels sont ceux qui pourraient affecter ou interrompre la production des principaux sites (incendie, défaillance technique, ...) et altérer la qualité des produits. Des processus qualité sont en place devant permettre d'identifier, de corriger, voire d'éviter ou du moins limiter les dysfonctionnements.

Risques juridiques, fiscaux et sociaux

Le Groupe assure une veille juridique, fiscale et sociale afin de s'assurer de la conformité du traitement de ses opérations et d'anticiper les impacts des nouvelles réglementations. Une revue des principaux risques est réalisée par métier afin de s'assurer de la prise en compte de l'exhaustivité des risques dans les états financiers.

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable que les procédures amiables et contentieuses en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

Risques financiers

Nous vous indiquons ci-dessous les différents degrés d'exposition du Groupe aux risques financiers.

Risque de change

En dehors de l'activité Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

Dans l'activité Electronics, le Groupe supporte un risque de change principalement lié aux achats de composants qui sont souvent réalisés en USD ou en JPY, ainsi qu'à d'autres coûts de personnels et/ou achats de services facturés en TND, MXN et en PLN.

Concernant les achats en USD et JPY, la Société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est contrôlé sur cette partie. Concernant le solde, la Société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire. Les achats en USD et JPY représentent annuellement un montant d'environ 90 M€ et sont à 80% répercutés au client au travers des contrats. Pour la part restante, des couvertures de change sont réalisées pour sécuriser un cours « budget ».

Concernant les dépenses en TND, MXN et PLN (de l'ordre de 70 M€), il s'agit principalement des salaires et charges sociales des collaborateurs pour les sites tunisiens, mexicains et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels, permettant de couvrir un cours « budget » (horizon d'un an). L'évolution du coût de la main d'œuvre est également prise en compte dans les nouvelles offres commerciales.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

Risque de taux

Une part significative de l'endettement du Groupe est à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers de maturités diverses pour limiter ce risque. A fin décembre 2022, la part des financements à taux variable couverte par des CAP représente de l'ordre de 29 % du nominal.

Risque de liquidité

L'endettement brut du Groupe s'élève à 163 048 K€.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à 22 613 K€. Ainsi, le Groupe considère n'être que faiblement exposé à ce risque.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
LACROIX City	Administrations et entreprises privées exploitantes des infrastructures routières
LACROIX Environment	Organismes publics et grands acteurs de la gestion des réseaux d'eau, de chaleur et d'énergie
LACROIX Electronics	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale

Ainsi, la typologie des clients en elle-même est un facteur limitant de ce risque.

Chaque activité du Groupe a par ailleurs mis en place son système de suivi et de gestion du risque client, s'appuyant parfois sur des contrats d'assurance crédits, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Lors de son communiqué de presse sur le CA annuel en date du 9 février, LACROIX a annoncé son intention de céder son segment Signalisation (8% du CA de LACROIX) afin de concentrer ses investissements sur ses marchés stratégiques autour de l'IoT industriel et des équipements électroniques. Ce segment historique occupe une position de leader dans la signalisation routière, notamment en France où il affiche une part de marché de 25%, bénéficiant d'une notoriété très forte auprès des collectivités locales et des exploitants de la route.

Néanmoins, au regard de l'évolution constatée des marchés adressés, les synergies technologiques et commerciales s'avèrent trop limitées entre le segment Signalisation et les deux autres segments de marchés adressés par l'activité City de LACROIX, l'Éclairage Public et la gestion de Trafic.

Une attention particulière sera apportée au projet industriel et social des candidats à l'acquisition de cette activité, afin qu'elle puisse bénéficier des moyens nécessaires à la poursuite de son développement.

Le périmètre concerné par le projet de cession représente un chiffre d'affaires de 55 M€ et concerne 315 salariés à travers le site industriel de Saint-Herblain (260 personnes), trois filiales de distribution (La Réunion, Mayotte et Nouvelle Calédonie), et une implantation en Espagne.

INFORMATIONS BOURSIERES

Evolution du cours de bourse durant l'exercice 2022

Le titre LACROIX Group est coté sur Euronext Paris, compartiment C jusqu'au 31 janvier 2022 puis compartiment B depuis cette date.

Au cours de l'exercice 2022, 400 524 titres ont été échangés, représentant un montant de capitaux de 12 706 285 euros pour un cours moyen de 31,72 euros.

Le cours de bourse de clôture du 30 décembre 2022 s'établit à 26,90 euros.

Achat par la société de ses propres actions

Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2022 au Conseil d'Administration, de procéder à des achats en bourse des actions de la Société, dans les conditions et limites définies par les articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et conformément à celles du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Les objectifs du programme de rachat sont identiques à l'exercice précédent :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- assurer la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions et plus généralement de tous plans d'actionnariat des salariés et des mandataires du Groupe,
- permettre l'annulation de tout ou partie des titres rachetés.

L'autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 335 016 titres, soit 6,94 % du capital social.
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 euros.
- le montant global affecté à ce programme est fixé à 20 102 520 euros.

Les actions seront rachetées par intervention sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution du programme ne pourra excéder 10% du capital social, soit 482 909 actions.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Au titre des programmes autorisés par les Assemblées Générales du 11 mai 2021 et du 6 mai 2022, s'appliquant sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a effectué l'opération d'achat ou de vente d'actions propres suivante : cession de 1 311 actions, visant à assurer la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions et plus généralement de tous plans d'actionnariat des salariés et des mandataires du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100% par LACROIX Group :

- 14 185 titres ont été acquis au cours moyen de 34,58 euros ;
- 14 218 titres ont été cédés au cours moyen de 35,05 euros.

A la clôture de l'exercice, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux de LACROIX Group : 63 561 titres
- remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opération de croissance externe : 80 334 titres
- animation du cours par un prestataire : 3 998 titres

soit un total d'actions auto-détenues de 147 893 représentant 3,06 % du capital, ayant une valeur comptable de 2 868 264 euros et une valeur de marché de 3 978 321,7 euros, sur la base du cours du 31 décembre 2022.

CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Conventions nouvelles

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du même code, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et fait l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes en vue de sa ratification par l'assemblée générale. En 2022, les conventions nouvelles suivantes ont été conclues :

Convention de prêt avec la société LACROIX North America

Personnes concernées : Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et Président de LACROIX North America à la date de signature de la convention).

Nature et objet : Conclusion d'une convention de prêt entre la Société et la société LACROIX North America, en date du 3 novembre 2022.

Montant : Le montant du prêt s'élève à 2 500 000 USD, avec un taux de rémunération de 8%.

Avenant à la convention de prêt conclue avec la société LACROIX North America le 22 décembre 2021

Personnes concernées : Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et Président de LACROIX North America à la date de signature de la convention).

Nature et objet : Avenant du 25 janvier 2022 à la convention de prêt le 22 décembre 2021 destinée à contribuer au financement de l'acquisition de 49,7 % des titres de Firstronic, LLC.

Montant : Le montant du prêt consenti par LACROIX Group à LACROIX North America, consécutivement à l'avenant susmentionné, est de 33 957 000.00 USD. Les échéances de remboursement sont encore en cours.

Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions légales, les conventions antérieures qui se sont poursuivies ont été examinées par le Conseil d'Administration :

Convention de prestations de service avec la société VINILA INVESTISSEMENTS

Personnes concernées : Vincent BEDOUIN (Président Directeur Général de LACROIX Group et Président de VINILA INVESTISSEMENTS), Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et membre du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS), et Marie-Reine BEDOUIN (membre du Conseil d'Administration de la société LACROIX Group et Présidente du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS).

Nature et objet : Conclusion d'une convention de prestations de service le 4 janvier 2021, ratifiée par l'assemblée générale du 6 mai 2022, aux termes de laquelle la société VINILA INVESTISSEMENTS s'engage à mettre à la disposition de la Société, des locaux sis 5 rue de la Pérouse 75016 Paris.

Montant : Le montant de la rémunération forfaitaire annuelle versée en contrepartie de la prestation de service s'élève à 20 000 euros H.T.

Convention de prêt conclue avec la société LACROIX North America

Personnes concernées : Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et Président de LACROIX North America à la date de signature de la convention).

Nature et objet : Conclusion d'une convention de prêt le 22 décembre 2021, ratifiée par l'assemblée générale du 6 mai 2022, destiné à contribuer au financement de l'acquisition de 49,7 % des titres de Firstronic, LLC.

Montant : Le montant du prêt consenti par LACROIX Group à LACROIX North America est de 30 000 000 euros. Cette convention a fait l'objet de l'avenant, en date du 25 janvier 2022, mentionné ci-dessus dans la rubrique « Conventions nouvelles ».

Convention d'animation conclue avec la société VINILA INVESTISSEMENTS

Personnes concernées : Vincent BEDOUIN (Président Directeur Général de LACROIX Group et Président de VINILA INVESTISSEMENTS), Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et membre du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS), et Marie-Reine BEDOUIN (membre du Conseil d'Administration de la société LACROIX Group et Présidente du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS).

Nature et objet : Poursuite de la convention d'animation, autorisée par le Conseil de Surveillance le 29 décembre 2009

Modalités : La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevée à la somme de 140 000 euros.

L'état des conventions a été transmis aux Commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'Assemblée Générale.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONVENTIONS SPECIALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, le présent rapport mentionne « *les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales* ».

Au titre de l'exercice 2022, en sus des conventions réglementées mentionnées ci-dessus, la convention suivante est à mentionner :

Convention de prêt entre LACROIX NORTH AMERICA (représentée par Nicolas BEDOUIN, président à la date de signature, également Directeur Général de la Société) et LACROIX ELECTRONICS MI LLC (société contrôlée) en date du 3 novembre 2022.

CODE MIDDLENEXT

Au regard de sa taille, et afin d'appuyer sa gouvernance sur des principes simples et cohérents, la Société se réfère désormais au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (ci-après le « Code Middlenext » qui peut être consulté via l'URL suivant : <https://www.middlenext.com>). Dans le cadre de l'adoption des principes posés par le Code Middlenext, le Conseil d'Administration a pris connaissance des « points de vigilance » qui y sont mentionnés, s'est interrogé sur les enjeux qui en découlent et a confirmé que la Société s'attache à respecter chacun de ces points. Le présent rapport de gestion détaille par ailleurs ci-après la situation de la Société en conformité avec les recommandations du Code Middlenext et expose, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines d'entre elles n'ont pas pu être mises en place à la date du présent rapport de gestion.

Ainsi, la Société mentionne ci-après, conformément à l'article L22-10-10-4 du Code de commerce, les recommandations qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été :

- R1 - les membres du Conseil d'Administration assistent à l'assemblée générale : Le taux de participation des actionnaires minoritaires aux assemblées générales étant quasiment nul, la présence, à titre obligatoire, des administrateurs n'est pas justifiée.

- R2 - confier les services autres que la certification des comptes (SACC) à un cabinet différent de celui du commissaire aux comptes : la valeur des SACC restant faible au regard de leur volume d'affaires, avec des montants de prestation raisonnables, l'indépendance des commissaires aux comptes n'est pas remise en cause.
- R5 - mise en place d'un plan de formation triennal des administrateurs : Le panel des administrateurs est constitué en fonction de leurs formations et expériences passées, expérience qu'ils continuent d'acquérir au cours de l'exercice de leur mandat. La mise en place d'un plan de formation doit apporter une vraie valeur ajoutée, et fera ainsi l'objet d'une réflexion plus approfondie.
- R7 - la présidence des comités spécialisés est confiée à des membres indépendants, sauf cas très particuliers dûment motivés : C'est Vincent BEDOUIN, en tant que Président Directeur Général du Groupe, qui est le mieux à même d'animer le comité stratégique.
- R9 et R17 - mise en place d'un plan de succession du dirigeant et des personnes clés : Avant d'être formalisé, ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion.
- R11 - échelonnement des mandats des membres du Conseil d'Administration : L'échelonnement n'est plus en place depuis le passage en mode moniste. Une réflexion sur ce point sera engagée à l'occasion de la prochaine arrivée d'un administrateur.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe collégial qui détermine les orientations de la Société et s'assure de leurs mises en œuvre, définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux et règle par ses délibérations toute question concernant la bonne marche de la Société conformément aux pouvoirs dévolus par la loi, les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres du Conseil d'Administration en fonction.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration de LACROIX Group était composé de 7 membres :

Nom	Indépendance	Nomination	Echéance du mandat	Comités	Expérience/ expertise
Vincent BEDOUIN, Président	Non	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Président du comité stratégique, Membre du comité RSE	
Pierre TIERS, Membre	Oui	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Président du comité d'audit et compliance, Membre du comité des rémunérations, Membre du comité stratégique, Membre du comité de développement	Gérant de PRO. POSITIONS, Président de NOVAPLUS, ex-Directeur Général de IPO (capital investissement)
Hugues MEILL, Membre	Oui	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Membre du comité stratégique, Président du comité de développement	Fondateur et Président-Directeur Général de Niji, conseil et Technologies au service de la transformation numérique des entreprises.
Marie-Reine BEDOUIN, Membre	Non	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023		Administrateur familial
Hubert ALEFSEN DE BOISREDON D'ASSIER, Membre	Non	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Membre du comité stratégique, Membre du comité de développement	Président-Directeur Général du groupe Armor, spécialiste mondial de la chimie des encres et des technologies d'impression.
Muriel BARNEOUD, Membre	Oui	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Membre du comité stratégique Présidente du comité RSE Membre du comité de développement	Directrice de l'engagement sociétal du groupe La Poste.
Ariane MALBAT, Membre	Oui	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Membre du comité des rémunérations, Membre du comité stratégique, Membre du comité de développement	Directrice des Ressources Humaines

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Tenant compte des critères recommandés par le Code Middlenext pour qualifier d'indépendant un administrateur, il ressort de l'examen de la situation de chaque administrateur, que Monsieur Hugues MEILL, Madame Ariane MALBAT, Madame Muriel BARNEOUD et Monsieur Pierre TIERS remplissent les conditions pour être qualifiés d'indépendants

Représentativité des femmes au Conseil d'Administration

Conformément aux articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce relatifs à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et à l'égalité professionnelle, nous vous indiquons que la répartition homme/femme au sein du Conseil d'Administration de la Société est de 57%/43% au 31 décembre 2022.

Trois (3) membres féminins sont en effet actuellement nommés sur les sept membres composant le Conseil d'Administration.

Missions du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du Conseil d'Administration.

Information des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu dans les délais utiles à leur examen, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Président a communiqué de manière régulière aux administrateurs toute information pertinente concernant la Société.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté le 26 juillet 2018 et mis à jour le 16 décembre 2019, le 19 septembre 2022, et le 20 mars 2023, un règlement intérieur lui permettant de se réunir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement intérieur définit en outre les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration en matière de déontologie (détermination d'actions, confidentialité, conflit d'intérêt...).

Travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les travaux sont organisés par le biais des comités.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les 12 réunions suivantes ont eu lieu :

- Deux réunions du Conseil d'Administration, avec un taux de participation de 92,86% afin notamment de :
 - Examiner les comptes annuels et semestriels,
 - Mettre en place un comité RSE.

- Quatre réunions du comité d'audit et compliance
- Deux réunions du comité de développement
- Deux réunions du comité des rémunérations
- Une réunion du comité RSE
- Une réunion du comité stratégique

Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué cinq comités permanents :

- un comité d'audit et compliance
- un comité des rémunérations
- un comité stratégique
- un comité de développement
- un comité RSE

Dont la mission consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du Conseil d'Administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

COMITÉ D'AUDIT ET COMPLIANCE

Le comité d'audit et compliance, agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration, a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il veille également à la définition et au suivi du programme de compliance de la Société. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.

A ce titre, il lui incombe notamment :

- De suivre le processus d'élaboration de l'information financière,
- De suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'effectivité du programme de compliance,
- D'émettre des recommandations sur les Commissaires Aux Comptes proposés à l'Assemblée Générale,
- De suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions,
- De contrôler le respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance,
- D'approuver les services autres que la certification des comptes (SACC),
- De rendre compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Le comité d'audit et compliance informe sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet soit d'insertions dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration concernées soit d'une annexe à ces procès-verbaux.

Le comité d'audit et compliance est composé de Monsieur Pierre TIERS uniquement.

COMITÉ DES REMUNERATIONS

Le comité des rémunérations a pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du Conseil d'Administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation de la rémunération annuelle des administrateurs (ex-jetons de présence) ;
- l'ensemble des autres éléments de rémunération, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- l'indemnisation éventuelle des censeurs ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance ;
- les avantages en nature et les droits pécuniaires divers ; et
- le cas échéant :
 - o l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
 - o l'attribution gratuite d'actions.

Plus généralement, le comité des rémunérations a aussi pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration :

- des recommandations concernant la politique de rémunération des cadres dirigeants,
- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel de la Société et plus largement des sociétés du Groupe, en ce compris :
 - o les plans d'épargne salariale ;
 - o les systèmes de retraite supplémentaire ;
 - o les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - o l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
 - o l'attribution gratuite d'actions.

Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice des éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions.

Le comité des rémunérations est composé de deux membres, à savoir Monsieur Pierre TIERS et Madame Ariane MALBAT.

COMITÉ STRATEGIQUE

Le comité stratégique analyse, étudie et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe ;
- la politique de développement du Groupe ; et
- les grands projets ou programmes de développement de produits industriels dont il est envisagé qu'ils soient menés par la Société ou une société du Groupe.

Le comité stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe ; et plus généralement,
- tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Le comité stratégique est composé de six membres, à savoir Monsieur Vincent BEDOUIN, Monsieur Pierre TIERS, Monsieur Hugues MEILI, Monsieur Hubert de BOISREDON, Madame Ariane MALBAT et Madame Muriel BARNEOUD.

COMITÉ DE DEVELOPPEMENT

Le comité de développement est en charge de réfléchir aux grandes orientations stratégiques du Groupe, et de challenger et approfondir les enjeux clés du plan stratégique.

Le comité de développement est composé de 5 membres à savoir, Monsieur Pierre TIERS, Monsieur Hugues MEILI, Monsieur Hubert de BOISREDON, Madame Ariane MALBAT et Madame Muriel BARNEOUD.

Le comité de développement pourra également avoir recours à des intervenants extérieurs afin d'approfondir ou animer certaines réunions thématiques.

COMITÉ RSE

Le comité RSE a pour missions principales :

- la revue des publications obligatoires de la Société en matière de RSE (déclaration de performance extra-financière) ;
- la définition et le suivi d'une stratégie ou « feuille de route » RSE, avec parfois l'indication de thématiques spécifiques telles que développement durable, climat, diversité, risques, etc. ;
- la détermination des critères de rémunération variable extra-financiers des dirigeants (« KPI ») ; et
- l'anticipation et la prospective autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Le comité RSE est composé de 2 membres permanents à savoir, Muriel BARNEOUD, Vincent BEDOUIN, et s'appuie sur des compétences externes avec la participation d'Elisabeth GROSDHOMME.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Directeur Général	LACROIX Group
	Président	VINILA INVESTISSEMENTS
	Président	LACROIX ELECTRONICS
	Président	LACROIX ELECTRONICS CESSON
	Co-gérant	LACROIX ELECTRONICS GmbH
	Président du Conseil d'Administration	LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU
	Président	LACROIX ENVIRONMENT (jusqu'au 05/05/2022)
	Président	WE Network
	Vice-Président	Conseil Stratégique de la Filière Electronique
	Administrateur unique	LACROIX SOFREL ESPANA
	Représentant permanent de l'administrateur unique	LACROIX CITY NORTE (jusqu'au 25/11/2022)
	Représentant permanent de l'administrateur unique	LACROIX CITY CENTRO (jusqu'au 25/11/2022)
	Gérant	LACROIX VI
	Gérant	LACROIX VII
	Gérant	LACROIX III
	Gérant	LACROIX II
Gérant	SCI LTI SUD EST	
Gérant	SCI MAJE	
Pierre TIERS	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Membre du Conseil d'Administration	GROUPE DMD
	Membre et Vice-Président du Conseil d'Administration	Association 60000 rebonds Grand-Ouest
	Président	NOVAPULS
	Gérant	PRO.POSITIONS
	Membre du Comité Stratégique	VECTURA
	Membre du Comité Stratégique	PASSERELLES FINANCES
	Président de Chambre	Tribunal de commerce de Nantes

Hugues MEILI	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Membre du Conseil d'Administration	Crédit Agricole d'Ille et Vilaine (mandat terminé en 2022)
	Président Directeur Général	NIJI SA
	Président	BORDILLA I SAS
	Président	BORDILLA II SAS
	Président	Kurmi Software SAS
	Membre du Conseil de surveillance	DELTA DORE (mandat terminé en 2022)
	Président du Directoire	Bretagne Développement Innovation
Marie-Reine BEDOUIN	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Présidente du Conseil de Surveillance	VINILA INVESTISSEMENTS
Hubert de BOISREDON	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Président	ALSENS
	Président	EOTEKUM
	Membre Comité Stratégique	KIPLI
	Gérant	ALRE
	Gérant	ALSOL
	Gérant	ALPER
	Gérant	SCI BUROO
	Représentant d'Armor Group, membre du Conseil d'Administration	Association GLOBAL COMPACT FRANCE
	Vice-Président	Association Les entrepreneurs pour la Cité
Ariane MALBAT	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Présidente	SASU MA DRH
	Directrice Générale	SAS COLLON & CO
Muriel BARNEOUD	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Membre du Conseil d'Administration	EASYVISTA
	Membre du Conseil d'Administration	CIR ILE DE FRANCE
	Vice-Présidente	ACSEL
	Vice-Présidente	CAP DIGITAL
	Vice-Présidente	AFRC

Direction Générale

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Directeur Général	LACROIX Group
	Président	VINILA INVESTISSEMENTS
	Président	LACROIX ELECTRONICS
	Président	LACROIX ELECTRONICS CESSON
	Co-gérant	LACROIX ELECTRONICS GmbH
	Président du Conseil d'Administration	LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU
	Président	LACROIX ENVIRONMENT (jusqu'au 05/05/2022)
	Président	WE Network
	Vice-Président	Conseil Stratégique de la Filière Electronique
	Administrateur unique	LACROIX SOFREL ESPANA
	Représentant permanent de l'administrateur unique	LACROIX CITY NORTE (jusqu'au 25/11/2022)
	Représentant permanent de l'administrateur unique	LACROIX CITY CENTRO (jusqu'au 25/11/2022)
	Gérant	LACROIX VI
	Gérant	LACROIX VII
	Gérant	LACROIX III
	Gérant	LACROIX II
Gérant	SCI LTI SUD EST	
Gérant	SCI MAJE	
Nicolas BEDOUIN	Directeur Général Délégué	LACROIX Group
	Membre du Conseil de Surveillance	VINILA INVESTISSEMENTS
	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU
	Président	LACROIX NORTH AMERICA INC. (jusqu'au 18/11/2022)
	Vice-Président	LACROIX NORTH AMERICA INC. (depuis le 18/11/2022)
	Représentant du Manager LACROIX NORTH AMERICA INC	LACROIX ELECTRONICS MI
	Gérant	SCI MAJE
	Président	SAS les Cristaux

Rémunération et avantages reçus par les dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, nous vous communiquons le montant de la rémunération totale et des avantages versés, durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, aux dirigeants mandataires sociaux, par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Selon les recommandations du Code Middenext, les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice ont été les suivantes :

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Attribués	Versés	Attribués	Versés
Vincent BEDOUIN Président Directeur Général				
Rémunération fixe	242 100 €	242 100 €	230 000 €	230 000 €
Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2021	Attribuée en 2021	105 182 €	105 182 €	0 €
Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022	73 334 €	0 €	/	/
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération au titre de son mandat de membre du Conseil d'Administration	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantage en nature	10 932 €	10 932 €	5 466 €	5 466 €
Stock-options	0 €	0 €	0 €	0 €
Attribution d'actions gratuites*	55 481 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	381 847 €	358 214 €	340 648 €	235 466 €
Nicolas BEDOUIN Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	171 250 €	171 250 €	156 250 €	156 250 €
Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2021	Attribuée en 2021	65 738 €	65 738 €	0 €
Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022	50 770 €	0 €	/	/
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantage en nature	3 821 €	3 821 €	3 498 €	3 498 €
Stock-options	0 €	0 €	0 €	0 €
Attribution d'actions gratuites*	41 611 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	267 452 €	240 809 €	225 486 €	159 748 €

* provisionnés mais non versés au titre du dispositif de rémunération pluriannuelle sous réserve d'atteinte d'objectifs 2025

En 2022, la rémunération fixe versée à Monsieur Vincent BEDOUIN s'élève à 242 100 euros, contre une rémunération fixe versée pour un montant de 230 000 euros en 2021.

Le montant de la part variable versée à Monsieur Vincent BEDOUIN en 2022 pour un montant de 105 182 euros correspond au montant provisionné en 2021 compte tenu du niveau de résultat opérationnel courant atteint sur cet exercice.

Le montant de la part variable qui sera attribuée à Monsieur Vincent BEDOUIN au titre des résultats atteints en 2022 sera de 73 334 euros conformément au dispositif de rémunération variable mis en place et rappelé ci-après.

Enfin, dans le cadre du dispositif de rémunération pluriannuelle lié à la réalisation du plan leadership 2025 et compte tenu de l'avancement de ce plan, une provision de 55 481 euros est enregistrée au titre des actions gratuites sous réserve de performance attribuées à Monsieur Vincent BEDOUIN, conformément au dispositif de rémunération pluriannuelle et rappelé ci-après.

En 2022, la rémunération fixe versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN s'élève à 171 250 euros, contre une rémunération fixe versée pour un montant de 156 250 euros en 2021.

Le montant de la part variable versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN en 2022 pour un montant de 65 738 euros correspond au montant provisionné en 2021 compte tenu du niveau de résultat opérationnel courant atteint sur cet exercice.

Le montant de la part variable qui sera attribuée à Monsieur Nicolas BEDOUIN au titre des résultats atteints en 2022 sera de 50 770 euros conformément au dispositif de rémunération variable mis en place et rappelé ci-après.

Enfin, dans le cadre du dispositif de rémunération pluriannuelle lié à la réalisation du plan leadership 2025 et compte tenu de l'avancement de ce plan, une provision de 41 611 euros est enregistrée au titre des actions gratuites sous réserve de performance attribuées à Monsieur Nicolas BEDOUIN, conformément au dispositif de rémunération pluriannuelle et rappelé ci-après.

Rémunération au titre des fonctions d'administrateur

Les dirigeants mandataires n'ont pas perçu de rémunération au titre de leurs fonctions d'administrateur (ex-jetons de présence) au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Il n'a pas été levé d'options de souscription ou d'achat au cours de l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

Nous précisons que les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de rémunération complémentaire et ne sont pas attributaires de stock-options.

Actions de performance attribuées et disponibles

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites étaient les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 14 avril 2021
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- L'attribution des actions se fera par périodes annuelles
- Les actions attribuées seront définitivement acquises par tiers sur une période de trois ans et sous condition de présence au terme de chaque période.
- La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article L. 225 197-1 du Code de Commerce.

A l'issue de la dernière période d'acquisition, les éléments clés sont les suivants :

- Nombre d'actions de performance attribuées en 2022 : 2 079 actions

Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités de non-concurrence	Indemnités de départ
Vincent BEDOUIN Président Directeur Général <u>Nomination</u> : 26/07/2018 <u>Echéance</u> : AG 2024 statuant sur les comptes 2023	NON	OUI	NON	NON
Nicolas BEDOUIN Directeur Général Délégué <u>Nomination</u> : 26/07/2018 <u>Echéance</u> : AG 2024 statuant sur les comptes 2023	OUI*	OUI	NON	NON

*L'essentiel du travail de Nicolas BEDOUIN consiste à suivre et coordonner les activités financières de chacune des entités du Groupe. Ainsi, au quotidien, il exerce des fonctions distinctes de celles relevant de son mandat social.

Politique de rémunération (Say on Pay)

Les rémunérations sont déterminées par le Conseil d'Administration sur recommandation du comité des rémunérations.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-45 du Code de commerce, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et dans les limites d'une somme fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les rémunérations dues aux administrateurs à raison de leur mandat sont réparties entre les administrateurs en fonction de leur contribution et présence aux différents comités.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du comité des rémunérations, a fixé le montant global des rémunérations (ex-jetons de présence) attribuées aux administrateurs à raison de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 59 500 euros, réparti comme indiqué ci-dessus.

Muriel BARNEOUD	Montants attribués au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants attribués au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	12 500 €	11 000 €	11 000€	10 000 €
Autres rémunérations				
TOTAL	12 500 €	11 000 €	11 000€	10 000 €
Hubert DE BOISREDON	Montants attribués au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants attribués au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	7 500 €	10 000 €	10 000 €	9 000€
Autres rémunérations				
TOTAL	7 500 €	10 000 €	10 000 €	9 000€

Ariane MALBAT	Montants attribués au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants attribués au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	10 500 €	11 750 €	11 750€	11 000 €
Autres rémunérations				
TOTAL	10 500 €	11 750 €	11 750€	11 000 €
Hugues MEILI	Montants attribués au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants attribués au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	14 500 €	15 000 €	15 000 €	17 000 €
Autres rémunérations				
TOTAL	14 500 €	15 000 €	15 000 €	17 000 €
Pierre TIERS	Montants attribués au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants attribués au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	14 500€	17 000 €	17 000 €	16 750 €
Autres rémunérations				
TOTAL	14 500€	17 000 €	17 000 €	16 750 €

Rémunération des dirigeants

Le montant de la rémunération globale des dirigeants tient compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques de marché, des niveaux de responsabilités et contribution au développement du Groupe.

Rémunération de Vincent BEDOUIN – Président et Directeur Général

Vincent BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction des pratiques du marché et des responsabilités exercées.

La rémunération fixe de Monsieur Vincent BEDOUIN a été approuvée pour l'exercice 2023 pour un montant de 230 000 euros bruts annuels versé à compter du 1er janvier 2023. La rémunération fixe annuelle de Monsieur Vincent BEDOUIN sera portée à 240 000 euros en 2024 et 250 000 euros en 2025.

Par ailleurs, Monsieur Vincent BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 22 100 euros versée par la société VINILA Investissements.

Éléments complémentaires :

- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation pour lequel les versements sont réalisés par l'entreprise.
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise, il s'agit du régime collectif de santé de l'entreprise.
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN est calculée sur la base du Résultat Opérationnel Courant (« ROC ») dégagé par le Groupe comparé au ROC 2022 présenté dans le cadre du Budget.

La part variable à verser restera plafonnée à 1,5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

La part variable de Monsieur Vincent BEDOUIN est calculée sur une base de 130 000 euros bruts au titre de l'exercice 2022.

Cette part variable est directement reliée au niveau de performance atteint.

Le montant de la rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN au titre de l'exercice de référence est de 73 334 euros bruts déterminés comme suit :

* Soit P le ROC retenu dans le cadre du budget soit 28 912 K€

- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence soit 21 715 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée soit 130 000 €
- Soit la part variable à verser égale $R * (V/P) * (R/P)$
Soit une prime de 73 334€ bruts

Pour les exercices suivants, Monsieur Vincent BEDOUIN percevra une rémunération variable qui reste calculée selon les modalités en cours et présentées ci-dessus pour l'exercice 2022. Il est toutefois précisé que la part variable ne pourra être versée au-delà de 1,5 fois la part variable de référence et qu'à la condition que le ROC réalisé soit supérieur au ROC fixé dans le cadre du plan Leadership 2025. Aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

Pour l'exercice 2023, la part variable de Monsieur Vincent BEDOUIN sera calculée sur la base de 130 000 euros bruts, et sera portée à 140 000 euros bruts pour les exercices 2024 et 2025.

Le plan stratégique Leadership 2025 du Groupe LACROIX, conduit des objectifs de conquête et de performance ambitieux.

Monsieur Vincent BEDOUIN sera directement intéressé à la réalisation de ces objectifs par la mise en place d'un dispositif d'attribution d'actions gratuites sous réserve de performance dont le montant total d'actions attribuées pourra atteindre au maximum 10 000 actions au terme du plan Leadership 2025.

Sur les périodes 2022 à 2024, le dispositif d'attribution d'actions gratuites fera l'objet de provisions sous réserve que les résultats obtenus soient en trajectoire avec les objectifs du plan Leadership 2025. Cette provision sera établie en considérant l'avancement de chacun des objectifs fixés.

La performance liée au plan d'attribution d'action gratuites porte sur les critères suivants :

- 25% L'évolution du Chiffres d'Affaires en M€ avec un objectif L2025 de 800M€)
- 25% La rentabilité mesurée en % de l'EBITDA Courant avec un objectif 2025 à 9%
- 25% L'équilibre du bilan mesuré par le taux d'endettement avec un objectif L2025 de gearing inférieur à <0,8)
- 25% La dynamique RSE notamment appréciée par la mise en place des axes de stratégiques de la politique RSE, la définition des indicateurs de référence RSE, les initiatives et actions engagées en soutien au déploiement de la stratégie.

Compte tenu de l'avancement pour chacun des critères relevant du dispositif de rémunération pluriannuelle, une provision au prorata annuel est constatée à hauteur de 2063 titres correspondant à 82,5% d'avancement et une valeur de 55 481 euros compte tenu du cours de l'action à 26,90 euros au 31 décembre 2022.

Les actions seront définitivement attribuées qu'au terme de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du comité des rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

Rémunération de Nicolas BEDOUIN – Directeur Général Délégué

Monsieur Nicolas BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction des pratiques du marché et des responsabilités exercées.

La rémunération fixe de Monsieur Nicolas BEDOUIN a été approuvée pour l'exercice 2023 pour un montant de 165 000 euros bruts annuels versé à compter du 1er janvier 2023. La rémunération fixe annuelle de Monsieur Nicolas BEDOUIN sera portée à 175 000 euros en 2024 et 185 000 euros en 2025.

Par ailleurs, Monsieur Nicolas BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 16 250 euros versée par la société VINILA INVESTISSEMENTS.

Eléments complémentaires :

- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation pour lequel les versements sont réalisés par l'entreprise.
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise, il s'agit du régime collectif de santé de l'entreprise
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2023, la rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN est calculée sur la base du Résultat Opérationnel Courant (« ROC ») dégagé par le Groupe comparé au ROC 2022 présenté dans le cadre du Budget.

La part variable à verser restera plafonnée à 1,5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

La part variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN est calculée sur une base de 90 000 euros bruts au titre de l'exercice 2022.

Cette part variable est directement reliée au niveau de performance atteint.

Le montant de la rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN au titre de l'exercice de référence est de 50 770 euros bruts déterminés comme suit :

* Soit P le ROC retenu dans le cadre du budget soit 28 912 K€

- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence soit 21 715 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée soit 90 000 €
- Soit la part variable à verser égale $R * (V/P) * (R/P)$
Soit une prime de 50 770€ bruts

Pour les exercices suivants, Monsieur Nicolas BEDOUIN percevra une rémunération variable qui reste calculée selon les modalités en cours et présentées ci-dessus pour l'exercice 2022. Il est toutefois précisé que la part variable ne pourra être versée au-delà de 1,5 fois la part variable de référence et qu'à la condition que le ROC réalisé soit supérieur au ROC fixé dans le cadre du plan Leadership 2025. Aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

Pour l'exercice 2023, la part variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN sera calculée sur la base de 90 000 euros bruts et sera portée à 100 000 euros bruts pour les exercices 2024 et 2025.

Le plan stratégique Leadership 2025 du Groupe LACROIX, conduit des objectifs de conquête et de performance ambitieux.

Monsieur Nicolas BEDOUIN sera directement intéressé à la réalisation de ces objectifs par la mise en place d'un dispositif d'attribution d'actions gratuites sous réserve de performance dont le montant total d'actions attribuées pourra atteindre au maximum 10 000 actions au terme du plan Leadership 2025.

Sur les périodes 2022 à 2024, le dispositif d'attribution d'actions gratuites fera l'objet de provisions sous réserve que les résultats obtenus soient en trajectoire avec les objectifs du plan Leadership 2025. Cette provision sera établie en considérant l'avancement de chacun des objectifs fixés.

La performance liée au plan d'attribution d'action gratuites porte sur les critères suivants :

- 25% L'évolution du Chiffres d'Affaires en M€ avec un objectif L2025 de 800M€)
- 25% La rentabilité mesurée en % de l'EBITDA Courant avec un objectif 2025 à 9%
- 25% L'équilibre du bilan mesuré par le taux d'endettement avec un objectif L2025 de gearing inférieur à <0,8)
- 25% La dynamique RSE notamment appréciée par la mise en place des axes de stratégies de la politique RSE, la définition des indicateurs de référence RSE, les initiatives et actions engagées en soutien au déploiement de la stratégie.

Compte tenu de l'avancement pour chacun des critères relevant du dispositif de rémunération pluriannuelle, une provision au prorata annuel est constatée à hauteur de 1547 titres correspondant à 82,5% d'avancement et une valeur de 41 611 euros compte tenu du cours de l'action à 26,90 euros au 31 décembre 2022.

Les actions seront définitivement attribuées qu'au terme de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du comité des rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

Ratio d'équité

Conformément aux dispositions prévues par le Code du commerce (art. L 22-10-9 I.6 C. com.), il est précisé que la rémunération versée à Monsieur Vincent BEDOUIN sur l'exercice représente 3,16 fois la moyenne des rémunérations versées en 2022 sur la Société contre 3,09 en 2021. Elle est égale à 4,18 fois la rémunération médiane de 2022 contre 4,21 en 2021. De même, la rémunération fixe de Monsieur Vincent BEDOUIN représente 12,02 fois le smic annuel établi au mois de décembre 2022.

Par ailleurs, la rémunération versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN sur l'exercice représente 2,23 fois la moyenne des rémunérations versées en 2022 sur la Société contre 2,10 en 2021 et est égale à 2,96 fois la rémunération médiane de 2022 contre 2,87 en 2021. De même, la rémunération fixe de Monsieur Nicolas BEDOUIN représente 8,5 fois le smic annuel établi au mois de décembre 2022.

Projet de résolutions relatifs au Say on Pay proposés à l'assemblée générale :

En application des dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les projets de résolutions établis par le Conseil d'Administration qui seront soumis à l'Assemblée Générale du 11 mai 2023, aux fins d'approbation des éléments de rémunération attribués et attribuables aux mandataires sociaux de la Société.

QUATRIEME RÉSOLUTION - Fixation de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice en cours, à la somme de 52 000 euros.

CINQUIEME RÉOLUTION - *Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

SIXIEME RÉOLUTION - *Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Vincent BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

SEPTIEME RÉOLUTION - *Approbation de la politique de rémunération applicable à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

HUITIEME RÉOLUTION - *Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

NEUVIEME RÉOLUTION - *Approbation de la politique de rémunération applicable à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

DIXIEME RÉOLUTION - *Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même code qui sont comprises dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Nature de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice
Achats d'actions de la Société	06/05/2022 (13ème résolution)	18 mois	6,91 % du capital soit 333 691 actions pour un montant maximal de 21,69 millions d'euros	NÉANT
Emission d'actions ordinaires ou de valeurs donnant accès au capital ou donnant droit à titre de créances avec maintien du DPS	11/05/2021 (24ème résolution)	26 mois	9 960 000 €	7 055 239,04 €
Annulation d'actions	11/05/2021 (25ème résolution)	26 mois	6,06 % du capital faisant l'objet de l'autorisation mentionnée à la 20ème résolution de l'AG du 6 mai 2021, soit 228 253 actions	NÉANT
Augmentation de capital réservée aux salariés, sous réserve de la mise en œuvre de l'émission d'actions prévue par la 24ème résolution de l'AG du 6 mai 2021	11/05/2021 (26ème résolution)	26 mois	1 250 000 euros Ce montant s'impute sur le plafond global de 11,42 millions d'euros	NÉANT

Gestion des conflits d'intérêts

Les obligations des membres du Conseil d'Administration relatives à la gestion des conflits d'intérêts sont rappelées dans le règlement intérieur. Une déclaration annuelle est signée par les administrateurs attestant de l'absence de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice écoulé. Chaque membre a l'obligation de faire part de toute situation (ou de tout doute) de conflit d'intérêts, même potentielle, directe ou indirecte entre lui (ou toute personne physique ou morale avec laquelle il est en relation d'affaires) et la Société. Le Conseil d'Administration peut par ailleurs procéder à toute investigation en cas de doute raisonnable, et a la faculté de recourir au besoin à une expertise indépendante.

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe LACROIX s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicables aux VaMPs (Valeurs Moyennes et Petites des marchés financiers).

L'atteinte des objectifs du Contrôle Interne du Groupe LACROIX est possible grâce à l'environnement créé au sein du Groupe ainsi qu'à l'organisation spécifique mise en place, dont découlent des missions ciblées

d'audit interne et de gestion des risques. Tous ces éléments sont présentés ci-dessous.

Objectifs et acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne tel qu'il est déployé au sein du Groupe LACROIX contribue à la prévention et à la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise, y compris ceux liés aux risques d'erreurs et de fraudes. Il veille en particulier à s'assurer de :

- La conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La sauvegarde et la protection des actifs ;
- La prévention et la maîtrise des risques, et la mise en œuvre des optimisations des processus.

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne ne peut apporter une garantie absolue que tous les risques d'erreurs et de fraude sont totalement éliminés.

L'atteinte de ces objectifs n'est bien sûr possible que par l'appropriation et l'application des règles et procédures par l'ensemble des salariés de la Société, sous la supervision de chaque responsable de service. Il existe néanmoins, au sein du Groupe LACROIX, un pilotage centralisé du contrôle interne qui s'appuie sur la **Direction Juridique & Compliance** d'une part et sur le pôle **Audit & Contrôle Interne** d'autre part. **Le comité d'audit et de compliance** a vocation à suivre et challenger l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Environnement du contrôle interne

Un certain nombre de référentiels structurants pour le contrôle interne existe au sein du Groupe.

Ainsi, les **Valeurs** - l'audace, l'engagement, l'esprit d'équipe, l'ouverture, le respect - sont un repère qui relie les équipes en interne. Elles guident les comportements, favorisent la prise d'initiative et responsabilisent avec bienveillance.

En outre, la **Charte d'Ethique**, précise les principes éthiques applicables au sein du Groupe LACROIX en matière de conduite des affaires et de comportement individuel. Elle ne prétend pas répondre à toute question de nature éthique, mais expose les règles de base et les lignes directrices qui doivent gouverner chacune des décisions. Elle encadre Le **Code de Conduite Anti-corruption** et le **Code de Conduite Concurrence** : ces programmes de conformité contribuent à la formation et la sensibilisation des salariés et permettent de mettre en place des mécanismes adaptés à la prévention d'infractions, ainsi qu'à leur détection et leur traitement le cas échéant.

La **Cartographie des Risques & des Opportunités**, établie en lien avec le plan stratégique et dont les priorités sont revues annuellement par le Comité Exécutif, permet d'identifier les sujets avec les impacts les plus forts et les leviers les plus importants pour la pérennité de la croissance du Groupe LACROIX. Cette cartographie s'inscrit dans le cadre du plan de développement pluriannuel défini par la Direction.

Enfin, les **Règles de Fonctionnement** entre le Groupe et chacune des activités définissent les niveaux de responsabilité portés par les différents acteurs, ainsi que les enjeux dont ils sont garants. Ces règles sont appuyées par des **délégations de pouvoirs**, permettant de transmettre la responsabilité aux personnes pourvues des compétences spécifiques, de l'autorité et des moyens nécessaires.

Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous. En particulier, tous les pilotes de processus sont responsables d'assurer l'existence et l'application de procédures dans leur périmètre et d'assurer la veille réglementaire associée. Une organisation ainsi que des outils de contrôle, de suivi et de pilotage existent néanmoins, afin de donner des clés d'aide à la décision pour la Direction d'une part, et d'assurer un relais du contrôle interne à tous les niveaux du Groupe LACROIX d'autre part. Les principaux éléments sont décrits ci-dessous :

- **Les Directeurs de Contrôle de Gestion** des activités pilotent les reportings à destination de la Direction Générale. Ils permettent en particulier un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, et comprennent également des éléments non financiers et prospectifs permettant un meilleur pilotage des filiales.

- De même, un **reporting trésorerie** centralisé au siège permet un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et en consolidé.
- **Les responsables comptables** sont garants de la fiabilité de l'information financière et sont notamment responsables de la bonne application des procédures Groupe. Les déclarations fiscales des filiales françaises du Groupe LACROIX sont établies ou contrôlées par la comptabilité en central. Ces déclarations font par ailleurs régulièrement l'objet d'une revue par des conseils externes.
- **Le service consolidation** est centralisé au siège. Il établit les comptes au référentiel IFRS et s'assure de la cohérence des traitements et leur conformité aux règles et procédures du Groupe.
- **La Direction juridique & compliance** assure la conformité réglementaire globale (droit des sociétés, des contrats, des assurances, compliance...), et vient soutenir les activités dans le cadre des négociations contractuelles majeures ou dans la gestion des litiges. Elle conseille la Direction générale et intervient dans les opérations de restructuration interne et de croissance externe. Il peut être fait appel ponctuellement à des conseils d'experts externes. Des **référénts Compliance** sont positionnés au sein de chacune des activités : ils sont des relais de la Direction juridique et compliance au plus près des équipes afin de communiquer les règles et procédures et d'être facilement accessibles pour répondre aux questions éthiques des salariés.
- **La direction des Systèmes d'Informations** permet notamment de s'assurer de l'intégrité et de la sauvegarde des données, ainsi que de la sécurité et de la disponibilité de nos systèmes d'informations. A ce titre, des audits d'intrusion externe et des tests de plans de reprise informatique sont régulièrement réalisés sous pilotage de la DSI et du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations. Toutes les filiales majeures de LACROIX Group sont dotées d'un **ERP**.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le pôle Audit & Contrôle Interne oriente ses missions sur la base des priorités validées dans le cadre de la Cartographie des Risques & Opportunités. Il s'appuie également sur les recommandations de nos commissaires aux comptes sur le contrôle interne et les paramétrages informatiques. Dans cette perspective, ses missions s'articulent autour :

- Du contrôle du bon respect des lois ainsi que des règles internes ;
- De l'amélioration des process opérationnels ;
- De l'amélioration continue du contrôle interne et de lutte contre la fraude ;
- Du support apporté à la Direction juridique et compliance.

Principales actions sur l'exercice 2022

Les missions suivantes ont été réalisées sur l'exercice 2022 :

- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
 - o Déploiement de la solution de contrôles automatisés sur l'activité Electronics du Groupe LACROIX,
 - o Mise à jour de la cartographie des Risques et Opportunités et redéfinition des priorités,
 - o Poursuite des événements de sensibilisation de lutte contre la fraude externe,
 - o Contrôle de la bonne séparation des tâches dans nos ERP,
 - o Poursuite de la sécurisation de nos systèmes d'informations.
- Audits internes de filiales :
 - o Renforcement en cours d'année du service Audit interne, permettant d'augmenter le rythme des audits
 - o 9 filiales ont pu être auditées sur les procédures clés : les différents cycles sont passés en revue pour s'assurer de la bonne application des règles et méthodes comptables, contribuant ainsi à la fiabilité de l'information financière. Plusieurs points de compliance sont également intégrés dans ces audits.
- Audits opérationnels :
 - o Poursuite de l'audit lié au risque de dépendance fournisseurs, avec comme résultat des améliorations de process de développement et de suivi des risques fournisseurs sur les composants, ainsi que la constitution de stocks « stratégiques » pour les composants critiques.
- Support apporté à la Direction Compliance :
 - o Mise à jour de notre cartographie des risques de corruption

- Audits opérationnels :
 - o Suivi de la bonne mise en place des stocks stratégiques,
 - o Vérification de la bonne application de notre processus marketing / R&D sur les nouveaux produits.
- Support apporté à la Direction Compliance
 - o Mise à jour des scénarii de corruption et plans d'actions de sécurisation associés.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA sont communiqués dans le rapport de gestion.

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 22 et 23 des statuts de la Société. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunions et de convocations publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque Assemblée.

Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

Le Groupe s'attache à atteindre l'équilibre femmes-hommes et l'équité à chaque niveau hiérarchique. La politique engagée et les résultats obtenus sont décrits dans la déclaration de performance extra-financière.

Axes de travail pour 2023

Les axes de travail définis pour l'exercice 2023 concerneront notamment :

- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
 - o Déploiement de contrôles automatisés complémentaires sur l'activité Electronics du Groupe LACROIX,
 - o Poursuite des événements de sensibilisation de lutte contre la fraude externe,
 - o Contrôle de la bonne séparation des tâches dans nos ERP,
 - o Poursuite de la sécurisation de nos systèmes d'informations,
 - o Suivi de la bonne mise en œuvre des plans de continuité d'activité sur nos principales filiales.
- Audits internes de filiales :
 - o 15 filiales doivent être auditées au cours de l'exercice,
 - o 7 filiales complémentaires vont faire l'objet d'un suivi de recommandations.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice net de l'exercice s'élevant à 14 517 939,39 euros augmenté du report à nouveau antérieur s'élevant à 1 746 799,56 euros de la manière suivante :

Du bénéfice de l'exercice	14 517 939,39 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	1 746 799,56 euros
<hr/>	
Pour former un bénéfice distribuable de	16 264 738,95 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	3 863 276,80 euros
Soit 0,80 euros par action	
Au compte « Autres réserves »	11 000 000,00 euros
qui s'élève ainsi à 95 millions euros	
Le solde au compte « Report à nouveau »	1 401 462,15 euros

Étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 171 428 205,17 euros, avant fraction des dividendes des actions propres détenues par la Société.

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.
- le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Il est rappelé en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué le 13 juillet 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2018 - 2019	0,90	3 389 904	3 766 560	3 621 328
2019 - 2020 (*)	0,68	2 561 261	3 766 560	3 619 775
2021	0,85	4 104 731,60	4 829 096	4 679 888

(*) Exercice de 15 mois du 1er Octobre 2019 au 31 décembre 2020

RÉMUNERATION GLOBALE ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel maximum de la rémunération allouée au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, à la somme de 80 000 euros.

INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération réalisée par les mandataires sociaux de LACROIX Group sur le titre de la Société n'a été portée à notre connaissance au titre de l'exercice.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

EDITO

Après 2021, l'année 2022 a de nouveau été une année mouvementée. La guerre en Ukraine a marqué le réveil de l'inflation, prolongé la crise des composants électroniques et engendré de fortes tensions sur le système énergétique européen et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

2022 a aussi vu la parution du troisième volet du sixième rapport d'évaluation du GIEC, consacré à l'atténuation du changement climatique, qui avertit que « sans réductions immédiates et profondes des émissions dans tous les secteurs, la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C est hors de portée. »

Le monde est aujourd'hui à la croisée des chemins, et doit désormais engager, à marche forcée et dans un contexte géopolitique, économique et social difficile, une transition écologique d'une ampleur sans précédent.

Le défi est colossal et LACROIX est déterminé à y prendre sa part. Le GIEC précise en effet que « les technologies numériques peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la réalisation de plusieurs ODD », et que « les capteurs, l'internet des objets, la robotique et l'intelligence artificielle peuvent améliorer la gestion de l'énergie dans tous les secteurs, accroître l'efficacité énergétique et promouvoir l'adoption de nombreuses technologies à faibles émissions ».

Cet appel à une technologie utile, réservée à des applications critiques, correspond en tous points à la vision du Groupe : « **Chez LACROIX, nous pensons que la technologie doit contribuer à des environnements simples, durables et plus sûrs.** »

2022 : finalisation de notre stratégie d'impact positif

En 2022, capitalisant sur le travail commencé avec nos équipes en 2021, nous avons défini les 4 grands engagements qui constituent la stratégie d'impact positif de LACROIX :

- Développer nos activités à impact positif
- Concevoir des solutions éco-efficientes
- Conduire nos opérations de manière durable
- S'engager pour nos équipes et nos territoires

Derrière chacun de ces engagements, nous avons défini des priorités d'action, ainsi que des objectifs datés et chiffrés, et une feuille de route opérationnelle, que nous dévoilerons en détail dans le courant de l'année 2023.

2022 a également été l'année de la réalisation d'un bilan carbone complet de l'ensemble de nos activités, qui a validé la pertinence des 4 engagements choisis et nous guide dans la priorisation des actions à mener.

2023 : déploiement opérationnel et embarquement des équipes dans toutes les activités du Groupe

En 2023, nous allons accélérer la mise en œuvre des actions identifiées pour faire de notre stratégie d'impact positif une réalité opérationnelle :

- Engagement 1 : Construction d'une méthodologie de quantification des bénéfices environnementaux et sociaux de nos produits et solutions (émissions de GES évitées, énergie et eau économisées...)
- Engagement 2 : Structuration et renforcement de l'expertise Ecoconception de toutes les BU du Groupe, avec l'objectif affiché d'être à la pointe de l'écoconception dans le secteur électronique
- Engagement 3 : Définition d'une trajectoire Climat alignée avec les Accords de Paris, et élaboration d'une feuille de route Achats responsables pour avoir une meilleure traçabilité, évaluer et accompagner nos fournisseurs, relocaliser lorsque cela est possible...
- Engagement 4 : formation des équipes, plan de mobilité durable...

Le COMEX et moi-même sommes déterminés à engager le Groupe sur cette trajectoire d'impact positif et d'utilité sociale, dont nous sommes convaincus qu'elle est un devoir éthique et une nécessité écologique, mais aussi une orientation stratégique évidente et une source de création de valeur pour LACROIX.

Vincent BEDOUIN
Président

Les valeurs LACROIX

Les valeurs de LACROIX relient les règles de vie et de fonctionnement des équipes et contribuent au positionnement de l'Humain au centre de l'organisation. Les managers et leurs collaborateurs LACROIX s'appuient sur un référentiel d'actions connu de tous pour agir, conduire leurs échanges et éclairer leurs prises de décisions.



AUDACE

« Que vous pensiez en être capable ou non, vous avez raison d'essayer ! »



ENGAGEMENT

« Ne parlez pas, agissez !
Ne dites pas, montrez !
Ne promettez pas, prouvez ! »



RESPECT

« Nous sommes une équipe car nous respectons les autres, avons confiance en les autres et nous soucions des autres. »



ESPRIT D'ÉQUIPE

« Si vous voulez aller vite, partez seuls.
Si vous voulez aller loin, partez ensemble ! »



OUVERTURE

« La force naît des différences,
pas des similitudes. »

LACROIX confronte son engagement à des références externes



LACROIX se prête depuis 2018 à un exercice de diagnostic annuel et de benchmark en intégrant la démarche de notation extra-financière menée par Gaïa Rating. En 2022 (sur l'exercice 2021), LACROIX a reçu une note ESG de 62/100, contre 59/100 en 2021.



En 2022, LACROIX a répondu au questionnaire d'évaluation d'Ecovadis, qui évalue la performance des entreprises en matière d'environnement, de conditions de travail, d'éthique et d'achats responsables. Pour cette première évaluation, LACROIX a obtenu une note de 53/100, supérieure ou égale à 62% des entreprises notées par Ecovadis.

Par ailleurs, LACROIX souscrit aux Objectifs de développement durable et aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi qu'aux 8 conventions fondamentales de l'OIT.

NOTRE STRATEGIE D'IMPACT POSITIF

En 2022, LACROIX a poursuivi la consultation de ses parties prenantes (clients stratégiques, actionnaires et investisseurs, Conseil National des Achats, ADEME Pays de la Loire...), afin de construire une stratégie d'impact positif centrée sur les enjeux environnementaux et sociaux prioritaires au regard de son activité.

Nous avons ainsi défini 4 grands engagements et 10 priorités d'action :



Engagement 1

DÉVELOPPER NOS ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

Priorité 1 : Se concentrer sur les solutions à impact positif

- Privilégier sur les produits et solutions à impact positif lors du développement de nouvelles offres
- Maximiser l'impact positif de notre base installée
- Sortir progressivement des marchés dont l'impact positif est insuffisant

Priorité 2 : Créer des modèles économiques durables

- Augmenter la durée de vie de nos produits et solutions
- Proposer à nos clients d'acheter des services plutôt que des produits
- Réfléchir à des services de réparation, de collecte et de recyclage de nos produits en fin de vie



Engagement 2

CONCEVOIR DES SOLUTIONS ÉCO-EFFICIENTES

Priorité 1 : Ecoconcevoir nos produits

Réduire l'impact environnemental de nos produits en travaillant sur leur conception :

- Moins de matériaux vierges et intégration de matériaux recyclés
- Produits peu consommateurs d'énergie
- Des produits réparables et recyclables

Priorité 2 : Développer des solutions digitales sobres

Réduire l'impact environnemental de nos solutions digitales:

- Solutions efficaces : edge computing, télécommunication optimisée, moins de données et un stockage minimal
- Choix de serveurs/hébergeurs éco-responsables



Engagement 3

CONDUIRE NOS OPÉRATIONS DE MANIÈRE DURABLE

Priorité 1 : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

- Réduire notre consommation d'énergie
- Développer les énergies renouvelables
- Travailler avec nos fournisseurs pour réduire nos émissions
- Développer les puits de carbone

Priorité 2 : Limiter les autres impacts environnementaux

- Réduire et mieux valoriser nos déchets
- Limiter notre consommation d'eau
- Prévenir la pollution et préserver la biodiversité

Priorité 3 : Améliorer les pratiques dans notre chaîne d'approvisionnement

- Réduire les risques de pollution et améliorer les performances environnementales de nos fournisseurs
- Contrôler les risques sociaux et améliorer les conditions de travail chez nos fournisseurs



Engagement 4

S'ENGAGER POUR NOS ÉQUIPES ET NOS TERRITOIRES

Priorité 1 : Favoriser le bien-être au travail et la reconnaissance

- Offrir un environnement de travail sain et sûr à tous les salariés
- Favoriser le bien-être de nos équipes grâce à un lieu de travail et une culture d'entreprise de qualité
- Récompenser la contribution à la création de valeur

Priorité 2 : Révéler le potentiel de nos salariés

- Installer la confiance et la responsabilisation dans la culture de l'entreprise afin de responsabiliser notre personnel
- Proposer des programmes de formation adéquats pour permettre le développement des compétences
- Développer la mobilité interne pour offrir des perspectives et favoriser l'enrichissement mutuel entre nos entités

Priorité 3 : Promouvoir l'équité et la diversité

- Assurer un traitement équitable de chacun : équité dans les opportunités de carrière et dans la rémunération.
- Favoriser la diversité parmi les cadres et l'encadrement supérieur

Priorité 4 : S'engager dans nos territoires

- Construire des relations fructueuses avec nos partenaires locaux
- Encourager la formation et la promotion de nos savoir-faire et de nos métiers
- Soutenir des actions locales en faveur de la transition écologique

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Ressources et création de valeur

RESSOURCES ET ATOUTS

Capital financier

- 194 M€ de capitaux propres
- 591 M€ de total bilan
- 20 M€ d'investissement en 2022

Capital humain

- 5 318 salariés dans 12 pays
- plus de 30 nationalités

Capital intellectuel

- 1 bureau d'étude
- ~ 175 ingénieurs R&D
- 7 brevets délivrés en 2022

Capital industriel

- 14 sites industriels
- ~ 98 300m2 de bâtiments industriels

Capital physique

- ~ 20 000 tonnes de matériaux utilisés (composants électroniques, métaux, plastiques, ...)
- 33 GWH d'énergie consommée
- 1898 tonnes de déchets produits

NOTRE MISSION :

Permettre à nos clients de construire et de gérer des écosystèmes de vie plus intelligents, grâce à des technologies utiles, robustes et sécurisées.

Activité Electronics

Fournir des solutions complètes, de la conception à la fabrication

- Capteurs et actionneurs intelligents
- Gestion des dispositifs & Cybersécurité
- Eclairage
- Objets connectés industriels - IoT
- Smart power
- AI & Computer vision

Activité City

Optimiser & sécuriser la mobilité de tous les usagers de la route

- Smart lighting
- Sécurité routière
- Gestion de trafic

Activité Environment

Gérer & optimiser l'efficacité des réseaux d'eau & d'énergie

- Smart Water
- Smart Grids
- Heating, Ventilation, Air Conditioning (HVAC)

CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE AVEC NOS PARTIES PRENANTES



708 M€
Chiffre d'affaires

494 M€
Partenaires et fournisseurs

163 M€
Collaborateurs

22 M€
Amortissements et provisions

6 M€
Etats et collectivités

7 M€
Banques

15 M€
Résultat hors exceptionnel
2,8 M€ pour nos salariés
3,9 M€ pour nos actionnaires
8,6 M€ de réinvestissements

Présentation de nos activités



4 392
COLLABORATEURS
(2 935 COLLABORATEURS EN 2021)



522
M€
(321 M€ EN 2021)

Acteur majeur de la sous-traitance électronique mondiale, l'activité ELECTRONICS est spécialiste en **conception et production d'ensembles et sous-ensembles électroniques**. L'activité donne vie aux projets électroniques innovants de ses clients évoluant parmi les leaders mondiaux des secteurs industriel, automobile, domotique, avionique civile & défense et santé.

Avec son offre IMPULSE, l'activité ELECTRONICS s'engage aux côtés des clients et des autres activités du Groupe pour accélérer le développement de solutions connectées en mettant à disposition son savoir-faire en design logiciel, solutions acoustiques et objets connectés sécurisés utilisant couramment l'intelligence artificielle.

Implantée en France, aux Etats Unis, en Allemagne, en Pologne et en Tunisie, l'activité ELECTRONICS compte près de 4 400 collaborateurs répartis entre 6 sites de production et les équipes IMPULSE pour la conception.

EXPERTISE



OFFRE



MARCHÉS





571
COLLABORATEURS
 (578 COLLABORATEURS EN 2021)

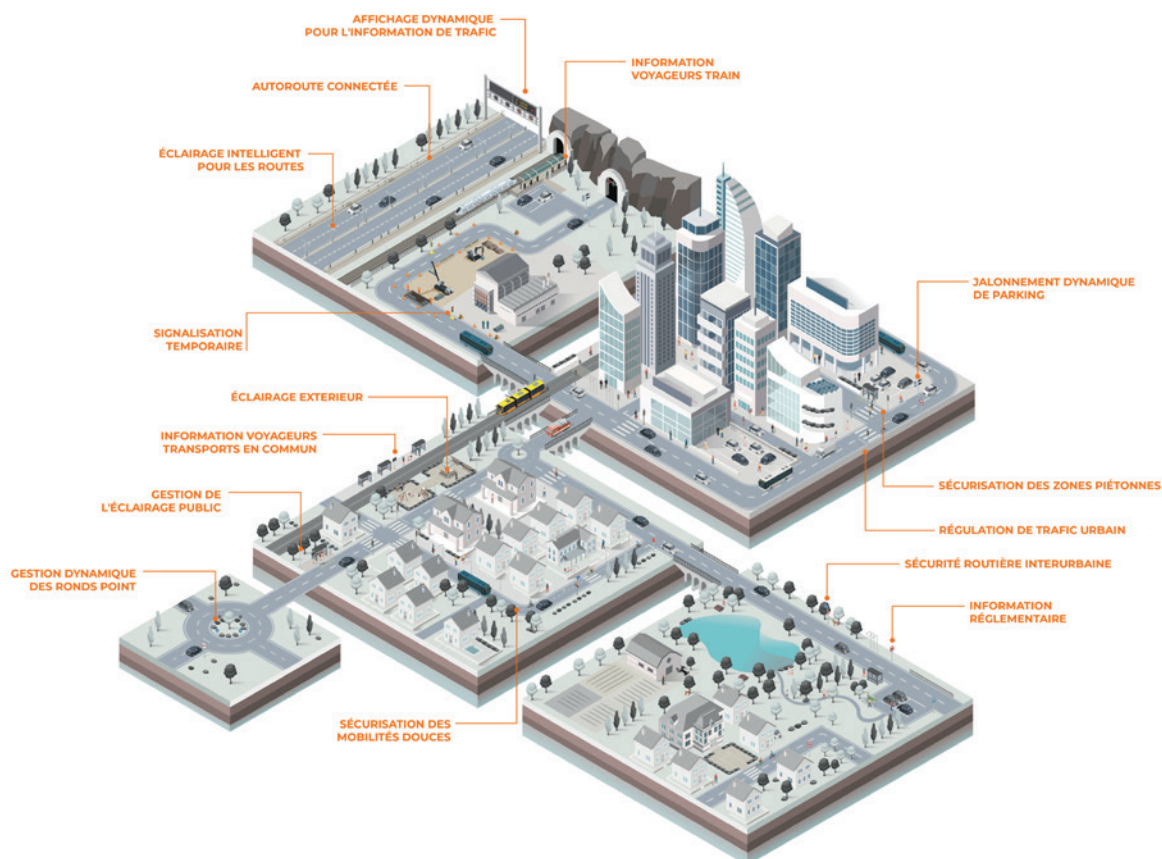


110
M€
 (110 M€ EN 2021)

Industriel concepteur de solutions pour la voirie intelligente, l'activité CITY accompagne les collectivités locales et les gestionnaires dans la transformation des territoires grâce à son expertise en matière de **sécurité routière**, de **gestion du trafic** et d'**éclairage intelligent**.

Sa mission est de permettre aux clients publics et privés de transformer la voirie en un espace de vie fluide, sécurisé et durable, grâce à des technologies connectées utiles et robustes.

Implantée en France, en Espagne et en Belgique, l'activité compte aujourd'hui 571 collaborateurs répartis entre bureaux d'études et sites de production.





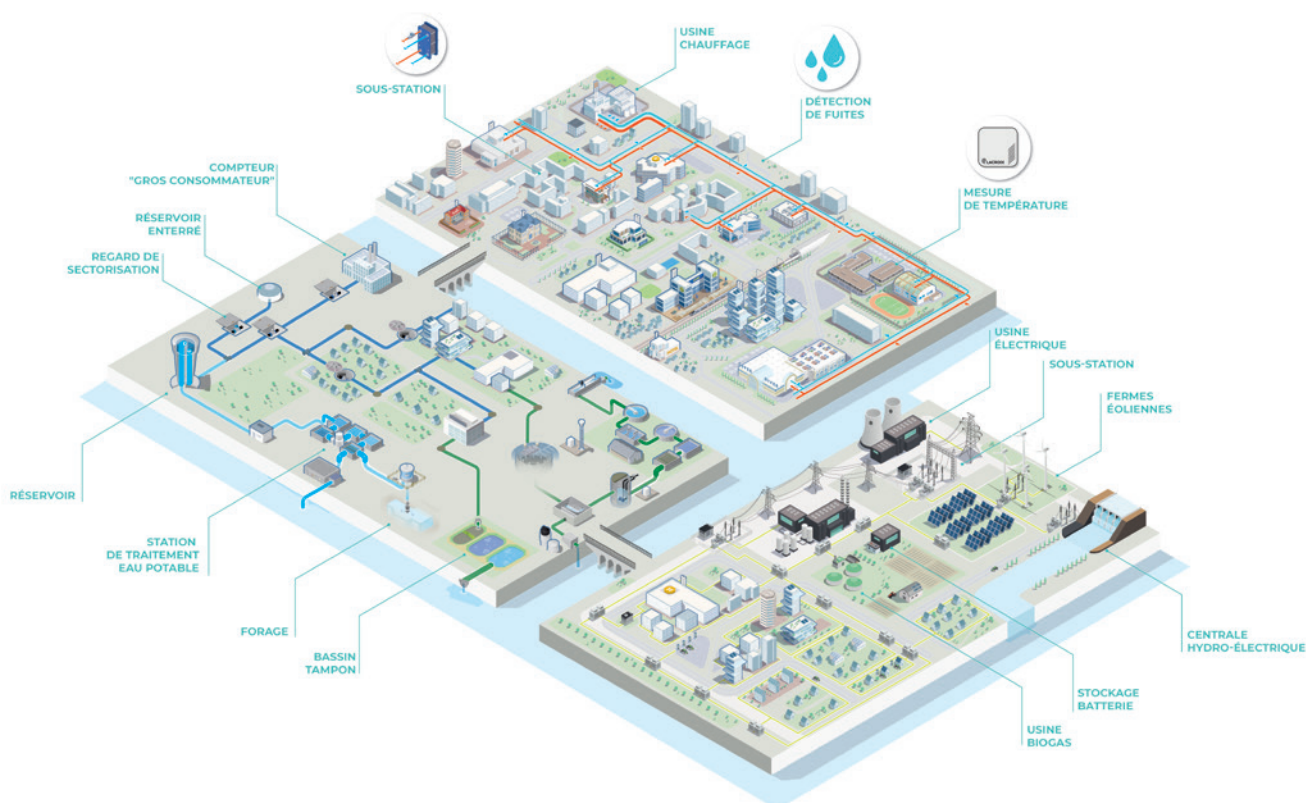
299
COLLABORATEURS
 (298 COLLABORATEURS EN 2021)



76
M€
 (70 M€ EN 2021)

Concepteur et fabricant d'équipements électroniques et de solutions digitales connectées pour **contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie**, l'activité ENVIRONNEMENT contribue à améliorer la performance des réseaux d'eau et d'énergie, à diminuer la consommation de ressources et à protéger l'environnement.

Leader sur le marché français, ENVIRONNEMENT axe également son développement autour des zones où les enjeux liés à l'énergie et à l'eau sont les plus forts, grâce à ses filiales en Allemagne, en Espagne, en Italie, à Singapour, et à un réseau de plus de 40 partenaires certifiés dans le monde.



IDENTIFICATION ET DILIGENCES DE CONTINGEMENT DES PRINCIPAUX RISQUES

Dans le cadre de ses activités LACROIX met régulièrement à jour sa cartographie **des risques et des opportunités**.

LACROIX conduit les diligences adaptées et en mesure l'efficacité par la mise en place d'indicateurs de suivi pertinents. Certaines politiques et diligences présentées sont en phase de construction et seront progressivement déployées l'an prochain et associées à des indicateurs de mesure.

Risques et Opportunités	Supports et diligences	Statuts
Satisfaction des salariés	Déploiement du référentiel de valeurs LACROIX Group Enquête de satisfaction auprès des salariés de l'ensemble du Groupe	Existant Existant
Santé et sécurité	Actions de prévention et de sécurité au travail Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé Formations et diligences en matière de sécurité	Existant Existant Existant
Gestion et développement des compétences	Cartographie des compétences clés Prévisionnel des évolutions métiers et compétences Plan de formation Politique volontariste d'apprentissage	Avancé Avancé Existant Existant
Attractivité	Renforcement de la marque employeur Être acteur du territoire et du développement du tissu socio-économique	Existant Existant
Éthique des affaires et des comportements	Déploiement Charte d'éthique LACROIX Group Programme Global Compact Déploiement et formation du dispositif de lutte contre la corruption Certifications normatives des process	Existant Existant Existant Existant
Chaîne d'approvisionnement	Contractualisation fournisseurs Contractualisation clients Critères RSE dans le choix de nos fournisseurs	Existant Existant A renforcer
Géopolitique et adaptation aux risques environnementaux et climatiques	Plan de continuité d'activité Indicateur de risque pays	A renforcer Avancé
Environnement et génération de déchets	Certification ISO 14001 Démarches de recyclage des déchets auprès de fournisseurs qualifiés Traitements spécifiques liés aux déchets dangereux	Existant Existant Existant

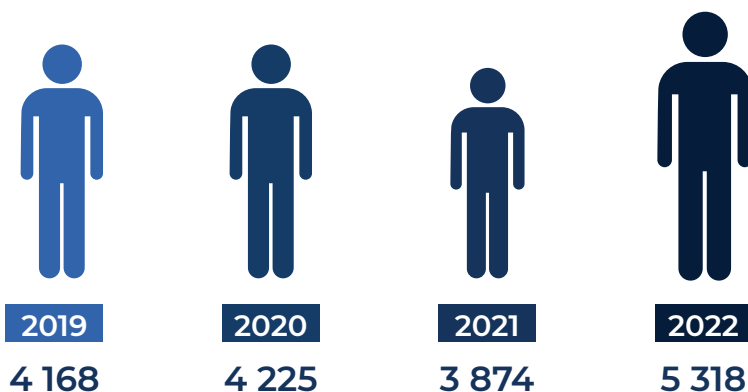
Existant : process ou pratique déployée

Avancé : process ou pratique prochainement déployée

A renforcer : process ou pratique devant faire l'objet de développement

1. SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le Capital Humain est au cœur du projet LACROIX. Les femmes et les hommes de LACROIX sont sa richesse la plus importante. Les équipes contribuent au développement du Groupe et à la réussite de ses projets.



Avec 5 318 collaborateurs en 2022 contre 3 874 collaborateurs en 2021, les effectifs de LACROIX sont en augmentation de 1 444 collaborateurs, principalement expliqué par l'acquisition de Firstronic en Amérique du Nord et l'augmentation d'activité de notre site polonais. Les effectifs basés en Amérique du Nord sont consolidés pour la première fois, ils intègrent les effectifs employés en portage au Mexique.

1.1 Emplois & Effectifs

Répartition des effectifs par Activité

	ELECTRONICS		CITY		ENVIRONMENT	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Effectif Total	4 392	2 935	571	578	299	298
Hommes	1 750	1 139	388	385	231	232
Femmes	2 642	1 796	183	193	68	66

Les données présentées ci-dessus concernent les effectifs salariés, ainsi que les effectifs en portage salarial au Mexique et excluent les effectifs intérimaires.

A ces effectifs, s'ajoutent 56 collaborateurs employés par LACROIX Group (holding du Groupe). Ils étaient 63 collaborateurs en 2021 sur cette entité qui emploie des fonctions transversales au Groupe dédiées aux fonctions de pilotage avec un axe fort dans le domaine de la R&D.

83%
 DES EFFECTIFS DU GROUPE
 TRAVAILLENT POUR L'ACTIVITÉ ELECTRONICS
 (76% EN 2021)

77%
 DES EFFECTIFS DU GROUPE
 TRAVAILLENT HORS DE FRANCE
 (68% EN 2021)

Les activités de LACROIX sont également soutenues par du personnel mis à disposition dans le cadre de contrats d'intérimaires qui représentent une moyenne de 203 équivalents temps plein (ETP) en 2022 contre 120 en 2021. La progression du recours à des contrats intérimaires traduit une activité soutenue dans un contexte incertain compte tenu de la très faible visibilité concernant les approvisionnements de matière.

1.2 Enquête de satisfaction interne

Pour comprendre les attentes de ses collaborateurs et leur relation au travail et à l'entreprise et pour mesurer l'adhésion à ses projets, LACROIX réalise depuis 2015 une enquête de satisfaction interne, LACROIX & You, auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Avec 88% de participants, les résultats de l'enquête 2020 fournissent une matière riche à la conduite d'actions de progrès autour d'une centaine de points de mesure sur dix thématiques.

Le taux de satisfaction des salariés continue de progresser depuis 2015, avec 72% de salariés satisfaits en 2020 contre 71% en 2017, l'objectif de 75% fixé pour la clôture du Plan stratégique Ambition 2020 n'est pas tout à fait atteint.

La prochaine enquête de satisfaction interne sera conduite en 2023 au niveau du Groupe.

1.3 Organisation du dialogue social

LACROIX est attaché à la mise en place d'un dialogue social de qualité avec les organisations de représentation du personnel.

Ce dialogue s'inscrit dans le cadre de discussions et de réunions de travail avec les instances de représentation du personnel dont la configuration varie selon les législations locales. Ces échanges ont pour but d'établir une relation de confiance, responsable et constructive, propice au développement des activités et à l'épanouissement des collaborateurs du Groupe.

Le Groupe salue notamment la qualité des échanges qui se sont déroulés dans le cadre de la crise sanitaire et qui ont permis de prendre les dispositions visant à la protection de la santé des collaborateurs.

La plupart des entités LACROIX sont pourvues d'instances représentatives du personnel qui ont conduit plus de 148 réunions en 2022 sur l'ensemble du Groupe (180 en 2021 et 246 réunions en 2020). L'activité Electronics a par ailleurs tenu son Comité Social et Economique Européen.

1.4 Santé et sécurité au travail

LACROIX a le devoir et la responsabilité de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et mène un travail de réflexion et d'amélioration des conditions de travail associé à une démarche de prévention en collaboration avec les Comités représentant ses salariés et des parties prenantes externes.

Hygiène, Sécurité et Formations dédiées

La prévention à la sécurité s'exerce par le dialogue avec les différents interlocuteurs : Comité Social Economique (CSE), Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ou organisations assimilées sur les sites internationaux (CCE...). Les différentes instances d'hygiène et de sécurité que compte LACROIX couvrent près de 100% de ses effectifs. En collaboration et en responsabilité, les acteurs assurent la conformité réglementaire de LACROIX aux obligations et règles locales et travaillent au déploiement d'actions de formations réglementaires et de prévention.

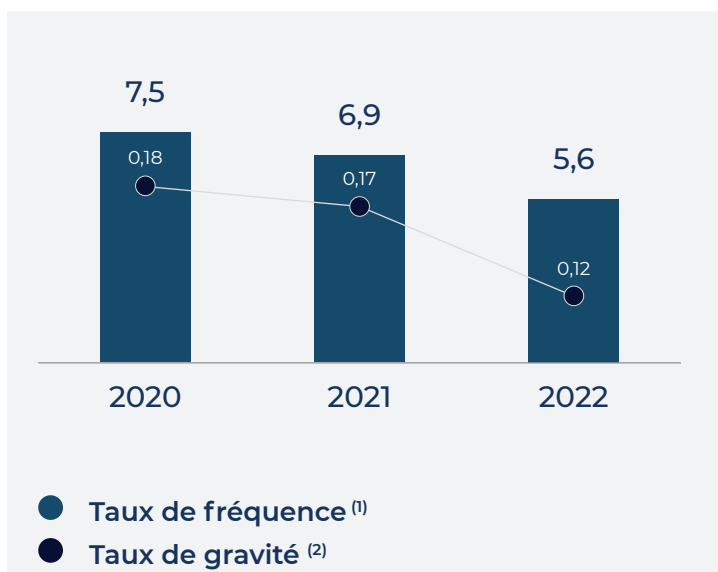
Accidents du travail

Le taux de fréquence des accidents du travail diminue à nouveau de 1,3 points en 2022, après une diminution de 0,6 points en 2021. Les principaux accidents du travail sont liés aux opérations de manutention, dès lors les instructions de sécurité sont systématiquement rappelées.

Pour chaque accident avec arrêt de travail, les causes sont détaillées et font l'objet d'un plan d'action qui reboucle avec le document unique de sécurité.

Le taux de gravité des accidents du travail diminue en 2022 de -0,05 point après une stabilité constatée entre 2020 et 2021 (-0,01 point). Les résultats consacrent les efforts de prévention et de sensibilisation aux risques de nos métiers et les mesures de suivi du respect des règles de sécurité et notamment du port des équipements de protection individuelle.

La sensibilisation aux risques d'accident du travail des nouvelles recrues en ateliers est systématisée dans le cadre de leur parcours d'intégration. Les actions de communication régulières rappellent les consignes et l'importance du sujet, les managers sont directement impliqués pour soutenir les démarches de sécurité au travail.



BONNES PRATIQUES

Pour chaque accident avec arrêt de travail, une démarche de diagnostic avec arbre des causes et plan d'action est mise en place.

(1) Nombre d'accidents du travail avec au moins 1 jour d'arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.

(2) Nombre de jours d'arrêt par accident du travail * 1 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.

LACROIX réalise régulièrement des investissements dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail de ses collaborateurs permettant d'en améliorer la sécurité et le confort.

Voici quelques exemples des réalisations les plus significatives :

- Espaces de travail et mobiliers sur les sites nouvellement investis (Symbiose, Odyssea, Colivia,...)
- Amélioration de l'ergonomie des postes de travail en ateliers.
- Investissements permettant de limiter les gestes répétitifs en ateliers notamment par le support de systèmes motorisés et de robots.
- Investissements magasin automatique de stockage sécurisant et limitant les manipulations.
- Investissements moyens manutention charges lourdes ou encombrantes.

Absentéisme

L'année 2022 reste marquée par un nombre d'arrêts pour cause Covid-19 important et **de courte durée**. Ces arrêts constituent l'essentiel du niveau des arrêts maladie de courte durée qui connaît une faible évolution de 0.2 points.

L'absentéisme lié aux arrêts de travail maternité, paternité et adoption diminue légèrement en 2022 avec une baisse de 0.3 points. Le taux d'absentéisme total est stable entre 2022 et 2021 (respectivement 8.63% en 2022 et 8.67% en 2021)

	2022	2021
Maladies courte durée	5,28 %	5,08 %
Maladies professionnelles	0,05 %	0,01 %
Accidents du travail et de trajets	0,08 %	0,10 %
Maternité, paternité & adoption	3,18 %	3,48 %
Taux d'absentéisme total	8,63 %	8,67 %

1.5 Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé

Au sein de plusieurs entités du Groupe, des actions de prévention ont été mises en place afin de sensibiliser les collaborateurs aux actions améliorant leur quotidien de travail.

LACROIX conduit par ailleurs les formations et exercices requis par la réglementation de chacun des pays où il exerce une activité.

Ainsi, ses collaborateurs sont régulièrement formés à l'utilisation des moyens de manutention (permis caristes), aux premiers gestes de secours (formation secouriste), aux situations d'incendie (formation guide file et serre-file), aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques et dangereux, à l'utilisation de courant fort (certification et formation).



Par exemple en 2022, le département HSE du site de Kwidzyn, en Pologne, a organisé une formation aux premiers secours. Parmi les thèmes abordés : comment utiliser un défibrillateur, comment mettre une personne blessée en position latérale de sécurité, premiers secours en cas de blessures, équipement de la trousse de premiers secours, comment transporter des personnes blessées en utilisant une chaise... Au total ce sont 130 personnes qui ont été formées.

1.5 Egalité Hommes - Femmes

♀ 2 918
FEMMES

♂ 2 400
HOMMES

Les femmes représentent 55% de l'effectif du Groupe en 2022 (augmentation d'un point en comparaison de 2021 où le taux de féminisation était de 54%).

Elles représentent de façon stable 61% des effectifs au sein de l'activité Electronics qui emploie principalement une main d'œuvre féminine dans ses ateliers.

LACROIX est vigilant à l'égalité de traitement professionnel Hommes-Femmes. Chaque activité prend en considération les écarts de salaire qui peuvent exister entre les hommes et les femmes pour essayer de les réduire autant que possible.

Au-delà des accords d'entreprise et des plans d'actions obligatoires, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour faciliter l'exercice d'une activité professionnelle aux femmes.

En 2022, l'index égalité Hommes – Femmes ressort au-dessus de 75 points pour la majorité des sociétés du Groupe basées en France et soumises au calcul de cet indicateur (plus de 50 salariés). Les sociétés ayant un index inférieur à 75 points ont établi un plan d'action visant à améliorer l'index par des actions ciblées.



En 2022, LACROIX s'engage pour une meilleure représentation des femmes dans les métiers techniques, avec notamment sa participation au Forum « Connected Women » organisé à Angers.



En mars 2022, comme chaque année, LACROIX a participé à la course ODYSSEA afin de récolter des fonds en faveur de la lutte contre le cancer du sein.



LACROIX finance des services de conciergerie sur certains de ses sites qui proposent des services disponibles depuis le lieu de travail pour faciliter les actes de la vie quotidienne. Les prestataires retenus appliquent la charte CCES (Circuits Courts Economiques et Solidaires) et travaillent avec des fournisseurs locaux.

2. TALENTS ET COMPÉTENCES

Dans un environnement en pleine mutation technologique où le digital et la data prennent une dimension incontournable, le développement des compétences et la rétention des talents sont des facteurs clefs du succès de LACROIX.

2.1 Formation

La formation des salariés est un axe fort qui contribue à la montée en compétence des collaborateurs et à leur valorisation à titre individuel. Elle est un facteur pour une implication efficace de chacun au sein du Groupe et contribue à la réussite collective.

Chaque activité de LACROIX définit son plan annuel de formation en tenant compte des axes de développement stratégiques du Groupe, des besoins formulés par les responsables et des souhaits exprimés par les salariés.

Le Groupe a consacré 50 385 heures à la formation en 2022 contre 56 581 heures en 2021. Les efforts de formation restent à un niveau important. Le budget pédagogique alloué à la formation en 2022 est en nette augmentation à hauteur de 732k€ contre 646K€ en 2021. Les données du site de Juarez au Mexique ne sont pas consolidées dans les chiffres reportés.

Ces efforts accompagnent le développement des savoir-faire métiers, des nouveaux process, l'introduction de nouveaux outils et applicatifs métiers, l'accompagnement à la digitalisation des outils ou encore la prise de nouvelles responsabilités.

Au sein des activités de LACROIX les efforts de formation se répartissent comme suit :

	ELECTRONICS		CITY		ENVIRONMENT	
	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)
Formation dispensée	42 934	353	4 161	234	2 872	121

418 heures de formation sont également dispensées au niveau des activités LACROIX Corp.

BONNES PRATIQUES

LACROIX a mis en place un parcours de formation diplômant destiné à développer la culture managériale, environnementale et de leadership.

LACROIX Corporate Executive -MBA destiné aux cadres dirigeants

Les promotions mélangent des profils internationaux et de filières de métiers représentatives du Groupe. Elles partagent un socle commun fondé sur la vision, les valeurs et principes de management du Groupe.

La promotion 2022-2023 du LACROIX Corporate Executive - MBA diplômera 13 managers qui auront suivi avec succès le cursus lancé en octobre 2022.



Senior & Advanced Leadership profiles

LACROIX Corporate MBA

by



2.2 Développement du travail collaboratif

LACROIX se dote des moyens technologiques permettant à ses collaborateurs de créer des communautés de thématiques ou de métiers afin de partager les bonnes pratiques ou résoudre collectivement des problématiques identifiées.

LACROIX a ainsi déployé les principales applications collaboratives proposées sous Office 365, et a engagé une démarche permettant à terme à chaque collaborateur d'être titulaire d'une identité numérique.



INNOVATION LAB
BY LACROIX



Innovation Lab by LACROIX est un catalyseur d'innovation qui a pour mission de soutenir l'innovation au sein du Groupe. Au travers de webinars, séances d'idéation, design thinking... le Lab intervient en support aux équipes des différentes activités, qui peuvent s'appuyer sur l'expertise des catalyseurs pour l'idéation, le prototypage, les expérimentations et le pilotage des projets innovants. L'équipe du Lab développe aussi un réseau de partenaires avec lesquels elle travaille à découvrir de nouveaux usages et à développer de nouvelles technologies.

LACROIX TECH, créé en 2016, est la communauté des acteurs de l'innovation et du développement au sein de LACROIX. Plus de 300 collaborateurs partagent des réflexions et des avancées sur différentes thématiques de pointe.

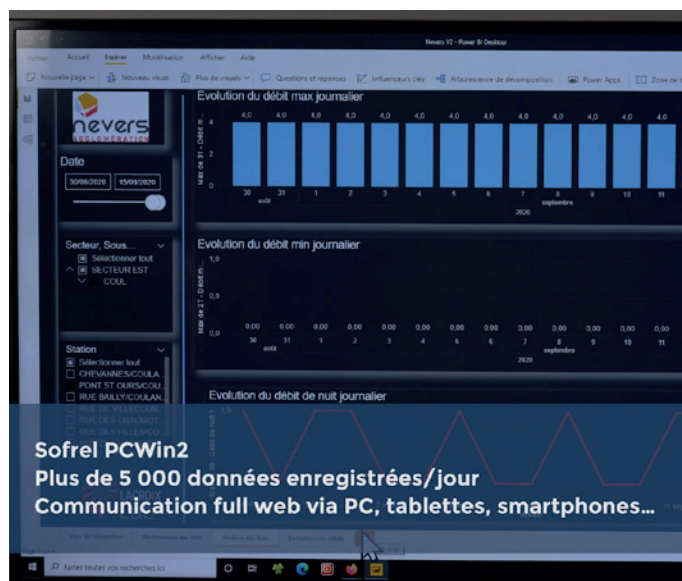


LACROIX FAB fédère les équipes de fabrication du Groupe, qui partagent leur savoir-faire, bonnes pratiques et contribuent à l'excellence industrielle. Créé en 2018, LACROIX Fab porte l'ADN industriel du Groupe.

Détection d'anomalies dans les réseaux d'eau potable avec Nevers Agglomération

En moyenne, 22% de l'eau potable produite en France est perdue lors de son passage dans les canalisations constituant les réseaux. Aujourd'hui, les techniciens passent de plus en plus de temps à surveiller avec, chaque jour, de plus en plus de données. Les équipes de l'innovation Lab, en étroite collaboration avec le Responsable Régie Eau Potable de Nevers Agglomération, ont proposé une solution permettant de réduire les pertes en eau potable, gagner en efficacité dans les réseaux et aider les techniciens à prendre de meilleures décisions.

Ce projet a été primé dans la catégorie « Sustainable AI » lors du 1er World Artificial Intelligence Festival de Cannes en 2022.



Data Mix avec Enedis

Organisés par Enedis, le LabFab de Rennes et Rennes Métropole, les Datamix sont des marathons créatifs consacrés aux données énergétiques. Contrairement à un hackaton où c'est la compétition qui prime, DataMix convoque la coopération et se constitue autour d'une expérience et de valeurs communes : le défi est celui du prototypage en temps réduit (2 jours) et la projection sur le long terme est envisagée (au delà du concept)..

Depuis la première édition, LACROIX y participe de façon active.

Cette année, le défi portait sur la sobriété énergétique avec des focus sur le foyer, les mobilités et la ville.

Transformation digitale

En 2022, LACROIX a poursuivi le déploiement de solutions digitales afin de simplifier ses process, de gagner en efficacité et de répondre aux nouveaux usages des collaborateurs.

- LACROIX continue de digitaliser son process de validation des factures fournisseurs internes en déployant l'outil ESKER sur la plupart de ses sites. L'information est totalement dématérialisée, depuis la réception de la facture jusqu'à l'émission du paiement, en passant par le circuit de validation interne. Les équipes comptables gagnent en efficacité, le circuit de validation est dématérialisé et raccourci.
- LACROIX a harmonisé et digitalisé pour l'ensemble du Groupe son process de recrutement sous SMARTRECRUITER - ATS (Applicants Tracking System), qui permet de centraliser les candidatures reçues pour l'ensemble du Groupe – et ce de manière conforme aux exigences RGPD. L'outil permet aux acteurs du recrutement d'évaluer les profils, de programmer des entretiens et d'échanger avec les candidats, le tout en ligne dans un environnement SAAS. Cet outil assure aux équipes RH un gain de temps dans leurs actions de recrutement et donne aux managers un accès direct à leurs postes ouverts. Il permet également aux candidats une expérience améliorée.
- Sur le périmètre France LACROIX a digitalisé son outil de gestion des temps et des activités sous la solution KELIO de Bodet. L'interface, moderne et intuitive, accessible en mode nomade, permet d'accéder à ses informations individuelles de congés ou de temps. Les circuits de validation sont dématérialisés. Dans nos bâtiments industriels, les terminaux de badgeage sont désormais tactiles. Ce système intègre également de nouvelles pratiques comme la gestion du télétravail.
- L'activité Electronics a développé une solution digitale de Real Time Monitoring (RTM) permettant une vision immédiate des niveaux de performance atteints en production. Les data collectées sont également remontées pour être exploitées dans la cadre des rituels d'amélioration continue et d'animation à intervalle court (Lacroix Daily Meeting).



BONNES PRATIQUES

LACROIX Group a déployé sur chacun de ses sites des équipes de « Digifriends » appelées à renforcer la culture digitale du Groupe. Ces équipes interviennent de manière proactive ou en support aux utilisateurs sur les solutions digitales proposées.

2.3 Soutien à la formation en apprentissage

LACROIX affirme son soutien à l'insertion des jeunes dans le monde du travail par une politique volontariste d'intégration par la voie de l'apprentissage en entreprise.

En 2022, ils sont 144 jeunes au sein des équipes LACROIX à faire leurs premiers pas dans le monde du travail, soit en contrats de professionnalisation, d'apprentissage ou encore d'initiation à la vie professionnelle. Ils étaient 109 en 2021, soit + 32%.

2.4 Lien avec les écoles et actions en faveur de l'enseignement

LACROIX développe également des partenariats privilégiés qui permettent aux jeunes d'intégrer les activités du Groupe au terme de leur cursus. Des liens fidèles sont tissés avec Audencia Business School, ESEO Angers, Polytech Nantes, Supélec Rennes, l'université de Gdansk.



L'activité ELECTRONICS en Pologne a mis en place une opération de partenariat intitulée « School close to work ».

Dans ce cadre l'entreprise organise des visites régulières de jeunes étudiants de son site de production de Kwidzyn

Le site noue également un partenariat avec les écoles, les autorités locales et les organismes de formation, qui a pour objectif d'orienter les formations techniques au plus près des besoins de l'entreprise et de permettre à des jeunes d'être épaulés dans leurs choix de formation et de carrière.

Des partenariats avec des sociétés d'insertion (INSERIM, Pôle Emploi Insertion) ou des associations locales (Cap Entreprises) permettent à LACROIX de présenter les métiers de l'industrie, d'accueillir des jeunes en mission d'intérim ou encore d'accompagner des jeunes sortis du système scolaire.

LACROIX est également partenaire de l'école de la deuxième chance Symplon.co – « réseau de fabrique solidaire et inclusive » qui forme des jeunes aux métiers techniques du numérique en apprentissage en vue d'une intégration dans les effectifs LACROIX.

LACROIX intégrera une nouvelle promotion d'étudiants en 2023 au sein de l'innovation LAB.



L'École IA Microsoft, une école **solidaire** dédiée à l'intelligence artificielle a vu le jour à Rennes, à l'initiative de Microsoft et Simplon et dont **LACROIX est partenaire**. L'ambition de ce projet : accompagner des demandeurs d'emploi à travers une formation gratuite et encadrée dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité désormais.

2.5 Intégration de nouveaux collaborateurs

LACROIX veille à ce que chaque nouveau collaborateur s'intègre pleinement et partage les valeurs, la culture et l'environnement du Groupe. LACROIX veille à ce que ses collaborateurs bénéficient d'un parcours d'intégration lui permettant une bonne compréhension des organisations, une assimilation des règles de sécurité et une sensibilisation aux attentes clients et aux normes qualité métiers.



Chaque année dans le cadre d'un rituel, une journée est consacrée à l'intégration de la nouvelle promotion des cadres en France. C'est l'occasion pour les participants de faire connaissance, d'obtenir des informations sur l'histoire et la stratégie de LACROIX et de faire connaître leur retour d'expérience d'intégration.

En 2022, ce rituel est étendu au sein de l'ensemble des entités du Groupe.

2.6 Chiffres clefs

Mouvements d'effectifs LACROIX :



Parmi les 1 071 collaborateurs qui ont rejoint LACROIX en 2022 (contre 399 en 2021), 909 ont été intégrés par Electronics, 116 par City, 32 par Environment et 14 par les fonctions corporate du Groupe. Le Groupe a intégré 577 Femmes et 494 Hommes.

Parmi les 891 collaborateurs qui ont quitté le Groupe en 2022 (contre 750 en 2021), 471 travaillaient pour le site Electronics en Pologne.

Le turnover constaté sur les effectifs permanents du Groupe représente 10,7%. En intégrant les personnels temporaires ou sous contrat à durée déterminée, Le turnover de LACROIX progresse de 3,2 points en 2022 et atteint 15,1% contre 11,8% en 2021. La progression de ce turnover est très significativement liée aux arrêts de contrat en Pologne, compte tenu de l'absence de livraison de composants électroniques.

Embauches et intégrations par catégories socio-professionnelles

	Hommes		Femmes		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Total	494	224	577	175	1 071	399
Non-Cadres	390	168	507	146	897	314
Cadres	104	56	70	29	174	85

Les CDI et les CDD sont pris en compte.

Les 1 071 recrutements intègrent 769 recrutements effectués pour des contrats à durée déterminée.

Répartition socio-professionnelle

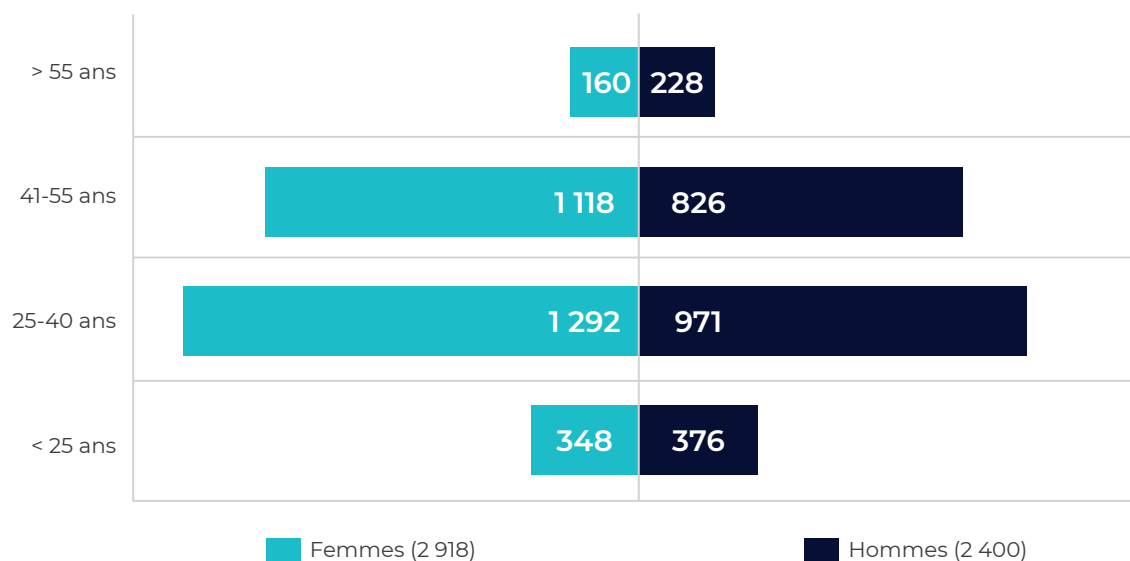
	Cadres		ETAM (*)		Ouvriers	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Total	791	719	1 461	1 157	3 066	1 998
Hommes %	582 74%	552 77%	812 56%	640 55%	1 006 33%	603 30%
Femmes %	209 26%	167 23%	649 44%	517 45%	2 060 67%	1 395 70%

* ETAM : employés - techniciens - agents de maîtrise

L'activité ELECTRONICS à forte main d'œuvre manufacturière emploie principalement des femmes dans ses ateliers de fabrication.

Les cadres représentent 15% du total des effectifs en 2022 (19% en 2021), les ETAM sont 27% du total des effectifs 2022 (30% en 2021) et les ouvriers représentent 58% des effectifs, représentation en augmentation de 7 points en 2022 (51% en 2021).

Répartition des effectifs par tranche d'âge



L'effectif se caractérise par une population jeune et majoritairement féminine. En 2022, 56% de l'effectif LACROIX a moins de 40 ans (55% en 2021), et, comme en 2021, 7% de l'effectifs a plus de 55 ans.

Répartition par zones géographiques

L'histoire de LACROIX a débuté en France. L'évolution des activités du Groupe l'a conduit depuis quelques années à accompagner ses clients ou à conquérir de nouveaux marchés à l'international.

L'évolution de la répartition géographique des effectifs accompagne naturellement ce développement à l'international.

Ainsi, et notamment expliqué par l'acquisition de Firstronic en Amérique du Nord, 77% des effectifs sont situés hors de France en 2022 contre 68% en 2021.

LACROIX est notamment présent :	
Etats-Unis	212 collaborateurs
Mexique	1 084 collaborateurs
Pologne	1 786 collaborateurs
France	1 208 collaborateurs
Tunisie	696 collaborateurs
Allemagne	217 collaborateurs
Espagne	89 collaborateurs
Belgique	13 collaborateurs
Italie	10 collaborateurs

3 collaborateurs sont soit en Chine, à Singapour, ou au Maroc.



3. PARTAGER ET FAIRE RESPECTER UNE ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET DES COMPORTEMENTS.

LACROIX s'est engagé à conduire ses activités selon des principes d'action et de comportements fondés sur le respect et l'intégrité. Ses exigences en matière de transparence et lutte contre la corruption ont été renforcées suite aux obligations promulguées par la Loi « SAPIN II ».

Les axes de développement stratégiques du Groupe, notamment en matière de développement des affaires et de croissance internationale rendent encore plus impérieuses les exigences de LACROIX en matière d'éthique des affaires et des comportements, de lutte contre la corruption et de conformité.



LACROIX a renforcé ses dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption et poursuit une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption dans toutes ses activités sur tous les territoires. Ces actions sont portées au plus haut niveau de la Direction de l'entreprise.

3.1 Lutte contre la corruption

LACROIX conduit une démarche continue d'évaluation de ses principaux risques conduisant à un renforcement de ses règles internes dans le cadre de ses codes de conduite « anti-corruption » et « concurrence ». Il a également défini des guides pratiques supports pour gérer les risques au quotidien. Ces documents sont remis aux nouveaux entrants dans l'entreprise.

Les équipes les plus exposées aux sollicitations à des fins de corruption (ventes, achats...) sont formées au dispositif anti-corruption applicable. A fin 2022, plus de 600 collaborateurs ont été formés aux règles Compliance.

3.2 Dispositif d'alerte

LACROIX a également déployé une politique pour les invitations et cadeaux et s'est doté d'un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble de ses collaborateurs, permettant de signaler toute déviance en matière de corruption ou de respect des règles fondamentales de protection des personnes.

LACROIX a mis en place un dispositif d'alerte interne centralisé. Il permet de recueillir et de traiter les signalements soumis par tout collaborateur concernant des atteintes ou risques d'atteintes sérieuses à la loi, au règlement, ainsi qu'aux dispositions des Codes de Conduite « anti-corruption » et « concurrence » LACROIX, ou à d'autres principes, lignes directrices et politiques internes.

Les alertes traitées dans le cadre des dispositifs dédiés permettent, le cas échéant, d'enrichir les processus d'identification et de prévention des risques, dans une logique d'amélioration continue et de gestion des risques.

3.3 Choix des fournisseurs

LACROIX a établi une charte fournisseur qui précise l'ensemble de ses exigences en matière de respect de la personne humaine et de sa fonction, de respect des lois et notamment celles de la concurrence et du respect de l'environnement.

Les équipes achats adressent à l'ensemble de leur fournisseurs un rappel de ce code de bonne conduite dans le cadre de leurs négociations annuelles. Ce document est également adressé systématiquement à tous les nouveaux fournisseurs.

LACROIX a également défini des procédures d'évaluation des tiers les plus à risques avec lesquels ses activités interagissent.

Le choix des fournisseurs tient compte évidemment de leur performance économique, mais également de leur engagement éthique, afin d'être cohérents avec notre volonté de nous intégrer dans une démarche de développement durable. Ainsi, nos fournisseurs sont évalués selon des critères de Qualité, Sécurité et Environnement notamment pris en compte au regard de leurs certifications, leurs organisations spécifiquement mises en place pour garantir la qualité de leurs produits et services, et des mesures conduites pour limiter l'impact environnemental de leurs propres activités. Nos services achats, en partenariat avec nos services qualité, conduisent les diligences de vérification auprès de nos fournisseurs afin de s'assurer que nos exigences sont bien respectées. Ces audits peuvent aborder différents aspects, dont la capacité du fournisseur à répondre à notre besoin, ses compétences techniques, sa gestion du système qualité, son respect des règles environnementales et sa conformité avec la législation du travail.

3.4 Égalité de traitement, non-discrimination

LACROIX, dans l'ensemble des pays où il exerce son activité, respecte les principes énoncés par les Conventions de l'OIT et notamment par les « Conventions Fondamentales » qui portent sur les droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

LACROIX emploie des collaborateurs aux profils divers et dans des zones géographiques assez larges. LACROIX considère la diversité, l'inclusion, la multiculturalité comme des facteurs de complémentarité et de richesse. LACROIX confirme son engagement à agir en faveur de l'égalité professionnelle et sans discrimination et réaffirme son engagement à éliminer toute forme de discrimination en matière d'emploi et à promouvoir la diversité.

Dans le cadre d'accords d'entreprise et d'actions ciblées, LACROIX encourage la diversité au sein des équipes, définit des objectifs et moyens d'actions en faveur de l'égalité professionnelle Hommes-Femmes et promeut l'emploi des personnes en situation de handicap au travers du versement d'une partie de la taxe d'apprentissage au GIRPEH et, d'une manière plus générale, lutte contre la discrimination professionnelle notamment dans la mise en œuvre de ses processus clés tels qu'embauches, entretiens individuels, politique d'augmentations de salaires. En 2022, aucun cas de discrimination n'a été relevé.

3.5 Risques géopolitiques – Continuité de service

Le Groupe LACROIX a identifié les zones dans lesquelles il exerce une activité significative de fabrication et qui sont particulièrement exposées à des risques géopolitiques. C'est l'activité Electronics du Groupe qui est principalement concernée, avec des enjeux de livraison de ses clients qui peuvent être conséquents. Ainsi, des plans de continuité d'activité (PCA) sont travaillés afin de pouvoir respecter au mieux les engagements pris, même en cas de crise. Celui de ZRIBA a d'ailleurs fait preuve de sa robustesse lors de l'incendie qui a touché le site en 2019.

Des mesures préventives et des mesures correctives sont mises en place. D'un point de vue préventif, il existe un dispositif d'identification des risques le plus en amont possible (signaux faibles, appréciations globales, informations filiales...). En ce qui concerne les mesures correctives, des mesures sont mises en œuvre au niveau des opérations (organisation de la production, réallocation de fabrication entre sites, constitution de stocks de sécurité), au niveau logistique (lieux de stockages, flux de transports, relations fournisseur), mais également au niveau du design des produits, afin de permettre une forte réactivité en cas de survenance d'une crise.

4. UN ENGAGEMENT QUALITÉ TOTALE



Les démarches de certifications engagées par LACROIX garantissent à nos clients et aux consommateurs finaux de nos clients une qualité optimale de nos produits et solutions. Les certifications mises en place valident le respect des exigences qualité, industrielles et environnementales des procédés et process de fabrication.

	ISO 14001 (management environnement)	ISO 9001 (qualité générale)	IATF 16949 (secteur automobile)	ISO 9100 (secteur aéronautique)	Part 21 G Part 145 (secteur aéronautique)	ISO 27001 (sécurité syst. informatiques)
Sites industriels						
Beaupréau (France - 49)	certifié	certifié		certifié	certifié	
Saint - Herblain (France - 44)	certifié	certifié				
Vern sur Seiche (France - 35)	certifié					
Carros (France - 06)	certifié	certifié				
Les Chères (France - 69)	certifié	certifié				
Madrid (Espagne)	certifié	certifié				
Willich (Allemagne)	certifié	certifié	certifié			
Zriba (Tunisie)		certifié		certifié		
Kwidzyn (Pologne)	certifié	certifié				
Köln (Allemagne)		certifié				certifié
Grand Rapids (Etats-Unis)		certifié	certifié			
Juarez (Mexique)		certifié	certifié			
Bureaux d'études						
Cesson-Sévigné (France - 35)		certifié	certifié			
Echirolles (France - 38)		certifié	certifié			
Quimper (France - 29)		certifié	certifié			
Ploufragan (France - 22)		certifié	certifié			

Ainsi, au sein de LACROIX, la grande majorité des sites travaille dans le cadre de la certification ISO 9001 et 14001.

Les sites ELECTRONICS, répondent par ailleurs à des certifications techniques spécifiques afin de garantir aux clients le respect des exigences de certains secteurs d'activité.

5. ÊTRE ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

LACROIX exerce un rôle territorial important en termes d'emploi (directs ou indirects) et de développement régional.

L'activité ELECTRONICS est un acteur économique majeur dans ses zones d'activité en France (plus de 350 emplois dans la Communauté des Mauges, plus de 350 emplois également dans le bassin nantais et plus de 100 emplois dans le bassin rennais), en Tunisie (second employeur de la zone économique d'activité de Zriba avec près de 700 emplois directs) et en Pologne (troisième employeur de la région de Kwidzyn avec environ 1 800 emplois directs). Elle y joue un rôle clef sur l'équilibre des territoires en zone rurale où elle est implantée.

Sur chacune des zones d'activité où il est implanté, LACROIX s'implique pour contribuer au développement économique, social et territorial au travers d'initiatives directes ou en soutien à des initiatives locales.

5.1 Développement économique



Implanté près de Rennes, **Innovation Lab by LACROIX** développe un réseau de partenaires et travaille pour découvrir de nouveaux usages et développer de nouvelles technologies.

Le Lab interagit avec de nombreux acteurs locaux pour développer des idées et promouvoir des solutions innovantes concrètes et déployables pour répondre aux enjeux et problèmes sociétaux d'aujourd'hui et de demain: écoles, laboratoires de recherche, start-ups, entreprises...

Les actions que l'équipe mène auprès des écosystèmes, autant locaux que métiers, sont clés : identifier rapidement les entreprises qui peuvent nous accompagner à répondre aux défis d'aujourd'hui et codévelopper avec elles les solutions de demain, partager les bonnes pratiques au sein de notre écosystème afin de challenger nos processus actuels et s'inspirer mutuellement afin de générer des projets innovants main dans la main.



Engagement pour les territoires intelligents

Au-delà de ses missions au sein de LACROIX, Stéphane GERVAIS, EVP Innovation stratégique du Groupe LACROIX, s'implique fortement dans les territoires et tout particulièrement dans la **French Tech à Angers**, où il met son temps et ses compétences au service de la communauté sur la thématique Smart City, ainsi qu'à Nantes où il est membre du comité d'évaluation du **Nantes City Lab**.

Il s'implique également dans le développement des villes médianes internationales dans le cadre du **SIIVIM** et il fait partie du groupe "**Smart Cities and Inclusive Growth**" de l'OCDE.



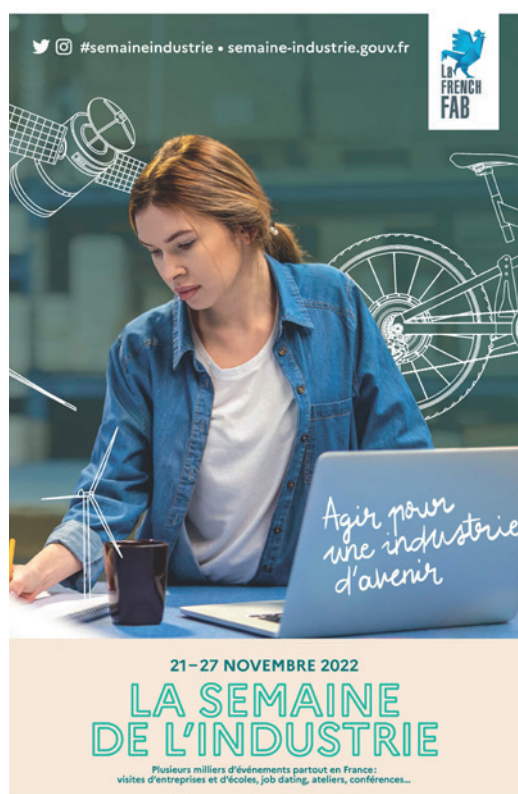
LACROIX est partenaire de la **Chaire de recherche « mobilité dans une ville durable »** de la **Fondation Rennes 1** avec Rennes Métropole, le groupe Legendre, Keolis Rennes et la SNCF. Portée par Laurent Denant-Boëmont et François Bodin, enseignants chercheurs respectivement rattachés au Centre de Recherche en Economie et Management et à l'Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires, cette chaire a une approche pluridisciplinaire et transversale : elle intervient sur les problématiques à l'échelle métropolitaine, tant en termes d'études socio-économiques (étude des comportements et évaluation des politiques publiques) que d'expérimentations de solutions technologiques innovantes, et considère également les questions de cybersécurité pour les smart-cities. Dans ces champs d'expertises, la chaire est amenée à s'impliquer dans la création d'entreprises et de services innovants, et à participer à des projets de recherche collaboratifs



Le cluster **We Network** est un centre de ressources sur les systèmes intelligents (l'amélioration continue, AIV, Cobots, SI, Intégration Systèmes, Fabrication additive et l'IoT) dont **Vincent Bedouin** est le président depuis sa création. Le cluster est implanté à Angers, une terre de tradition industrielle qui concentre **la plus grande densité de sites de production électronique** en France (25% de l'emploi de l'industrie électronique française, soit 50.000 emplois). Les principales missions de We Network :

- **Valoriser** le potentiel de la filière électronique professionnelle française (laboratoires, bureaux d'études, industriels, institutions académiques).
- **Accompagner les acteurs** et les utilisateurs de l'électronique (tous domaines, tous horizons) autour de projets innovants,
- **Piloter le programme WISE**, programme de référence et d'expertise, à l'échelle européenne, pour les acteurs de la conception et de la production électronique du Grand Ouest (Bretagne, Centre et Pays de la Loire)

5.2 Promotion en faveur des métiers de l'industrie



LACROIX participe régulièrement à des événements permettant de mieux faire connaître les métiers de l'industrie et de renforcer le lien entre l'entreprise et ses parties prenantes et en premier lieu les écoles.

L'activité ELECTRONICS poursuit en Pologne sa dynamique de coopération avec deux écoles locales afin de promouvoir les métiers de l'industrie de l'électronique. A ce titre, dans le cadre de son programme « School close to work ». Les différents sites accueillent régulièrement des visites de jeunes étudiants afin de les sensibiliser aux métiers de l'industrie

L'activité ELECTRONICS apporte également sa contribution au contenu des programmes techniques afin d'assurer les meilleurs débouchés d'emploi aux jeunes étudiants.

Les activités de LACROIX participent également régulièrement au Forum des métiers organisés à proximité des différents sites.

LACROIX reste fidèle à « la semaine de l'industrie » organisée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie. Dans le cadre de l'édition 2022 consacrée au thème « Agir pour une industrie d'avenir », les collaborateurs LACROIX sont intervenus auprès de professionnels de l'enseignement et d'étudiants pour des ateliers d'échanges organisés par les écoles, mission locale d'emploi ou collègues.

Les collaborateurs LACROIX interviennent régulièrement à l'occasion de tables rondes pour promouvoir les métiers de l'industrie

6. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

La mission de partenaire technologique dans les domaines de la Smart City, du Smart Environment et de la Smart Industry met LACROIX au cœur des enjeux de préservation de l'environnement. Les équipes du Groupe conçoivent ainsi des produits et solutions toujours plus intelligents pour réduire la pollution lumineuse dans les villes et les décongestionner, pour mieux gérer les ressources en eau, pour moins consommer d'énergie tout en rendant des services supplémentaires.

Dans son développement, LACROIX s'engage à réduire les impacts environnementaux de ses activités et à influencer les pratiques de ses parties prenantes.

A ce titre, l'ensemble du Groupe mène une politique volontariste en matière environnementale conduisant à la certification **ISO 14001** de l'ensemble des principaux sites industriels du Groupe.

Chacun de ces sites dispose d'une organisation lui permettant de suivre l'impact environnemental de ses activités et d'assurer une veille réglementaire. Les différents indicateurs suivis permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures correctives et d'amélioration continue mises en place. Différentes actions de sensibilisation et de formation contribuent à l'implication des salariés dans le respect de l'environnement au quotidien (présentation aux nouveaux collaborateurs, affichage des principaux indicateurs...).

L'ensemble des sites du Groupe veille à :

- Utiliser des process respectueux de l'environnement
- Recycler les déchets générés et travailler à leur réduction
- Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
- Réduire son empreinte carbone

6.1 Génération et recyclage des déchets*

Les activités de LACROIX produisent des déchets de différentes natures : DEEE, plastiques, métaux, carton, déchets mélangés, déchets dangereux.

La masse totale de déchets industriels banals générés en 2022 est en repli, passant de 1 803 tonnes en 2021 à 1 681 tonnes en 2022.

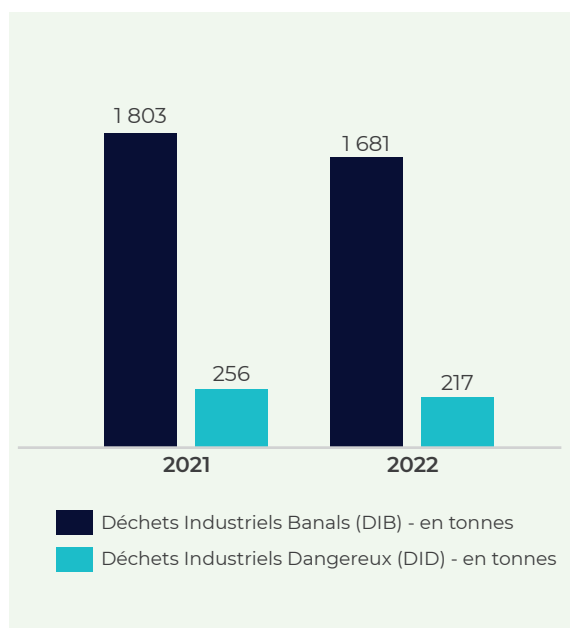
La génération de déchets industriels dangereux reste limitée et maîtrisée à 217 tonnes, en repli également par rapport à 2021 (256 tonnes).

Tous les sites LACROIX travaillent à réduire la quantité de déchets produits et confient leurs déchets à des prestataires agréés, qui ont pour mission de les valoriser.

En 2022, 93% des déchets industriels banals générés ont ainsi été valorisés, contre 82% en 2021.

Sur l'ensemble de ses sites de production, le Groupe LACROIX a mis en place un tri systématique des déchets dangereux, qui sont eux aussi confiés à des prestataires agréés.

Le Groupe travaille également avec ses fournisseurs et ses clients à la réduction des déchets d'emballage et la mise en place de caisses navettes, conditionnements réutilisables ou recyclables.



* Les déchets de bureau et de cantine, lorsqu'ils sont identifiables, ne sont pas pris en compte.

6.2 Maitrise des consommations énergétiques

LACROIX conduit des actions et réalise des investissements sur la plupart de ses sites pour réduire ses consommations d'énergie et accroître la performance énergétique de ses installations.

Consommations	2022	2021
Electricité (MWh)	24 017	20 491
Gaz (MWh)	7 458	6 819
Réseaux de chaleur (MWh)	1 815	985
Fioul (m ³)	0	3

Les principaux investissements concernent les éclairages, le système de chauffage, ainsi que la gestion technique du bâtiment (permettant de piloter et réguler les chaudières, aérothermes et autres équipements de manière intelligente).

LACROIX continue également d'investir dans des systèmes d'éclairage LED moins énergivores sur la plupart de ses sites pour réduire ses consommations d'énergie.

6.3 Emissions de gaz à effet de serre

Empreinte carbone du Groupe LACROIX

En tant qu'entreprise industrielle internationale, LACROIX a la responsabilité d'agir et de réduire ses émissions de GES.

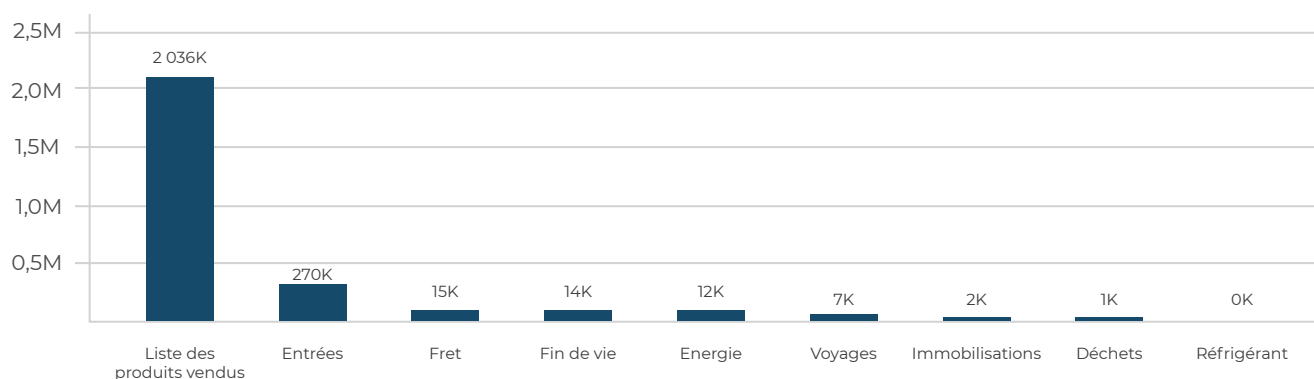
Afin de pouvoir agir en connaissance de cause, LACROIX a fait mesurer son empreinte carbone par un cabinet extérieur en 2022. Le périmètre a couvert l'ensemble des activités du Groupe en 2021, à l'exception de Firstronic, la filiale américaine de notre activité Electronics, acquise dans les derniers jours de 2021.

Ce projet, qui a concerné nos activités dans 6 pays et 17 sites, a mobilisé près de 40 contributeurs pendant 6 mois, à travers toutes nos entités, dans les départements achats, ventes, marketing et QSE, ainsi que des collègues des RH, des finances, des SI/TI... au niveau corporate.

L'empreinte carbone du Groupe LACROIX en 2021 a été de **2,357 millions de tonnes de CO₂équivalent**, soit 4,7 kgCO₂e par € de chiffre d'affaires.

Cette empreinte se décompose comme suit :

- Utilisation des produits vendus : 2 036 K tonnes de CO₂e, soit 86% de l'empreinte du Groupe
- Achats (production et hors production) : 270 K tonnes de CO₂e, soit 11% de l'empreinte du Groupe
- Fret : 15 KtCO₂e, qui concerne le fret amont (74%) et Le fret aval (26%)
- Fin de vie des produits vendus : 14 K tonnes de CO₂e, liées à la collecte, au tri et à la valorisation des DEEE (50%), du plastique (30%), du métal (10%) et du carton (10%) qui composent nos produits et leurs emballages
- Energie : 12 K tonnes de CO₂e, qui provient de nos consommations d'électricité (83%), de gaz naturel (13%) et de chauffage urbain (4%).
- Déplacements : 7 K tonnes de CO₂e, liées aux déplacements domicile-travail (78%) et aux déplacements professionnels (22%)



Stratégie climat de LACROIX

Dans le courant de l'année 2023, sur la base des résultats du bilan carbone réalisé, LACROIX va définir des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3.

Nous sommes notamment en train d'évaluer la pertinence et les contours d'un éventuel engagement à nous fixer des objectifs validés par la Science Based Targets initiative.

6.4 Inauguration de l'usine Symbiose

LACROIX a inauguré sa nouvelle usine 4.0 Symbiose le 8 septembre 2022.

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine Symbiose est un bâtiment certifié HQE (Haute Qualité Environnementale).

La performance environnementale de Symbiose, c'est notamment :

- ~1/3 de la consommation électrique qui est produite grâce aux 10 000m²- de panneaux photovoltaïques installés sur le site
- Des émissions de CO₂ 2,5 fois moins élevées par m² que sur l'ancien site de Saint-Pierre-Montlimard
- 100m³ d'eaux de pluies récupérées par an pour l'entretien des espaces verts et des sanitaires
- Une réduction de la consommations électrique lumineuse de 55% grâce au dispositif d'éclairage à LED intelligent et à l'apport de lumière naturelle dans tous les espaces de travail.
- 70000 abeilles qui contribuent à la biodiversité locale grâce aux 2 ruches installées sur le site
- De l'éco-pâturage sur nos 13 000m² de terrain pour entretenir les espaces verts.

Le site SYMBIOSE est également équipé de solutions innovantes de l'activité ENVIRONNEMENT du LACROIX pour la gestion de l'eau et de l'énergie, utilisant des appareils qui seront eux-mêmes produits dans l'usine, dans une logique de circularité et de circuits courts et de synergies au sein du Groupe LACROIX.





ELIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPEENNE

Conformément au règlement 2020/852 (EU) adopté en juin 2020, LACROIX a analysé l'éligibilité et l'alignement à la **Taxonomie Européenne** de ses activités sur l'exercice 2022. Les efforts se sont focalisés sur les activités de LACROIX contribuant à l'**atténuation du changement climatique** (nos activités étant sensiblement éloignées des thèmes de l'adaptation au changement climatique).

Etant donné la complexité de notre chaîne d'approvisionnement, avec notamment des dizaines de milliers de références de composants électroniques, il est aujourd'hui très difficile pour LACROIX de garantir sa conformité avec le principe **Do No Significant Harm (DNSH)** (selon lequel, pour être considérées alignées, les activités économiques considérées ne doivent pas causer de préjudice important aux autres objectifs environnementaux définis par la Taxonomie Européenne, en l'occurrence l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes), ainsi qu'avec les **garanties sociales minimales (Minimum Social Safeguards)**.

Nous aurions pu considérer que le respect de la réglementation dans les pays où nous opérons, ainsi que l'obligation contractuelle qu'ont nos fournisseurs d'en faire autant, suffisaient à assurer la conformité de nos activités avec ces deux critères de durabilité définis par l'Union Européenne, mais nous avons préféré, après avis pris auprès d'un cabinet externe, une **approche conservatrice**. Ainsi, bien que la majorité des activités éligibles de LACROIX satisfasse aux critères techniques de la Taxonomie Européenne, nous considérons aujourd'hui que les activités de LACROIX ne sont pas alignées avec les critères de durabilité de la Taxonomie Européenne. Nous nous réservons la possibilité de faire évoluer notre position dans les années à venir, en fonction des diligences complémentaires à mettre en œuvre.

		LACROIX	LACROIX CORP	ELECTRONICS EMEA	ELECTRONICS NA	CITY	ENVIRONMENT
Revenue	2022 FY, €M	708	0	359	163	109	76
	% eligible	39%	0%	14,4%	25,5%	100%	100%
	2022 Eligible, €M	279	0	52	42	109	76
	% aligned	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	2022 Aligned, €M	0	0	0	0	0	0
OPEX	2022 FY, €M	10,9	0,1	5,0	1,2	1,9	2,7
	% eligible	51%	0%	14,2%	25%	100%	100%
	2022 Eligible, €M	6	0	0,7	0,3	1,9	2,7
	% aligned	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	2022 Aligned, €M	0	0	0	0	0	0
CAPEX	2022 FY, €M	22,3	0,2	8,8	8,8	3,1	1,5
	% eligible	35%	0%	10%	28%	100%	100%
	2022 Eligible, €M	8	0	0,9	2,5	3,1	1,5
	% aligned	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	2022 Aligned, €M	0	0	0	0	0	0

Pour chaque activité nous avons adopté une approche au niveau BU / Ligne de produits, en se focalisant sur les activités les plus représentatives. Le tableau suivant récapitule le raisonnement établi sur chaque activité/BU du Groupe pour évaluer l'éligibilité de nos produits et solutions.

Activité	BU / Entité (% du CA activité)	NACE	Activité éligible (Ref. annex 1 relative à l'atténuation)	Conclusions
Envi.	Sofrel (69%)	26.51 Manufacture of instruments and appliances for measuring, testing and navigation	4.15 Réseaux de chaleur/de froid 5.1 Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution [d'eau]	100% de l'activité SOFREL est consacrée à la gestion et à l'optimisation des réseaux d'eau et de chaleur/froid.
Envi.	SAE (31%)	26.51 Manufacture of instruments and appliances for measuring, testing and navigation	4.15 Réseaux de chaleur/ de froid 4.9 Transport et distribution d'électricité	100% de l'activité SAE est dédiée à la gestion et à l'optimisation des réseaux électriques intelligents et aux réseaux de chaleur/froid.
City	Signalisation (50%)	25.99 Manufacture of other fabricated metal products (non référencé dans l'annexe 1 mais non exhaustif)	6.13 Infrastructures pour la mobilité des personnes, cyclologistique 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	La quasi-totalité de l'activité de la BU Signalisation contribue à l'exploitation des infrastructures nécessaires à la mobilité des personnes et aux transports urbains et routiers → 100% éligible
City	Traffic (23%)	27.90 Manufacture of other electrical equipment	6.13 Infrastructures pour la mobilité des personnes, cyclologistique 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	La quasi-totalité de l'activité de la BU Traffic contribue à l'exploitation des infrastructures nécessaires à la mobilité des personnes et aux transports urbains et routiers → 100% éligible
CITY	Eclairage Public (25%)	27.40 Manufacture of electric lighting equipment	6.13 Infrastructures pour la mobilité des personnes, cyclologistique 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	La quasi-totalité de l'activité de la BU Eclairage Public contribue à l'exploitation des infrastructures nécessaires à la mobilité des personnes et aux transports urbains et routiers → 100% éligible

(suite du tableau page suivante)

<p>Elec. EMEA</p> <p>Elec. NA</p>	<p>Manufacturing (68%)</p> <p>Manufacturing (31%)</p>	<p>26.12 Manufacture of loaded electronic boards</p>	<p>3.3 Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport</p> <p>3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments</p> <p>6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone</p> <p>8.2 Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES</p>	<p>Pour cette activité de sous-traitance électronique, nous avons choisi de considérer l'usage final des produits dans lesquels s'insèrent les sous-ensembles électroniques que nous fabriquons pour nos clients.</p> <p>Les 4 catégories d'activités éligibles applicables aux produits finaux dans lesquels s'insèrent nos produits sont listées dans la colonne de gauche.</p> <p>A titre d'exemple, nous avons ainsi estimé éligibles les produits finaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les équipements destinés à des véhicules électriques • Les équipements dédiés au chauffage des bâtiments, comme les chaudières et les pompes à chaleur • Les équipements dédiés à la cuisson, comme les plaques à induction • Les équipements destinés à la géolocalisation des véhicules et à l'optimisation des transports
<p>Elec.</p>	<p>Design et autres activités diverses (7%)</p>	<p>Miscellaneous</p>	<p>Base diversifiée de projets et clients – considéré non éligible par défaut</p>	<p>Base diversifiée de projets et clients – considéré non éligible par défaut</p>
<p> Holding</p>	<p> Holding</p>	<p> N/A</p>	<p> Non éligible (0% CA / OPEX / CAPEX)</p>	<p> Non éligible</p>

METHODOLOGIE ET CADRE DU RAPPORT

Les informations présentées sont établies à l'aide d'un protocole de reporting, disponible sur demande à l'adresse mail suivante : info@lacroix-group.com. Ce guide méthodologique interne au Groupe détaille les définitions et méthodologies à appliquer, afin d'assurer l'homogénéité des informations consolidées.

Ce rapport RSE a été revu par l'Organisme Tiers Indépendant EY.

Au sujet du périmètre retenu :

- Les indicateurs d'effectifs portent sur 100% du périmètre. Les indicateurs sociaux et sociétaux n'incluent pas les sociétés de moins de 20 salariés et nos effectifs au Mexique.
- Les indicateurs environnementaux couvrent les sites industriels et semi-industriels de plus de 50 salariés, soit 95% du Chiffre d'Affaires consolidé du Groupe et 95% des effectifs. Les sites industriels et semi-industriels de moins de 50 salariés, ainsi que les sites de bureaux, sont exclus du périmètre de reporting car ils ont des impacts environnementaux négligeables par rapport aux sites industriels du Groupe, et car plusieurs données ne sont pas disponibles pour ces sites (notamment le suivi des déchets).
A noter que le périmètre concernant les déchets est incomplet :
 - Pour les déchets industriels banals, il manque les données du site de Cologne (Allemagne).
 - Pour les déchets dangereux il manque les données du site de Cologne (Allemagne) et de Grand Rapids (USA).

Nous travaillons à mettre en place la remontée de ces données, afin qu'elles soient disponibles pour le prochain exercice de reporting.

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes suivants : lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport. En ce qui concerne les pratiques physiques et sportives, leur promotion est laissée à l'appréciation de chaque site.

Le Groupe n'a pas mis en place de montage visant à réduire artificiellement sa charge d'imposition sur les sociétés ou à transférer ses résultats fiscaux dans des pays à fiscalité réduite.

LACROIX suit les contributions fiscales par pays des entités où il est implanté.

La documentation des prix de transfert est suivie et actualisée régulièrement, elle fait l'objet d'audit et de contrôle. A ce titre, l'évasion fiscale ne constitue pas un risque pour LACROIX.

La période de reporting correspond à l'exercice social, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. La base comparative mentionnée correspond donc à la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, période du précédent exercice social.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Saint Herblain, le 15 février 2023

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2016/ 2017	2017/ 2018	2018 / 2019	2019 / 2020	2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	32 055 239
- Nombre des actions ordinaires existantes	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560	4 829 096
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	3 184 417	4 155 210	6 098 794	9 944 480	10 274 844
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 251 254	4 040 601	3 652 372	173 477	4 679 451
- Impôts sur les bénéfices	-3 645 286	-3 575 140	-4 619 761	- 5 919 185	-3 969 767
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultat après impôts , participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 791 007	7 193 223	8 578 017	6 091 533	8 640 922
- Résultat distribué	2 259 936	2 711 923	3 389 904	2 561 261	4 104 732
RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés , mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,36	2,02	2,20	1,62	1,79
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,33	1,91	2,28	1,62	1,79
- Dividende attribué à chaque action	0,60	0,72	0,90	0,68	0,85
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	12	27	27	27
- Montant de la masse salariale de l'exercice	1 336 721	1 633 085	2 592 440	4 588 082	4 889 575
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	667 341	784 637	1 411 738	2 407 622	2 272 238

Fait à St Herblain

le 27 Mars 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

LACROIX Group

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lacroix Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les titres de participation s'élèvent à K€ 85 793 en valeur brute et K€ 79 293 en valeur nette.

Comme indiqué dans la note 3.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale et des perspectives d'activité et de résultat de chacune des sociétés concernées et en cohérence avec les plans de développement de votre Groupe.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'usage.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de l'évaluation des titres de participation effectuée par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- apprécier les hypothèses opérationnelles utilisées pour l'établissement des prévisions d'activité et des résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;
- examiner la cohérence entre la valeur d'usage ainsi déterminée et la valeur recouvrable retenue dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés de votre Groupe ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage réalisés par votre société pour les valeurs jugées significatives.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre assemblée générale du 11 mai 2021 pour le cabinet MAZARS et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Herblain et Nantes, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néén

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de
surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

LACROIXGroup

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lacroix Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition s'élèvent en valeur nette à K€ 86 320.

Comme indiqué dans la note 6.4.4 « Regroupement d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des événements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des écarts d'acquisition de chacune des UGT définies par votre Groupe est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs calculés sur des plans à cinq ans, d'un taux d'actualisation de 9,2 % pour les UGT City et Environnement et 9,7 % pour l'UGT Electronics et d'un taux de croissance à l'infini de 2 % pour les UGT City, Environnement et Electronics comme indiqué en note 8.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre Groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Notre réponse

Nous avons analysé les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nous avons inclus un spécialiste en évaluation dans notre équipe d'audit pour la réalisation de ces différentes analyses. Nous avons :

- apprécié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;
- contrôlé la mise en œuvre de la réconciliation des plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation avec le plan stratégique Leadership 2025 approuvé par le Conseil d'Administration ;
- examiné les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses du marché sous-jacentes, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.4.4 « Regroupement d'entreprises » et 8.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des provisions pour litiges avec des collectivités

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 8.11 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe est engagé au 31 décembre 2022 dans des litiges avec des collectivités concernant des préjudices qui auraient été subis pendant la période au cours de laquelle des sociétés de votre Groupe ont été condamnées pour entente en 2010.

Le montant total des provisions comptabilisées au titre de ces litiges avec des collectivités s'élève à K€ 500 au 31 décembre 2022.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux, réalisés en incluant un spécialiste en droit public dans notre équipe d'audit, ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par votre Groupe et des hypothèses retenues pour estimer le montant des provisions au regard de la documentation correspondante et notamment des consultations écrites des expertises indépendantes ;
- rapprocher les hypothèses retenues par votre Groupe avec la jurisprudence existante pour les dossiers en contentieux jugés équivalents.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balaisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre assemblée générale du 11 mai 2021 pour le cabinet MAZARS et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Herblain et Nantes, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néén

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de
surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

LACROIX Group

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Lacroix North America

Personne concernée

M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et président de la société Lacroix North America.

a) Nature et objet

Conclusion d'une convention de prêt en date du 3 novembre 2022.

Modalités

Le montant du prêt consenti par votre société à la société Lacroix North America est de KUSD 2 500.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

b) Nature et objet

Conclusion le 25 janvier 2022 d'un avenant à la convention de prêt, autorisée par votre conseil d'administration du 20 septembre 2021, d'un montant initial de KUSD 30 000 et destinée à contribuer au financement de l'acquisition de 49,70 % des titres de la société Firstronic LLC.

Modalités

Le montant du prêt consenti par votre société à la société Lacroix North America, consécutivement à l'avenant susmentionné, est de KUSD 33 957. Ce prêt a généré pour votre société un produit financier de KUSD 1 217 au cours de l'exercice 2022.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Vinila Investissements

Personnes concernées

M. Vincent Bedouin, président-directeur général de votre société et président de la société Vinila Investissements ;

M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et membre du conseil de surveillance de la société Vinila Investissements ;

Mme Marie-Reine Bedouin, membre du conseil d'administration de votre société et présidente du conseil de surveillance de la société Vinila Investissements.

a) Nature et objet

Poursuite de la convention d'animation, autorisée par le conseil de surveillance le 29 décembre 2009, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de KEUR 140.

Modalités

La charge comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevée à KEUR 140.

b) Nature et objet

Convention de prestations de services, ayant pour objet la mise à disposition à votre société de locaux sis 5, rue de La Pérouse 75016 Paris.

Modalités

La rémunération forfaitaire annuelle versée à la société Vinila Investissements s'élève à KEUR 20 hors taxes.

Avec la société Lacroix North America

Personnes concernées

M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et président de la société Lacroix North America.

Nature et objet

Conclusion d'une convention de prêt le 22 décembre 2021, ratifiée par l'assemblée générale du 6 mai 2022, destiné à contribuer au financement de l'acquisition de 49,7 % des titres de Firstronic, LLC.

Modalités

Le montant du prêt consenti par votre société à la société Lacroix North America est de KEUR 30 000 . Cette convention a fait l'objet de l'avenant, en date du 25 janvier 2022, mentionné ci-dessus dans la rubrique « Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale ».

Saint-Herblain et Nantes, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néen

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LACROIXGroup

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'Entité.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) (1)

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier 2023 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions éthique et conformité, achats et environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (environnement et génération de déchets, chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires et comportements), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et auprès de l'entité Lacroix Electronics Kwidzyn.
 - nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
 - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
 - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 41 % et 53 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (41 % des effectifs, 50 % des consommations d'électricité, 53 % du nombre d'heures de formation) ;
 - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 28 mars 2023

**L'organisme tiers indépendant
EY & Associés**

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Effectifs au 31 décembre 2022 Nombre de CDI et CDD Nombre de départs Taux d'absentéisme Nombre de jours d'absence Nombre de jours travaillés Nombre total d'heures travaillées Nombre d'accidents du travail Nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail Taux de gravité des accidents de travail Taux de fréquence des accidents de travail	Les mesures déployées pour la santé et la sécurité des salariés (actions de prévention, formations). Les dispositifs de dialogue social. Les mesures prises pour l'égalité femmes-hommes et l'égalité de traitement. Les résultats des politiques de développement des compétences internes (plan de formation).
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Tonnage de déchets industriels banals produits Taux de recyclage des déchets Consommation d'électricité Consommation de carburant Consommation de gaz Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (tonnes de CO2 équivalent)	Les démarches de recyclage des déchets auprès des fournisseurs qualifiés. Les traitements spécifiques liés aux déchets dangereux. Les dispositifs de maîtrise des consommations énergétiques des sites. Description des émissions de gaz à effet de serre et notamment des principaux postes d'émissions du scope 3.
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
	L'impact de l'entreprise sur le territoire et le développement d'un tissu socio-économique. Les procédures liées au choix des fournisseurs. Les résultats des politiques en matière d'éthique des affaires et des comportements (lutte contre la corruption, programme Global Compact). Les dispositifs d'atténuation des risques géopolitiques. Les démarches de certification liées à la qualité des produits. Les initiatives pour le développement économique des territoires.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 MAI 2023

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, et
- des rapports des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle ratifie les conventions suivantes dont les modalités sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Convention de prêt avec la société LACROIX North America, en date du 3 novembre 2022 ;
- Avenant du 25 janvier 2022 à la convention de prêt conclue le 22 décembre 2021 avec la société LACROIX North America.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 43 410 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 10 853 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Groupe, et
- du rapport des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 14 517 939,39 euros de la manière suivante :

Du bénéfice de l'exercice	14 517 939,39 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	1 746 799,56 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	16 264 738,95 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,80 euros par action	3 863 276,80 euros
Au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 95 millions euros.	11 000 000,00 euros
Le solde au compte « Report à nouveau »	1 401 462,15 euros

Étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la Société s'élevaient à 171 428 205,17 euros, avant fraction des dividendes des actions propres détenues par la Société.

Le paiement du dividende sera effectué au siège social de la Société le 13 juillet 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - article 117 quater du Code général des impôts),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement,
- Le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % qui résulte de l'article 158-3-2 du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidant en France.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2018 - 2019	0,90	3 389 904	3 766 560	3 621 328
2019 - 2020 (*)	0,68	2 561 261	3 766 560	3 619 775
2021	0,85	4 104 731,60	4 829 096	4 679 888

(*) Exercice de 15 mois du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020

QUATRIEME RESOLUTION

Fixation de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice en cours, à la somme de 52 000 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

SIXIEME RESOLUTION

Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Vincent BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération applicable à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article

L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

NEUVIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération applicable à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

DIXIEME RESOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code qui sont comprises dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2022 de la Société.

ONZIEME RESOLUTION

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et L. 225-209-2 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société aux fins :

- d'assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions et plus généralement de tous plans d'actionnariat des salariés et des mandataires du Groupe,
- de permettre l'annulation de tout ou partie des titres rachetés.

- fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois, et prend acte que cette autorisation prive d'effet, pour sa partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 335 016 (soit 6,94 % du capital social). L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 60 euros (soit un montant global maximal de 20 102 520 euros destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront achetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 482 909 actions.

Le Conseil d'Administration donnera chaque année aux actionnaires, dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire, les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation.

DOUZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



PARTIE 02

ÉLÉMENTS
COMPTABLES & FINANCIERS
(COMPTES CONSOLIDÉS)

1. BILAN CONSOLIDÉ

En K€	Actif	Note n°	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants				
	Goodwill	8.1	86 319	84 375
	Immobilisations Incorporelles	8.2	44 427	44 362
	Immobilisations Corporelles	8.3	98 755	94 584
	Droits d'utilisation	8.4	11 266	12 141
	Actifs financiers non courants	8.5	2 822	5 307
	Participations dans les entreprises associées			
	Actifs d'Impôt différé	8.19.3	8 548	9 783
Total des actifs non courants			252 136	250 552
Actifs courants				
	Stocks et en-cours	8.6	157 155	120 359
	Créances clients	8.7	127 091	113 675
	Autres créances	8.8	30 165	25 253
	Instruments financiers actif	9.1	2 279	20
	Trésorerie et équivalents	8.9	22 613	33 355
Total des actifs courants			339 302	292 664
TOTAL DE L'ACTIF			591 439	543 216
En K€	Passif	Note n°	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres				
	Capital		32 055	32 055
	Primes		39 645	39 645
	Réserves consolidées		90 535	60 753
	Résultat consolidé		11 876	21 610
	Capitaux propres (part du Groupe) :	4	174 112	154 063
	Intérêts minoritaires :	4	19 773	26 317
Total des Capitaux propres			193 885	180 380
Passifs non courants				
	Provisions non courantes	8.11	14 694	20 598
	Dettes financières à long terme	8.12	85 044	74 851
	Dettes locatives à long terme	8.4	8 468	9 431
	Dettes issues de regroupements d'entreprises - non courant	8.13	12 978	12 130
	Passifs d'Impôt différé	8.19.3	11 927	10 026
Total des Passifs non courants			133 111	127 036
Passifs courants				
	Dettes financières à court terme	8.12	78 004	63 191
	Dettes locatives à court terme	8.4	3 091	2 921
	Dettes fournisseurs	8.14	116 243	106 699
	Instruments financiers passif	9.1	2 686	
	Dettes issues de regroupements d'entreprises - courant	8.13		10 414
	Autres dettes	8.14	64 418	52 575
Total des Passifs courants			264 443	235 800
TOTAL DU PASSIF			591 439	543 216

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

2.1 Compte de résultat

En K€	Note n°	Exercice 2022 12 mois	Exercice 2021 12 mois
Chiffre d'affaires	9.2	707 760	501 450
Variations de stocks et de produits en cours		10 453	(2 088)
Achats consommés		(442 766)	(292 353)
Charges de personnel	8.15	(166 169)	(128 769)
Sous-traitance et Charges externes		(63 343)	(45 287)
Impôts et taxes		(4 071)	(3 619)
Dotations aux amortissements et provisions	8.16	(21 997)	(12 854)
Autres produits de l'activité		1 847	1 647
Résultat opérationnel courant	9.2	21 715	18 126
Autres produits et charges opérationnels	8.17	(723)	(922)
Dépréciation du goodwill			
Résultat opérationnel		20 991	17 204
Charges et produits financiers	8.18	(7 233)	5 776
Charges d'impôts	8.19	(2 030)	(595)
Mise en équivalence			
Résultat net		11 729	22 386
Résultat net - Part des minoritaires	4	(147)	776
Résultat net - Part du Groupe		11 876	21 610
Résultat de base par action (en €)	8.10	2,54	5,32
Résultat dilué par action (en €)	8.10	2,53	5,32

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres

En K€	Note n°	Exercice 2022 12 mois	Exercice 2021 12 mois
Résultat net		11 729	22 386
Ecart de conversion		1 766	49
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		1 489	344
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies		3 283	814
Total des gains et des pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (1)		6 538	1 207
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres	4	18 267	23 593
Dont part du Groupe		17 543	22 817
Dont part des Intérêts minoritaires		724	776

(1) Montant Net d'impôt

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Note n°	Exercice 2022 12 mois	Exercice 2021 12 mois
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		11 729	22 386
- Charge d'impôts de la période	8.19	2 030	595
Résultat avant impôts de l'ensemble consolidé		13 758	22 980
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		21 603	11 520
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		(557)	(1 064)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
- Charges et produits calculés liés aux variations de juste valeur		2 556	(8 966)
Impôts payés		(602)	(3 939)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		36 759	20 532
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(35 286)	(15 662)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 474	4 869
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Investissements d'exploitation	8.2 / 8.3	(19 526)	(30 486)
Investissements financiers	8.5	(953)	(898)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		2 006	1 566
Incidence des variations de périmètre			(72 445)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(18 473)	(102 262)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires		(4 440)	(3 840)
Augmentations de capital en numéraire			43 245
Variations de pourcentages d'intérêts sans modification du mode de contrôle		(9 252)	
Variation des autres fonds propres		9	(17)
Emissions d'emprunts	8.12.2	29 442	51 392
Remboursements d'emprunts	8.12.2	(14 469)	(31 629)
Remboursement de dettes locatives	8.4	(3 661)	(2 774)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(2 372)	56 377
Incidence des variations de cours des devises		(689)	(293)
Variation de trésorerie		(20 060)	(41 309)
Trésorerie d'ouverture		(5 626)	35 684
Reclassement		(94)	
Trésorerie de clôture	8.9	(25 780)	(5 626)

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Situation à la clôture	Notes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL capitaux propres
							Écarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante			
	Exercice 31/12/2020		25 000	3 455	64 323	11 009	(3 048)	(2 864)	97 875	11 222	109 097
	Affectation du résultat de l'exercice				11 009	(11 009)					
	Distributions de Dividendes				(2 639)				(2 639)	(1 202)	(3 841)
	Augmentations de capital		7 055	36 190					43 245		43 245
	Variation des actions propres				47			(64)	(17)		(17)
	Engagements d'achat de titres de minoritaires	8.13			(1 495)				(1 495)		(1 495)
	Attribution gratuite d'actions				73				73		73
	Résultat de l'exercice					21 610			21 610	776	22 386
	Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres				1 158		49		1 207		1 207
	Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres				1 158	21 610	49		22 817	776	23 593
	Intérêts minoritaires issus d'opérations de regroupements d'entreprises				(5 796)				(5 796)	15 522	9 726
	Exercice 31/12/2021		32 055	39 645	66 680	21 610	(2 999)	(2 928)	154 063	26 317	180 380
	Exercice 31/12/2021		32 055	39 645	66 680	21 610	(2 999)	(2 928)	154 063	26 317	180 380
	Affectation du résultat de l'exercice				21 610	(21 610)					
	Distributions de Dividendes				(4 135)				(4 135)	(306)	(4 441)
	Augmentations de capital										
	Variation des actions propres				(36)			45	9		9
	Engagements d'achat de titres de minoritaires	8.13			(502)				(502)		(502)
	Attribution gratuite d'actions				172				172		172
	Résultat de l'exercice					11 876			11 876	(147)	11 729
	Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres				4 772		895		5 667	871	6 538
	Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres				4 772	11 876	895		17 543	724	18 267
	Intérêts minoritaires issus d'opérations de regroupements d'entreprises	7.2			6 962				6 962	(6 962)	
	Exercice 31/12/2022		32 055	39 645	95 523	11 876	(2 104)	(2 883)	174 112	19 773	193 885

5. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège social	Périmètre Fiscal	Exercice 2022	
			Méthode consolidation	% intérêt
SOCIETE CONSOLIDANTE LACROIX GROUP	ST HERBLAIN	1	MERE	100,00%
SOCIETES INTEGREES LACROIX 2	ST HERBLAIN		IG	100,00%
Activité LACROIX Electronics				
LACROIX ELECTRONICS FRANCE	SAINT-PIERRE-MONTLIMART	1	IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU	BEAUPREAU		IG	75,25%
LACROIX ELECTRONICS zoo	POLOGNE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS TUNISIE	TUNISIE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS TUNIS	TUNISIE		IG	100,0%
LACROIX ELECTRONICS SERVICE TUNISIE	TUNISIE		IG	100,0%
LACROIX ELECTRONICS GmbH	ALLEMAGNE		IG	100,0%
LACROIX ELECTRONICS CESSON	CESSON-SÉVIGNÉ	1	IG	100,0%
LACROIX ELECTRONICS MICHIGAN*	MICHIGAN, USA		IG	62,1%
LACROIX NORTH AMERICA	DELAWARE, USA		IG	100,0%
Activité LACROIX Environment				
LACROIX ENVIRONMENT	ST HERBLAIN	1	IG	100,0%
LACROIX SOFREL	VERN SUR SEICHE	1	IG	100,0%
LACROIX SOFREL srl	ITALIE		IG	100,0%
LACROIX SOFREL ESPANA	ESPAGNE		IG	100,0%
LACROIX ENVIRONMENT SINGAPOUR	SINGAPOUR		IG	100,0%
LACROIX ENVIRONMENT GmbH	ALLEMAGNE		IG	100,0%
SAE IT Systems GmbH & Co KG	ALLEMAGNE		IG	100,0%
Activité LACROIX City				
LACROIX CITY	ST HERBLAIN	1	IG	100,0%
LACROIX CITY SAINT HERBLAIN	ST HERBLAIN	1	IG	99,9%
LACROIX CITY CARROS	ST HERBLAIN	1	IG	100,0%
LACROIX CITY MADRID	ESPAGNE		IG	100,0%
LACROIX CITY NORTE	ESPAGNE		IG	99,9%
LACROIX CITY CENTRO	ESPAGNE		IG	99,9%
LACROIX PACIFIC	NOUMÉA		IG	99,9%
LACROIX OCEAN INDIEN	LE PORT	1	IG	99,9%
LACROIX MAYOTTE	MAMOUDZOU		IG	99,9%
LACROIX TRAFIC CAMEROUN	CAMEROUN		IG	99,9%
LACROIX CITY LES CHERES SMARTNODES S.A.	LES CHÈRES Belgique	1	IG	100,0%
LACROIX 3	SAINT HERBLAIN	1	IG	99,9%
LACROIX 7	SAINT HERBLAIN	1	IG	99,9%
LACROIX CITY PLOUFRAGAN	NANTES	1	IG	100,0%
LTI SUD EST	CARROS		IG	0,0%

(2)

IG = Intégration globale (1) Périmètre d'intégration fiscale France (2) Entité Ad' hoc.
*Anciennement Firstronic LLP

6. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

6.1 Informations générales sur l'entreprise

Cotée sur Euronext Paris, Compartiment B depuis le 31 Janvier 2022, LACROIX Group est une société anonyme de droit français.

Le siège social du Groupe est domicilié au 17 rue Océane 44800 St Herblain, France.

Au-delà de l'empreinte «directe» de son activité, LACROIX est investi d'une mission pour la société qu'elle porte au travers de son offre, véritable raison d'être du Groupe et lien intemporel entre tous ses collaborateurs.

Sa mission : Mettre à disposition de ses clients des technologies simples et robustes, au service d'un monde plus durable et plus sûr.

Au travers de ses activités, LACROIX mobilise son savoir-faire technologique pour :

- Transformer les rues et les infrastructures routières en environnements de vie fluides, sécurisés et durables. Les équipements LACROIX orientent, optimisent et sécurisent les flux de véhicules et de personnes pour mieux partager la rue et la route en prenant en compte les besoins de tous les usagers et exploitants
- Digitaliser et optimiser la gestion des infrastructures d'eau et d'énergie. Grâce à une connaissance très forte du métier de ses clients exploitants, LACROIX contribue à améliorer la performance de leurs réseaux, économiser les ressources qui se raréfient et protéger l'environnement
- Concevoir et produire des produits électroniques dans des secteurs critiques tels que l'automobile, l'aéronautique, la domotique ou l'Industrie 4.0 et accompagner leurs défis d'automatisation, de digitalisation et de performance environnementale

6.2 Référentiel comptable

6.2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 31 décembre 2022 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm

Ces méthodes sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de la période. Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2022.

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2022) et décisions définitives de l'IFRS IC intervenues en 2022.

- Amendement IAS 37 – Clarification des coûts à retenir lors de l'analyse des contrats déficitaires
- Amendement IFRS 3 – Mise à jour du cadre conceptuel
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018-2020
- Amendements IAS 16

Ces textes et décisions de l'IFRS IC n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

6.2.2 Présentation des états financiers

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

6.3 Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du Groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

6.4 Modalités de consolidation

6.4.1 Méthodes de consolidation

Filiales du Groupe :

- Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.
- Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Entreprises associées et co-entreprises:

- Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises mises en

équivalence et co-entreprises, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Méthodes appliquées au Groupe :

- A l'examen des dispositions de la norme IFRS 11 (structure du partenariat, forme juridique du véhicule distinct, stipulations contractuelles et autres faits et circonstances), le Groupe ne dispose pas de co-entreprise.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 5.

6.4.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- Pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture
- Pour le compte de résultat au cours moyen de clôture.
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion »

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des parités appliquées :

1 ML = Xeur	Ouverture	Moyen	Clôture	Moyen N-1
Zloty (PLN)	0,21754	0,2134	0,21364	0,21905
Dollar (USD)	0,88292	0,94944	0,93756	0,84559
Franc CFP (XPF)	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838
Franc CFA (XAF)	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
Dollar SG (SGD)	0,65449	0,6891	0,69930	0,62932

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère, sont enregistrés au compte de résultat.

6.4.3 Elimination des opérations intragroupe

Conformément à la réglementation, les soldes bilantiels, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latentes découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence.

6.4.4 Regroupement d'entreprises

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des événements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le Groupe a mis en place une méthodologie de test fondée sur la méthode DCF (Discounted Cash Flows) à partir de Business Plans établis pour chaque branche d'activité (cette dernière correspondant à la notion d'U.G.T.)

La note 8.1 présente les hypothèses retenues

6.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

6.5.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements, et des éventuelles pertes de valeur.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges.

Concernant les frais de développement, le Groupe a élaboré une procédure de suivi des frais permettant de recenser toutes les informations utiles pour l'identification, la valorisation et le suivi des dépenses.

Lorsque les dépenses qualifiées de développement satisfont aux critères d'activation, elles sont activées. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en charges.

Amortissement et dépréciation

Les actifs incorporels immobilisés ont une durée de vie déterminée. L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

	Durée
Concessions, brevets, licences	Au plus court de la durée légale de protection ou de la durée d'utilité de l'actif
Logiciels	En fonction de l'éligibilité à immobilisation, de 3 à 10 ans

Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

- Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les tests de dépréciation sont faits sur la base des cash-flows futurs actualisés.

6.5.2 Immobilisations corporelles

Actifs corporels non courants

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le Groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée
Aménagements sur terrains	7 à 30 ans
Constructions d'exploitation	25 à 50 ans
Installations et agencements des constructions des édifices dont le Groupe est propriétaire	15 à 40 ans
Installations et agencements des constructions des édifices dont le Groupe est locataire	Au plus court de la durée du bail (incluant les renouvellements probables) et de la durée d'utilité de l'actif
Matériel et outillage	8 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 15 ans

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ainsi, lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

6.5.3 Contrats de location

En accord avec la norme IFRS 16, lors de la conclusion d'un contrat de location, le Groupe enregistre un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Conformément aux exemptions prévues par la norme, le Groupe exclue les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur (inférieure à 5K\$).

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et, dans une moindre mesure, de taux d'actualisation.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particulier.

Conformément à la décision du Comité d'Interprétation des normes IFRS (« IFRS IC») lorsque l'engagement de location est inférieur à 12 mois mais que des actifs ont été immobilisés en relation avec ce contrat, le Groupe constate une dette locative sur une durée cohérente avec la durée d'utilisation prévue des actifs investis.

La norme prévoit que le taux d'actualisation de chaque contrat soit déterminé par référence au taux d'emprunt marginal de la filiale contractante. En pratique, le taux d'emprunt marginal généralement retenu est la somme du taux sans risque par référence à sa durée, d'un swap de devises le cas échéant, du risque de crédit du Groupe et d'une éventuelle surcharge en fonction de la nature de l'actif financé.

6.5.4 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois.

- Les titres de participation sont qualifiés d'actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, en l'absence d'événements particuliers, leur coût d'acquisition ou la quote-part de situation nette sont considérés comme les meilleures estimations possible de la juste valeur.
- Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. Ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

6.5.5 Gestion des risques financiers

Couverture de change et de taux :

- Les opérations de couverture font l'objet d'une analyse par un expert indépendant de manière à assurer un traitement conforme aux normes IAS 32 et IFRS 9 dès lors qu'elles présentent un caractère significatif.

6.5.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks et encours de production sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode «prix moyen pondéré». Ce coût inclut notamment les coûts de matière et de la main d'œuvre directe ainsi que les charges indirectes strictement imputables à la production.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées dans le résultat consolidé.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci dessus et la valeur nette probable de réalisation.

6.5.7 Créances clients

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur juste valeur. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

Le Groupe, à l'initiative de certains de ses principaux clients partenaire, a mis en place des contrats d'affacturage sans recours (reverse factoring). L'analyse en substance de ces contrats d'affacturage prescrite par la norme IFRS 9 a confirmé que les 3 critères principaux de décomptabilisation applicables notamment aux cessions de créances étaient satisfaits, à savoir :

- L'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif,
- Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (risques de crédit lié à l'insolvabilité du débiteur, risque de portage inhérent au décalage / retard de paiement par rapport à l'échéance normale et risque de dilution résultant principalement des litiges et des écarts de règlement (avoir, compensation, ...),
- La perte du contrôle de l'actif.

6.5.8 Disponibilité et Trésorerie

Le poste « Disponibilités » comprend les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

6.5.9 Capital et réserves

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions :

- Le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition nets de taxes est déduit des capitaux propres dans le poste « actions propres » jusqu'à leur cession.
- Au moment de leur cession, la plus ou moins value réalisée est comptabilisée dans les capitaux propres.

6.5.10 Subventions publiques

Les subventions sont intégrées dans les comptes, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- Le Groupe se conformera aux conditions attachées aux financements.
- Les subventions seront reçues.
- Pour les subventions publiques liées à des actifs, le Groupe a retenu de présenter le financement en minoration de la valeur de l'actif associé.

6.5.11 Provisions pour risques et charges

Lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation, alors le Groupe comptabilise une provision.

6.5.12 Avantages du personnel

Indemnités de départ à la retraite :

- Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuinaire indépendant. La note 8.11.1 présente les hypothèses retenues.
- Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.
- La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.
- Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

- Le coût financier et le coût des services rendus sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Paiements fondés sur des actions :

- Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition (entre 2 et 4 ans) des droits d'exercice pour les salariés.
- La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La charge est répartie sur la période d'acquisition en contrepartie d'une augmentation des réserves.
- La juste valeur des actions gratuites est déterminée en utilisant le modèle binomial pour tenir compte des conditions de performance.

6.5.13 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des commissions afférentes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes

6.5.14 Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

Le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en « Dettes issues de regroupements d'entreprises »
- l'engagement est reconnu en contrepartie des capitaux propres part du Groupe;
- les variations ultérieures des engagements sont comptabilisées par capitaux propres, y compris les effets de désactualisation.

Lorsqu'une condition de présence est rattachée à ces instruments le Groupe comptabilise, pour cette partie spécifique de l'instrument, une charge au compte de résultat, étalée sur la durée de présence contractualisée.

6.5.15 Impôts courants et différés

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs.

Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. A ce titre le Groupe a retenu le taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés en France.

Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le Groupe.

- LACROIX Group

Le périmètre fiscal est détaillé en note 5.
Taux d'impôt par pays :

	Exercice 2022
Allemagne	30,0%
Etats-Unis	21,0%
Espagne	25,0%
France	25,0%
Italie	27,9%
Pologne	19,0%
Tunisie	10,0%

6.5.16 Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

En outre, l'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités abandonnées ou destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, tels qu'ils apparaîtraient lors de la cession après élimination des positions intra-groupes.

6.5.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction des différents flux de revenus du Groupe et le cas échéant des spécificités de chaque contrat le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

Lorsqu'il est établi que le Groupe satisfait à ses obligations de performance vis-à-vis de ses clients de manière progressive alors le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts.

Les montants constatés en revenu sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

Les prix de transaction fixés aux contrats ne comprennent pas de parts variables significatives requérant de recourir à des estimations. Les contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de délai de paiement supérieur à un an, aucune composante de financement n'est constatée à ce titre.

6.5.18 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le Groupe dispose d'instruments dilutifs, des actions gratuites.

6.5.19 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe est présentée selon la notion de secteur d'activité. Le choix de ce niveau et sa décomposition reflètent le mode d'organisation du Groupe et les différences de risques et de rentabilité.

Le secteur d'activité constitue le niveau privilégié d'information sectorielle du Groupe. Il a été retenu les 3 principaux secteurs d'activités suivants :

- LACROIX Electronics
- LACROIX Environment
- LACROIX City.

7. COMPARABILITÉ DES COMPTES ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIF DE LA PÉRIODE

7.1 Changements comptables

Néant

7.2 Variations de périmètre et entrée de minoritaires

Le Groupe a procédé sur le premier semestre 2022 à l'acquisition des 30% de minoritaires présents au capital de Lacroix Environment GmbH pour une valeur de 10,4M€. Cf. note 8.13.

Pour rappel, le Groupe a acquis une participation de contrôle le 28 Décembre 2021 dans la société nord-américaine Firstronic (depuis renommée LACROIX ELECTRONICS MI, LLC). Les états financiers au 31 Décembre 2021 n'intégraient que le bilan de l'entité. L'exercice 2022 constitue la 1ère année de consolidation du compte de résultat. A ce titre, LACROIX ELECTRONICS MI, LLC a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 172m\$ et une marge d'EBITDA d'environ 7%

7.3 Faits marquants

Les évènements en Ukraine n'ont pas d'impact direct significatif sur les activités du Groupe. Le Groupe reste néanmoins attentif aux éventuelles conséquences indirectes qui pourraient en découler.

Le contexte général est également marqué par des tensions persistantes sur la disponibilité des composants électroniques et les tensions inflationnistes.

Malgré cela, LACROIX reste confiant dans ses perspectives. Les marchés du Groupe restent en effet bien orientés et la bonne dynamique de prise de commandes observée depuis plusieurs mois reste solide.

8. EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.
Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

8.1 Goodwill

	Valeur brute					Dépréciation				Valeur nette	
	Ouverture	Autres variations	Variation périmètre	Ecart de conversion	Clôture	Ouverture	Dotation	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Clôture
Activité LACROIX Electronics	57 573	(509)		2 453	59 517	(5 991)			(5 991)	51 582	53 526
Activité LACROIX Environnement	17 045				17 045					17 045	17 045
Activité LACROIX City	25 248				25 248	(9 500)			(9 500)	15 748	15 748
Total	99 867	(509)		2 453	101 811	(15 491)			(15 491)	84 375	86 319

La variation de la période correspond à un ajustement de prix relatif à l'acquisition de Firstronic en 2021 ainsi qu'à des ajustements mineurs sur le bilan d'ouverture.

8.1.1 Dépréciation des goodwill

Les principales hypothèses opérationnelles pour les tests de dépréciation des goodwill sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de :
 - 9,2% pour les UGT CITY et ENVIRONNEMENT.
 - 9,7% pour l'UGT ELECTRONICS
- Cash-flows calculés sur des plans à 5 ans.
- Taux de croissance à l'infini de 2%
- Les ROC utilisés par UGT sont issus du dernier plan approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe.
- Les variations de BFR sont issues des bilans de clôture des UGT et normalisées le cas échéant en cas de déviation ponctuelle,
- Les investissements pris en compte sont des investissements de remplacement

De manière générale les hypothèses déterminées sont corroborées par l'expérience passée. Lorsqu'il y a une déviation matérielle celle-ci est analysée afin de déterminer si elle est ponctuelle ou structurelle et elle est également recontextualisée sur l'ensemble du plan validé par le Conseil d'Administration.

Une variation raisonnablement possible (de l'ordre de 0,5 point) des taux d'actualisation ou du taux de ROC ne conduirait pas à une dépréciation des goodwill du Groupe.

8.2 Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Frais d'établissement	10						10
Frais de recherche et développement	1 080	106					1 186
Concessions, brevets, licences, logiciels	16 199	313	(2 414)		5	527	14 630
Autres immobilisations incorporelles (1)	40 329	184	(8)		2 377	33	42 915
Immobilisations incorporelles en cours	408	676					1 084
Avances et acomptes versés							
Total	58 026	1 279	(2 422)		2 382	560	59 825
Amortissements et provisions							
Frais d'établissement	(10)						(10)
Frais de recherche et développement	(361)	(160)					(521)
Concessions, brevets, licences, logiciels	(11 776)	(1 105)	2 398		3	19	(10 461)
Autres immobilisations incorporelles	(1 516)	(2 933)	7		37		(4 405)
Total	(13 662)	(4 198)	2 405		40	19	(15 397)
Total Immobilisations incorporelles nettes	44 363	(2 919)	(17)		2 422	580	44 427

(1) Les « autres immobilisations incorporelles » sont principalement composées de l'actif de « relations clients » identifiées dans le processus d'allocation du prix d'acquisition de la société Firstronic en 2021.

8.3 Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Terrains	3 504	1	(81)		(3)	265	3 686
Constructions	34 539	266	(1 827)		(95)	17 791	50 674
Installations techniques, mat. & out.	110 888	11 937	(4 971)		881	5 388	124 123
Autres immobilisations corporelles	29 865	1 197	(1 448)		67	833	30 514
Immobilisations corporelles en cours	20 057	2 324			(12)	(22 730)	(361)
Avances et acomptes	780	2 521				(2 708)	593
Total	199 632	18 246	(8 327)		838	(1 161)	209 226
Amortissements et provisions							
Terrains	(181)	(8)					(189)
Constructions	(21 970)	(1 497)	1 747		56		(21 664)
Installations techniques, mat. & out.	(61 618)	(9 077)	4 956		(304)	(4)	(66 047)
Autres immobilisations corporelles	(21 278)	(2 551)	1 058		(34)	235	(22 570)
Total	(105 048)	(13 133)	7 761		(282)	231	(110 471)
Total Immobilisations corporelles nettes	94 584	5 113	(566)		556	(930)	98 755

Les autres variations reflètent principalement la mise en service de la nouvelle usine 4.0 Symbiose sur le 1er semestre 2022.

Les diminutions correspondent principalement à la sortie du bilan des immobilisations brutes et amortissements liés au bâtiment de St Pierre Montlimart suite à sa vente (voir 8.17) et au déménagement dans la nouvelle usine Symbiose.

8.4 Contrats de location

8.4.1 Droits d'utilisation

Droits d'utilisation Valeurs brutes	Ouverture	Nouveaux contrats	Effets des modifica- tions des hypothèses	Fins et rési- liations de contrats	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Immobilier	14 257		1 428	(244)		79	36	15 556
Mobilier	3 451	1 164	210	(632)				4 193
Total	17 708	1 164	1 638	(876)		79	36	19 749
Droits d'utilisation Amortissements et provisions	Ouverture	Amortisse- ments de la période	Effets des modifica- tions des hypothèses	Fins et rési- liations de contrats	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Immobilier	(3 745)	(2 612)		244		18		(6 095)
Mobilier	(1 822)	(1 136)		570				(2 388)
Total	(5 567)	(3 748)		814		18		(8 483)
Total Droits d'utilisation nets	12 141	(2 584)	1 638	(62)		97	36	11 266

Les contrats de location distingués dans la catégorie « Mobilier » comprennent principalement des locations de voitures de fonction. Les effets des modifications des hypothèses correspondent principalement à la signature de renouvellement de baux.

8.4.2 Dettes locatives

Dettes locatives	Ouverture	Nouveaux contrats	Effets des modifica- tions des hypothèses	Rembour- sement du nomi- nal	Fins et rési- liations de contrats	Variation périmètre	Ecarts de conver- sion	Autres variations	Clôture
Immobilier	10 689		1 428	(2 687)			96	35	9 561
Mobilier	1 663	1 164	210	(974)	(64)				1 999
Total	12 352	1 164	1 638	(3 661)	(64)		96	35	11 560

8.5 Actifs financiers non courants

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Titres de participations	312						312
Créances rattachées à des participations	17					(17)	
Autres titres immobilisés	118					(2)	116
Prêts	1 793	527	(783)		102		1 639
Dépôts et cautionnements	645	427	(70)				1 002
Autres créances immobilisées (1)	2 668		(14)			(2 641)	13
Total	5 554	954	(867)		102	(2 660)	3 083
Provisions pour dépréciation							
Titres de participations	(160)	(14)					(174)
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	(87)						(87)
Prêts							
Dépôts et cautionnements							
Total	(247)	(14)					(261)
Total Actifs financiers non courants nets	5 307	940	(867)		102	(2 660)	2 822

(1) Le montant comptabilisé en « autres créances immobilisées » correspondait principalement en 2021 aux paiements de condamnations prononcées par des Tribunaux et pour lesquels le Groupe avait intenté des recours. Suite à la conclusion d'une transaction sur le second semestre 2022 la provision (cf. 8.11) ainsi que la créance immobilisée ont été repris.

8.6 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs brutes		
Matières premières	118 045	91 706
En-cours	14 864	11 250
Produits intermédiaires et finis	21 824	14 022
Marchandises	8 013	7 972
Total	162 746	124 950
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(3 511)	(2 682)
En-cours	(14)	(102)
Produits intermédiaires et finis	(1 665)	(1 608)
Marchandises	(401)	(201)
Total	(5 592)	(4 592)
Total Stocks et en-cours nets	157 155	120 359

L'augmentation des stocks par rapport au 31 décembre 2021 provient principalement des effets de la crise des composants électroniques ainsi que de l'inflation générale des matières premières. Ces effets ont été partiellement compensés par des mesures d'optimisation du besoin en fonds de roulement.

8.7 Créances clients

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients	128 338	116 165
Dépréciation	(1 248)	(2 489)
Total Créances clients nettes	127 091	113 675

Le montant des créances faisant l'objet d'un contrat de reverse factoring (cf §6.5.7), non échues au 31 décembre 2022 et payées avant cette date s'élève à 23.1 millions d'euros, versus 22.1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Par ailleurs nous présentons ci-dessous les montants des valeurs brutes et des dépréciations des créances clients ventilées par ancienneté conformément à IFRS 7

Balance âgée 31/12/2022	Total créances clients	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 90 jours	Retard compris entre 90 et 180 jours	Retard > 180 jours	Clients douteux	Factures à établir
Total créances	128 338	100 015	9 236	3 435	3 065	670	903	11 014
Total dépréciation	(1 248)	(13)	(33)	(7)	(10)	(363)	(822)	0
Total créances nettes de dépréciation	127 091	100 002	9 203	3 428	3 055	307	81	11 014

8.8 Autres créances et actifs courants

	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs brutes		
Avances et acomptes versés	2 358	680
Créances sociales	739	539
Créances fiscales (1)	18 190	14 757
Créances diverses	4 438	5 865
Charges constatées d'avance	4 469	3 451
Total	30 195	25 293
Provisions pour dépréciation		
Dépréciation	(30)	(40)
Total Autres créances et actifs courants nets	30 165	25 253

(1) Les créances fiscales comprennent 9 millions € de CIR..

8.9 Trésorerie et équivalents

	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement (1)	13 185	16 320
Disponibilités	9 428	17 036
Dépréciation	0	0
Total Trésorerie et Equivalents	22 613	33 355
Concours bancaires courants	(48 393)	(38 981)
Total Trésorerie nette	(25 780)	(5 626)

(1) Il s'agit de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

8.10 Capitaux propres

8.10.1 Capital social de l'entité consolidante

Au 31 décembre 2022, le capital social se compose de 4 829 096 actions d'une valeur nominale de 6.64 euros.

8.10.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2022
Ouverture	149 237
Acquisitions	14 185
Cessions	(14 218)
Octroi dans le cadre d'un plan d'AGA	(1 311)
Clôture	147 893

La valeur des actions propres au 31 décembre 2022 inscrite dans les comptes sociaux de Lacroix Group s'élève à 2 868 K€. Sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre 2022, celle-ci s'établit à 4 018 K€.

8.10.3 Actions gratuites

La société LACROIX a mis en place au bénéfice de certains de ses salariés des plans d'actions gratuites.

L'attribution définitive des actions se fait sous différentes conditions de présence et/ou performance.

8 733 actions ont été attribuées au titre de ces plans.

La période de conservation des actions est fixée à 2 ans.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites est de 172K€ au 31 décembre 2022 au sens IFRS2.

Les variations du nombre d'actions gratuites sur l'exercice est détaillée ci-dessous :

	Exercice 2021
Ouverture	3 650
Octroyées	(1 311)
Nouveau(x) plan(s)	6 394
Non activable (suite départ)	
Fin de plan	
Clôture	8 733

8.10.4 Résultats par action

Les résultats par action se décomposent comme suit :

Résultat par action	Exercice 2022	Exercice 2021
Nb moyen pondéré d'actions avant autocontrôle	4 829 096	4 209 283
Nb d'actions d'autocontrôle	(147 893)	(149 237)
Nb moyen pondéré d'actions utilisé pour le résultat par action	4 681 203	4 060 046
Nb d'Instruments dilutifs (AGA)	8 733	3 650
Nb moyen pondéré d'actions utilisé pour le résultat par action dilué	4 689 936	4 063 696
Résultat net - Part du Groupe K€	11 876	21 610
Résultat de base par action (en €)	2,54	5,32
Résultat dilué par action (en €)	2,53	5,32

8.11 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse de la manière suivante :

	Ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Prov. pour indemnités fin carrière (1)	14 289	1 056	(513)	(314)		(6)	(3 768)	10 744
Prov. pour garantie clients	506	294	(180)					620
Prov. pour litiges (2)	4 931	871	(1 895)	(1 450)		1		2 458
Prov. pour Autres risques (3)	872							872
Total	20 598	2 221	(2 588)	(1 764)	0	(5)	(3 768)	14 693

(1) L'évaluation des provisions pour engagement de retraite a été calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les autres variations correspondent à l'effet des changements d'hypothèses actuarielles, principalement au changement des taux d'actualisation.

Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,8% (versus 0,9 % en 2021)
- L'augmentation moyenne des salaires est de 3,5% y compris inflation
- Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2016-2018,
- L'âge de la retraite est de 63 ans pour les non cadres et de 66 ans pour les cadres. Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.
- Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

	LACROIX City LACROIX Group	Autres entités
Tranches d'âge		
- 29 ans	10,00%	5,00%
de 30 à 39 ans	5,00%	3,00%
de 40 à 44 ans	3,00%	3,00%
de 45 à 49 ans	3,00%	1,00%
de 50 à 54 ans	2,00%	1,00%
+ 55 ans	-	-

Concernant le périmètre de l'Allemagne, les hypothèses suivantes ont été appliquées :

- Taux d'actualisation de 3,6 % (contre 1,2 % en 2021)
- Inflation retenue de 2 %,
- L'augmentation des salaires est de 3%
- Taux de turn over moyen de 5%.
- Age de départ à la retraite est de 64 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres.

Les variations de 0,5 point des hypothèses de taux d'actualisation et/ou de taux d'augmentation des salaires auraient les effets suivants sur les provisions pour engagements de retraite :

Impact sur les provisions retraites (K€)	(-0,5 point)	(+0,5 point)
Taux d'actualisation	727	(656)
Revalorisation annuelle des rémunérations	(662)	729

(2) Les provisions pour litiges sont composées de diverses provisions contentieux, RH, retours clients ou fiscales.

Au 31 Décembre 2021, le Groupe comptabilisait pour 3.3m€ de litiges avec des collectivités. Au 31 Décembre 2022 ces provisions s'établissent aux alentours de 0.5m€ suite principalement à une transaction conclue sur le second semestre. Les résultats relatifs à ces variations de provisions sont comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels » (voir 8.17).

(3) Dans le cadre d'exercice de stock-options par des salariés de l'activité Sofrel, le Groupe avait pris l'engagement de racheter ces titres sur demande des bénéficiaires. Le montant de K€ 872 correspond à l'évaluation, à fin décembre 2022, du coût de rachat théorique des dites actions.

8.12 Emprunts et dettes financières

8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Échéancier 2022 (1)	
			<1 an (Courant)	> 1 an (non Courant)
Emprunts et dettes auprès des Ets. de crédit	93 451	76 426	18 136	75 315
Dettes financières diverses (2)	21 204	22 635	11 475	9 729
Concours bancaires courants	48 393	38 981	48 393	
Total emprunts et dettes financières	163 048	138 042	78 004	85 044

(1) Part « non courant » des dettes financières : dont K€ 21 006 à plus de 5 ans

(2) Dont : C/C VINILA INVESTISSEMENTS (actionnaire) pour K€ 9 228, contre K€ 8 649 en 2021.

8.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

	Exercice 2022	Exercice 2021
Ouverture	99 062	67 884
Souscriptions	29 442	51 392
Remboursements	(14 469)	(31 629)
Variation périmètre		4 857
Ecart de conversion	171	(37)
Autres variations	449	6 595
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires	114 655	99 062
Concours bancaires courants	48 393	38 981
Total emprunts et dettes financières	163 048	138 042

8.12.3 Ventilation par taux

La décomposition de la dette entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts à taux fixe	43 551	25 884
Emprunts à taux variable (1)	49 900	50 542
Total emprunts	93 451	76 426

(1) Dont une part significative est couverte via des instruments financiers (cf §9.1.2)

8.12.4 Ventilation par principales devises

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts libellés en euro	87 451	71 569
Emprunts libellés en devises étrangères	6 000	4 857
Total emprunts	93 451	76 426

8.13 Dettes issues de regroupements d'entreprises

	Exercice 2022	Exercice 2021
Ouverture	22 544	16 960
Variation de périmètre		4 453
Réévaluation avec impact capitaux propres (1)	502	1 495
Paiements (2)	(10 414)	(364)
Ecart de conversion	346	
Autres variations		
Dettes issues de regroupements d'entreprises	12 978	22 544

(1) Il s'agit des impacts de désactualisation sur les options croisées existantes sur les minoritaires de Lacroix Electronics Michigan et Lacroix Electronics Beaupreau.

(2) Il s'agit du paiement pour le rachat des minoritaires de Lacroix Environment GmbH (voir 7.2).

8.14 Passifs courants

Les autres passifs courants se composent des éléments suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs	116 243	106 699
Avances et acomptes reçus sur commande	10 412	4 008
Dettes fiscales et sociales	41 073	36 317
Dettes diverses	5 239	7 599
Produits constatés d'avance	7 693	4 651
Total autres passifs courants	180 660	159 274

8.15 Personnel

8.15.1 Charges liées au personnel

	Exercice 2022	Exercice 2021
Traitements et salaires	(101 623)	(89 990)
Charges sociales	(32 609)	(30 161)
Intéressement et participation	(2 824)	(2 347)
Personnel extérieur au Groupe (1)	(27 577)	(6 255)
Charges de retraites	(67)	57
Charges de rémunérations liées à des actions (IFRS 2) et/ou à l'atteinte d'objectifs post intégration d'entités nouvellement acquises	(1 470)	(73)
Total des Charges liées au personnel	(166 169)	(128 769)

(1) Dont les salariés nord-américains en portage au Mexique consolidés pour la 1ère fois au compte de résultat.

8.15.2 Effectif

L'effectif employé des activités du Groupe en fin d'année se décompose comme suit :

*	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Total activités	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres	404	353	108	113	210	200	50	53	772	719
Techniciens & Employés	784	772	169	166	201	209	6	10	1 160	1 157
Ouvriers	2 120	1 810	22	19	160	169			2 302	1 998
Total Effectifs salariés	3 308	2 935	299	298	571	578	56	63	4 234	3 874
Mise à disposition (1)	1 238	112	3	2	46	6	1		1 287	120
Total Effectifs opérationnels	4 546	3 047	302	300	617	584	57	63	5 521	3 994

* Effectif des entités consolidées en intégration globale

(1) Equivalents temps pleins relatifs aux charges d'intérim et salariés en portage au Mexique

8.16 Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions, nettes de reprises, figurant en résultat opérationnel courant peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations et reprises nettes sur actifs non courants	(17 332)	(9 856)
Dotations et reprises nettes sur droits d'utilisation	(3 748)	(2 886)
Dotations et reprises nettes sur stocks	(493)	(161)
Dotations et reprises nettes sur autres actifs courants	175	89
Dotations et reprises nettes sur Risques et charges	(599)	(40)
Dotations et reprises nettes sur autres		
Total dotations aux amortis. et aux provisions nettes (1)	(21 997)	(12 854)

(1) Hors reprises utilisées, imputées directement sur les postes du comptes de résultat impactés

8.17 Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges de réorganisation (1)	(1 484)	(685)
Cessions d'actifs		986
Litiges (2)	1 000	
Autres charges non courantes (3)	(239)	(1 223)
Total	(723)	(922)

(1) Les charges de réorganisation de l'exercice 2022 correspondent principalement aux coûts exceptionnels et non récurrents engagés pour le déménagement au sein de la nouvelle usine 4.0 de Beaupréau compensés par le résultat de cession de la vente du bâtiment de St Pierre Montlimart.

(2) Les variations sur les provisions relatives aux litiges concurrence ont généré durant 2022 un résultat positif d'1m€.

(3) En 2021 et 2022 les autres charges non courantes correspondent principalement à des charges en lien avec les variations de périmètre survenues sur la période.

8.18 Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Coût de l'endettement financier brut (1)	(4 601)	(847)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	130	43
Coût de l'endettement net	(4 471)	(803)
Résultat de change	(1 853)	(1 540)
Autres Produits et charges financiers (2)	(909)	8 120
Total Résultat financier par nature	(7 233)	5 776
Synthèse		
Total des produits	12 305	22 518
Total des charges	(19 538)	(16 741)
Total Résultat financier	(7 233)	5 776

(1) Le coût de l'endettement financier brut augmente principalement du fait :

- de la souscription d'emprunts en fin d'exercice 2021 pour les financements de la prise de participation majoritaire dans Firstronic,
- de la première contribution de Lacroix Electronics Michigan,
- du financement des investissements de production (nouvelle usine Symbiose entre autres) et des besoins généraux du Groupe,
- enfin de l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt qui demeurent à taux variables sur nos lignes de financement court terme.

(2) Dont 162 K€ de charges financières liées au provisionnement des indemnités de fin de carrière et 356K€ de charges financières sur dettes locatives. En 2021, 8 909K€ étaient comptabilisés au titre de la revalorisation des titres de Firstronic.

8.19 Impôts sur les bénéfices

8.19.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

Le poste d'impôts se décompose comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôt exigible	(3 869)	(3 639)
Impôts différés (1)	1 840	3 045
Impôts sur les résultats	(2 030)	(595)

(1) Sur l'exercice 2021, la filiale polonaise du Groupe avait comptabilisé un crédit d'impôt d'environ 5.3m€.

8.19.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2022
Resultat net de l'ensemble consolidé	11 729
Neutralisation de la Quote part des résultats des sociétés ME	
Impôts sur les résultats (1)	(2 030)
Résultat net avant impôts	13 758
Impôt théorique au taux de 25% (2)	3 440
Différence d'impôt (1)-(2)	1 410

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Analyse de cette différence	
Changement de taux d'impôt	
Effet des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	(323)
Reports déficitaires précédemment non reconnus et utilisés ou activés au cours de l'exercice	1 733
Pertes des filiales fiscalement déficitaires non activées	(1 600)
Désactivation ou utilisation de déficits fiscaux précédemment reconnus	(38)
Taux d'impôts réduits ou majorés pour certaines catégories d'opérations	617
Taxation des résultats des filiales à des taux différents de celui de la mère	640
Crédits d'impôts	913
Autres impôts sur le résultat (CVAE)	(528)
Ajustements relatifs à des périodes antérieures	(4)
	1 410

8.19.3 Analyse de l'impôt différé

Le détail des impôts différés actif et passif est le suivant :

	Ouverture	Impact réserves	Ecart de conversion	Impact résultat	Changement de taux par Résultat	Mvt de périmètre	Autres variations	Clôture
Impôts différés Actifs								
C3S et Effort de construction	42			4				46
Participation des salariés	330			90				420
Indemnités de départ à la retraite	1 984	(485)		46				1 545
Marges sur stocks	258			53				311
Crédit impôt zone économique polonaise (1)	5 312		(96)				(1 777)	3 439
Pertes reportables (2)	4 804			1 052				5 856
Autres	246			(45)				201
Compensation IDA/IDP (*)	(3 193)						(77)	(3 270)
Total IDA	9 784	(485)	(96)	1 200			(1 854)	8 548
Impôts différés Passifs								
Provisions réglementées	(2 602)			(230)				(2 832)
Location-financement	(135)			43				(92)
Méthode Amortis. Actifs non courants	(42)			4				(38)
Justes valeurs sur actifs immobiliers	(467)			35				(432)
Incorporels sur acquisitions (3)	(10 025)		(619)	(261)			(1 021)	(11 926)
Juste valeur sur instruments financiers	(5)	(496)		627				126
Autres	58	(483)		422				(3)
Total IDP	(10 026)	(979)	(619)	640			(944)	(11 927)
Total ID nets	(243)	(1 460)	(715)	1 840			(2 798)	(3 379)

(1) Cf. § 8.19.1

(2) La base activée sur le périmètre de l'intégration fiscale française est de 20,9 M€ sur une base totale de déficits fiscaux reportables de 24,6M€.

(3) Il s'agit à la fois des impôts différés sur les « relations clients » reconnus en immobilisations incorporelles et qui diminuent au fur et à mesure de l'amortissement comptable de ces incorporels (cf. 8.2), par ailleurs le Groupe reconnaît des impôts différés passif sur l'amortissement fiscal des goodwill aux Etats-Unis et en Allemagne.

(*) Cette rubrique permet, après analyse globale des IDA et IDP nets par nature, de tenir compte de l'obligation de présentation des impôts différés en valeur nette, au borne du Groupe d'intégration fiscale (Note 6.5.15).

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1 Degré d'exposition du Groupe aux risques financiers

9.1.1 Risque de change

Dans l'activité Electronics, le Groupe supporte un risque de change principalement lié aux achats de composants qui sont souvent réalisés en USD ou en JPY, ainsi qu'à d'autres coûts de personnels et/ou achats de services facturés en TND, MXN et en PLN.

Concernant les achats en USD et JPY, la Société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est contrôlé sur cette partie. Concernant le solde, la Société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire. Les achats en USD et JPY représentent annuellement un montant d'environ 90 M€ et sont à 80% répercutés au client au travers des contrats. Pour la part restante, des couvertures de change sont réalisées pour sécuriser un cours « budget ».

Concernant les dépenses en TND, MXN et PLN (de l'ordre de 70 M€), il s'agit principalement des salaires et charges sociales des collaborateurs pour les sites tunisiens, mexicains et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels, permettant de couvrir un cours « budget » (horizon d'un an). L'évolution du coût de la main d'œuvre est également prise en compte dans les nouvelles offres commerciales.

Par ailleurs, spécifiquement sur les activités de financement, le Groupe a mis en place des instruments de Cross Currency Swap (CCS) en USD sur un emprunt de 30M€.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

9.1.2 Risque de taux

La note 8.12.3 « Emprunts et dettes financières » permet de constater que sur K€ 93 451 de dettes, K€ 43 551 sont à taux fixe et K€ 49 900 à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers de maturités diverses pour limiter ce risque. A fin décembre 2022, la part des financements à taux variable couverte par des CAP représentent de l'ordre de 57% du nominal.

9.1.3 Risque de liquidité

L'endettement brut du Groupe s'élève à K€ 163 048.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à K€ 22 613.

Ainsi, le Groupe considère n'être que faiblement exposé à ce risque.

9.1.4 Risque de crédit

Chaque activité du Groupe a mis en place son système de suivi et de gestion du risque client, s'appuyant parfois sur des contrats d'assurance crédits, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
Electronics Environment City	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale Organismes publics et grands acteurs de la gestion de l'eau et de l'électricité Administrations et entreprises significatives de travaux publics

9.1.5 Risque sur le Capital

Le Groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2022	Exercice 2021
Emprunts et dettes financières	114 655	99 061
Concours bancaires courants	48 393	38 981
Autres Dettes financières nettes	(1 638)	(1 793)
Trésorerie et Equivalents (Note 8.11)	(22 613)	(33 355)
Endettement net (1)	138 797	102 893
Capitaux propres totaux	193 885	180 380
Ratio d'Endettement (Gearing)	71,6%	57,0%

(1) Les dettes issues de regroupements d'entreprises ne sont pas intégrées dans le ratio d'endettement du Groupe.

9.1.6 Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeur

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix cotes (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotes inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Au 31/12/22

ACTIFS	Coût amorti	Juste valeur par OCI	Juste valeur par P&L	Valeur au bilan	Niveau
Immobilisations financières en juste valeur par le compte de résultat				312	2
Autres immobilisations financières au coût amorti	2 510			2 510	
Créances clients	127 091			127 091	
Instruments financiers actif avec comptabilité de couverture (1)		2 279		2 279	2
Valeurs mobilières de placement			13 185	13 185	1
Disponibilités	9 428			9 428	
PASSIFS					
Dettes financières long terme comptabilisées au coût amorti	90 044			90 044	
Dettes issues de regroupements d'entreprises en JV par CP		12 978		12 978	2
Financements court terme	24 611			24 611	
Dettes fournisseurs	116 243			116 243	
Instruments financiers passif avec comptabilité de couverture (1)		2 686		2 686	2
Concours bancaires	48 393			48 393	

(1) Les instruments de couverture sont comptabilisés au compte de résultat pour leur part non efficace.

Au 31/12/21

ACTIFS	Coût amorti	Juste valeur par OCI	Juste valeur par P&L	Valeur au bilan	Niveau
Immobilisations financières en juste valeur par le compte de résultat				312	2
Autres immobilisations financières au coût amorti	4 995			4 995	
Créances clients	113 675			113 675	
Instruments financiers actif avec comptabilité de couverture		20		20	2
Valeurs mobilières de placement			16 320	16 320	1
Disponibilités	17 036			17 036	
PASSIFS					
Dettes financières long terme comptabilisées au coût amorti	74 851			74 851	
Dettes issues de regroupements d'entreprises en JV par CP		22 544		22 544	2
Financements court terme	24 209			24 209	
Dettes fournisseurs	106 699			106 699	
Instruments financiers passif avec comptabilité de couverture					2
Concours bancaires	38 981			38 981	

9.2 Informations sectorielles

9.2.1 Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteur d'activité, pour la période close au 31 décembre 2022, sont détaillés ci-dessous :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holding		Ensemble Groupe	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits des activités ordinaires										
Ventes à des clients externes	534 922	333 240	76 543	70 304	109 117	109 948		39	720 582	513 531
Ventes entre secteurs	(12 678)	(11 781)	(116)	(242)	(28)	(58)			(12 822)	(12 081)
Total produits des activités ordinaires	522 244	321 459	76 427	70 062	109 089	109 890		39	707 760	501 450

Résultat opérationnel courant	9 994	5 409	14 874	14 922	(2 481)	3	(672)	(2 208)	21 715	18 126
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	15 609	7 561	1 581	1 471	3 370	3 328	519	382	21 079	12 742
Charges de rémunérations liées à des actions (IFRS 2) et/ou à l'atteinte d'objectifs post intégration d'entités nouvellement acquises	1 298						172	73	1 470	73
EBITDA	26 901	12 970	16 455	16 393	889	3 331	19	(1 753)	44 264	30 941

Indicateurs alternatifs de performance

L'EBITDA courant « Earnings Before Interests Taxes, Depreciation and Amortization » retenu par le Groupe LACROIX est un agrégat opérationnel à caractère non strictement comptable qui correspond au résultat opérationnel courant, augmenté :

- des dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles, incorporelles ainsi que celles liées aux droits d'utilisation. Le cas échéant, également celles reconnues lors d'un regroupement d'entreprises.
- de la charge IFRS 2 « paiement en actions » et/ou à l'atteinte d'objectifs post intégration d'entités nouvellement acquises

Répartition du chiffre d'affaires

Les 10 principaux clients du Groupe représentent de 44% du chiffre d'affaires du Groupe. Parmi ceux-ci le premier d'entre eux représente un peu plus de 10% du chiffre d'affaires total du Groupe.

9.2.2 Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et les passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs non courants de la période :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	187 604	183 945	25 145	25 222	31 876	34 822	7 511	6 563	252 136	250 552
Actifs courants	220 853	181 007	29 183	25 743	64 124	60 936	25 143	24 978	339 303	292 664
Total des actifs sectoriels	408 457	364 952	54 328	50 965	96 000	95 758	32 654	31 541	591 439	543 216
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	55 993	56 818	5 725	5 665	7 910	10 980	68 483	53 572	138 111	127 035
Passifs courants	252 485	241 677	9 894	17 792	102 935	95 486	(105 871)	(119 155)	259 443	235 800
Total des passifs courants et non courants	308 478	298 495	15 619	23 457	110 845	106 466	(37 388)	(65 583)	397 554	362 835

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Acquisitions actifs non courants	16 881	25 497	1 111	983	1 520	2 874	14	1 132	19 526	30 486

9.2.3 Répartition géographique

Conformément à IFRS 8.33 nous présentons ci-dessous le chiffre d'affaires et les actifs non courants affectés aux pays individuellement significatifs, notamment l'Allemagne, les Etats-Unis, la Pologne et la Tunisie.

Pour l'activité Electronics certaines zones géographiques représentent principalement le lieu de fabrication des produits et non le marché final d'utilisation dont nous n'avons pas connaissance (les usines clients auxquelles nous livrons nos produits les intègrent et peuvent les réexpédier dans différents pays d'un continent). Ainsi les chiffres d'affaires Pologne et Tunisie sont majoritairement à destination du continent européen.

	FR	ALL	USA	PL	TN	Autres	Total
Total produits des activités ordinaires 2022	212 480	52 340	163 144	195 043	62 567	22 186	707 760
Total produits des activités ordinaires 2021	224 755	45 678		157 347	52 564	21 105	501 449

	FR	ALL	USA	PL	TN	Autres	Total
Actifs non courants 2022	76 168	25 958	105 955	24 892	9 905	9 258	252 136
Actifs non courants 2021	77 331	26 840	98 874	29 674	9 197	8 637	250 553

9.3 Obligations contractuelles et autres engagements

Les engagements donnés ou reçus par le Groupe se ventilent de la manière suivante :

Catégorie d'engagement	Exercice 2022	Exercice 2021
Engagements donnés		
A des fins de financements (1)	64 024	38 944
Contrats de location dont la date de prise d'effet est postérieure à la clôture		

(1) Les engagements mentionnés sont déjà comptabilisés au bilan consolidé du Groupe. Le tableau ci-dessus ne fait que répéter ces montants lorsque des sûretés réelles ou des garanties sont données à des institutions financières en contrepartie de financements d'actifs ou d'autorisations de découverts bancaires.

Le montant de 64 024K€ contient pour 30 000K€ de garantie donnée en 2021 dans le cadre d'un des emprunts obtenus pour financement de l'acquisition de Firstronic.

9.4 Parties liées

9.4.1 Transactions avec les entreprises liées

La note 8.12.1 fait état de l'existence d'une dette (Compte courant) envers un des actionnaires, la société VINILA INVESTISSEMENTS. Par ailleurs, sont mentionnés en 9.4.2.1 les rémunérations pour prestations de management versées à VINILA INVESTISSEMENTS.

9.4.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration à raison de leurs fonctions dans le Groupe, se répartissent de la manière suivante :

9.4.2.1 Direction générale

	Exercice 2022	Exercice 2021
Avantage à court terme	508	528
Avantage postérieurs à l'emploi	73	55
Autres avantages à long terme		
Paiement en actions (1)	97	
Prestations de management versées à des parties liées	49	44
Total des montants alloués	727	627

Parmi le total des montants alloués au titre de l'exercice, les rémunérations variables sont soumises à approbation de l'Assemblée générale.

(1) Correspondant à 3610 actions gratuites provisionnées en 2022 sur un plan total de 20 000 actions gratuites soumis à conditions et s'étalant jusqu'en 2025.

9.4.2.2 Membres du Conseil d'Administration

Les rémunérations allouées comptabilisées sur l'exercice, se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Avantage à court terme	75	64
Avantage postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiement en actions.		
Total	75	64

9.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente le détail des honoraires des auditeurs et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe selon le format AMF 2006-10.

	Réseau Ernst & Young				Réseau Mazars			
	2022	%	2021	%	2022	%	2021	%
Audit								
Commissariat aux comptes	276	98%	249	87%	147	97%	121	90%
Emetteur	52		35		51		36	
Filiales intégrées globalement	224		214		96		85	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	5	2%	37	13%	5	3%	14	10%
Emetteur	1		37		1		14	
Filiales intégrées globalement	4				4			
Sous-total Audit	281	100%	286	100%	152	100%	136	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social					10	100%		
Autres prestations								
Sous-total Autres prestations					10	100%		
Total	281	100%	286	100%	162	100%	136	100%

9.6 Evènements postérieurs à la clôture

LACROIX a annoncé le 9 Février 2023 son intention de céder son segment Signalisation (8% du CA de LACROIX) afin de concentrer ses investissements sur ses marchés stratégiques autour de l'IoT industriel et des équipements électroniques.

Ce segment historique occupe une position de leader dans la signalisation routière, notamment en France où elle affiche une part de marché de 25%, bénéficiant d'une notoriété très forte auprès des collectivités locales et des exploitants de la route.

Au regard de l'évolution constatée des marchés adressés, les synergies technologiques et commerciales s'avèrent trop limitées entre le segment Signalisation et les deux autres segments de marchés adressés par l'activité City de LACROIX, l'Éclairage Public et la gestion de Trafic.

Le périmètre concerné par le projet de cession représente un chiffre d'affaires de 55 M€ et concerne 315 salariés à travers le site industriel de Saint-Herblain (260 personnes), trois filiales de distribution (La Réunion, Mayotte et Nouvelle Calédonie), et une implantation en Espagne. Le Groupe portera une attention particulière au projet industriel et social des candidats à l'acquisition de cette activité, afin qu'elle puisse bénéficier des moyens nécessaires à la poursuite de son développement.



PARTIE 03

ÉLÉMENTS
COMPTABLES & FINANCIERS
(COMPTES ANNUELS)

1. BILAN

BILAN ACTIF (en K€)	Note	Exercice 2022			Exercice 2021
		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	3.3.1	685	366	319	445
Immobilisations Corporelles	3.3.1	1 399	356	1 043	1 167
Immobilisations Financières (1)	3.3.1	122 000	6 560	115 440	100 589
ACTIF IMMOBILISÉ		124 084	7 283	116 802	102 201
Avances, acomptes versés sur commandes		12		12	17
Créances Clients & Cpts Ratt	3.3.2	2 959		2 959	2 140
Créances Diverses	3.3.2	154 453		154 453	139 358
Valeurs Mobilières de Placement (2)	3.3.3	13 718		13 718	16 853
Disponibilités		792		792	162
Charges Constatées d'Avance	3.3.8	380		380	224
ACTIF CIRCULANT		172 313		172 313	158 754
Ecart de conversion acrif					
TOTAL GENERAL		296 397	7 283	289 115	260 955

(1) Dont Titres de participation pour K€ 85 793 en valeur brute, provision sur titres pour K€ 6 500

(2) Dont actions propres pour K€ 1 395

BILAN PASSIF (en K€)	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital	3.3.4	32 055	32 055
Primes d'Émission, Fusion et apport	3.3.4	39 645	39 645
Réserve Légale	3.3.4	3 206	2 517
Autres Réserves	3.3.4	84 000	80 000
Report a Nouveau	3.3.4	1 747	1 773
Provisions réglementées	3.3.4	121	102
Résultat	3.3.4	14 518	8 641
CAPITAUX PROPRES		175 291	164 733
Provisions pour Risques et Charges	3.3.5	366	260
PROVISIONS		366	260
Emprts & Det.c/o Ets Crdt...(2)	3.3.2	76 163	60 925
Emprunts & Dettes Fin.Divers.	3.3.2	29 700	30 849
Dettes Fournisrs & Cpts Ratt	3.3.2	1 446	1 234
Dettes Fiscales et Sociales.	3.3.2	2 389	2 827
Dettes sur immobilisations	3.3.2		
Autres	3.3.2	5	41
TOTAL DETTES (1)		109 702	95 876
Ecart de conversion passif		3 755	87
TOTAL GENERAL		289 115	260 955

(1) Dettes et produits constatés d'avance à - d'un an

55 290

42 992

(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques

29

2. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'Affaires Net		13 173	10 275
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		84	76
Autres Produits		88	50
PRODUITS D'EXPLOITATION		13 345	10 401
Autres Achats externes		6 593	5 128
Impots,Taxes & Assimilés		262	178
Charges de Personnel	3.5.1	7 023	7 162
Dotations aux Amortis.& Provisions		327	268
Autres Charges		75	64
CHARGES D'EXPLOITATION		14 279	12 800
RÉSULTAT EXPLOITATION (I)	(1) (2)	(934)	(2 399)
Produits de Participation..(3)		9 774	6 618
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres Inter.& Prod.Assimil.(3)		3 506	781
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		75	186
Produits / cessions de valeurs mob. placement			15
PRODUITS FINANCIERS		13 356	7 600
Dotations aux Amortis. & Provisions		93	26
Interets & Charges Assimil..(4)		1 351	525
Charges / cessions de val mob placement			
CHARGES FINANCIÈRES		1 444	552
RÉSULTAT FINANCIER (II)		11 911	7 049
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (I +II)		10 977	4 649
Sur Opérations en Capital...		11	51
Reprises sur provisions		21	19
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		32	70
Sur Opérations de Gestion...		1	3
Sur Opérations en Capital...		48	4
Dotations amortiss et provisions		40	42
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		89	49
= RESULTAT EXCEPT.	3.4.1	(57)	22
Particip. des Salariés...(IX)			
Impots sur les Bénéfices...(X)	3.4.2	(3 598)	(3 970)
Total des produits		26 732	18 071
Total des charges		12 214	9 431
BÉNÉFICE OU PERTE		14 518	8 641

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

13 224

7 387

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

126

141

3. ANNEXE

3.1 Faits majeurs de l'exercice

En juin 2022, la société LACROIX GROUP a acquis les 30 % complémentaires de la société Lacroix Environment GmbH pour un total de K€ 10 369 et la détient maintenant à 100 %.

Le prêt de K€ 30 000 octroyé à LACROIX North America dans le cadre de l'acquisition de la société FIRSTRONIC en décembre 2021 a fait l'objet d'un avenant en janvier 2022. Le montant du prêt est désormais de K\$ 33 957.

La société LACROIX GROUP a conclu une nouvelle convention de prêt avec la société LACROIX North America, en date du 3 novembre 2022. Le montant du prêt s'élève à K\$ 2 500.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables françaises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en accord avec le règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels 1 à 10 ans linéaire
- Frais de recherche et développement 3 à 5 ans

3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations et agencements 9 à 30 ans linéaire
- Matériel de bureau informatique 3 à 6 ans linéaire
- Mobilier 15 ans linéaire.

3.2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations et prêts sont évalués à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités, de résultats de chacune des sociétés concernées et en cohérence avec les plans de développement du Groupe.

3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stocks options sont comptabilisées dans les VMP.

3.2.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.2.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise.

Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata «des droits au terme» autrement dénommée «méthode rétrospective des unités de crédit projetées». Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre.»

Depuis la clôture de l'exercice 2013/2014, la société applique la recommandation de l'ANC R 2013-02. La société a opté pour la méthode n°2 qui permet de traiter les écarts actuariels selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à constater en engagements hors bilan les écarts actuariels compris dans le corridor et à amortir en résultat ceux compris à l'extérieur du corridor.

3.2.8 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

3.2.9 Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX GROUP (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95%) ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 A et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1er octobre 1996. Depuis le 1er octobre 2001, l'option pour l'intégration fiscale fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

Au 31 décembre 2022, le périmètre fiscal intègre les entités suivantes :

Liste des filiales	Siège social
LACROIX Electronics	BEAUPREAU-EN-MAUGES
LACROIX Electronics Cesson	CESSON-SEVIGNE
LACROIX Océan Indien	LE PORT
LACROIX City Saint Herblain	SAINT HERBLAIN
LACROIX Sofrel	VERN SUR SEICHE
LACROIX III	SAINT HERBLAIN
LACROIX City	SAINT HERBLAIN
LACROIX Environment	SAINT HERBLAIN
LACROIX VI	SAINT HERBLAIN
LACROIX VII	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Carros	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Les Chères	LES CHÈRES
LACROIX City Ploufragan	CRÉTEIL
LACROIX Mayotte	MAMOUDZOU
LACROIX II	SAINT HERBLAIN

3.3 Notes sur le Bilan

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.3.1 Variation de l'actif immobilisé, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	420			420
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	279			279
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	1 372	13		1 385
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations	75 424	10 369		85 793
Autres titres immobilisés	70			70
Prêts et autres immobilisations financières (2)	31 655	5 039	557	36 137
TOTAL	109 220	15 421	557	124 084

AMORTIS. & PROVISIONS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	95	79		173
Autres postes d'immobilisations incorporelles	159	34		193
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	205	151		356
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations (3)	6 500			6 500
Autres titres immobilisés	60			60
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL	7 019	264		7 283

Les mouvements de prêts et autres immobilisations financières concernent des actions propres non affectées aux différents plans ainsi que le contrat de liquidité.

(1) Dont immobilisations incorporelles en cours pour K€ 14

(2) Autres actifs financiers pour K€ 36 137, dont :

- deux prêts de K\$ 33 957 et K\$ 2 500 conclu avec la société LACROIX NORTH AMERICA, valorisé au 31 décembre 2022 à K€ 34 181,

- des dépôts de garantie pour K€ 481

(3) Dépréciation des titres de Lacroix City (Note 3.5.5).

3.3.2 Etat des Créances et des dettes

ÉTAT DES CREANCES & DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
État des créances				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	34 181	2 344		31 837
Autres immobilisations financières	1 956		77	1 879
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	2 959	2 959		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63	63		
État et autres collectivités publiques				
Groupe et associés	145 464	145 464		
Débiteurs divers	103	103		
Charges constatées d'avance	380	380		
TOTAUX	193 929	160 136	77	33 716
État des dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 446	1 446		
Personnel et comptes rattachés	935	935		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	820	820		
État et autres collectivités publiques				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	29 700	29 700		
Autres dettes	5	5		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	109 702	46 277	48 206	15 219
Emprunts souscrits en cours d'exercice	22 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 242			

La société LACROIX GROUP a contracté de nouveaux emprunts pour un total de K€ 22 500 sur l'exercice.

3.3.3 Valeurs mobilières de placement

	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions propres (1)	1 395	1 405
Placement (2)	12 323	15 448
TOTAL	13 718	16 853
PROVISIONS		
VALEURS NETTES	13 718	16 853

- (1) A la clôture de l'exercice, la société détient 63 561 titres pour un montant de 1 395 K€. Les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés au plan d'actions gratuites en cours.
- (2) Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 12 323 K€ au 31 décembre 2022.

3.3.4 Capital

Le capital social est constitué de 4 829 096 actions pour un montant de 32 055 239 euros, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire, représentant 2 558 277 actions.

3.3.4.1 Variation des capitaux propres

	Montant Début exercice	Affectation Résultat N-1	Variation	Montant Fin Exercice
Capital	32 055			32 055
Primes	39 645			39 645
Réserve légale	2 517	688		3 206
Autres Réserves	80 000	4 000		84 000
Report à Nouveau	1 773	(26)		1 747
Résultat	8 641	(8 641)	14 518	14 518
Provisions réglementées	102		19	121
TOTAL	164 733	(3 978)	14 537	175 291

Distribution de dividendes pour 3 978 K€.

3.3.4.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2022
Ouverture	149 237
Acquisitions	14 185
Cessions	(14 218)
Variation	(1 311)
Clôture	147 893

La valeur des actions propres au 31 décembre 2022, inscrite dans les comptes sociaux de LACROIX GROUP au coût historique, s'élève à K€ 2 868 nette de provision.

Les actions propres sont réparties selon leurs natures : 63 561 titres comptabilisés en valeurs mobilières de placements et 84 332 actions propres comptabilisées en titres immobilisés.

3.3.5 Etat des provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Provisions risques & charges				
- Risques levée stock options				
- Pertes de change				
- Indemnités départ retraite	194	46	30	211
- Autres risques	30			30
- Autres charges (1)	35	110	20	125
TOTAL	259	156	50	366

(1) Les provisions pour autres charges correspondent aux plans d'attribution d'actions gratuites.

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles.

Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,30 % (versus 0,9 % en 2021)
- L'augmentation moyenne des salaires est de 3,5 % y compris inflation
- Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2016-2018 ;
- L'âge de la retraite est de 63 ans pour les non-cadres et de 66 ans pour les cadres. Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.
- Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

Tranches d'âge	LACROIX Group
- 29 ans	10,00%
de 30 à 39 ans	5,00%
de 40 à 44 ans	3,00%
de 45 à 49 ans	3,00%
de 50 à 54 ans	2,00%
+ 55 ans	-

3.3.6 Stocks options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Les plans sont aujourd'hui terminés.

	Exercice 2022	Exercice 2021
Ouverture		7 000
Octroyés		
Levées		
Non activable (suite départ & fin de plan)		(7 000)
Clôture		

3.3.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les assemblées générales du 28 août 2020 et du 6 mai 2022 ont validé des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains de ses salariés.

Les plans ont donné lieu à une attribution provisoire de 8 733 actions.

Ces actions sont soumises à des conditions de performances financières et extra-financières ainsi que des conditions de présence. L'attribution définitive des actions se fera d'ici 2025.

La période de conservation des actions est fixée à 2 ans dont le délai court à compter de la date d'Attribution.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites est de 90 K€ ainsi que 20 K€ de contribution patronale, estimée à partir de la valeur de l'action au 31 décembre 2022 de 26,90€.

Le nombre d'actions est détaillés ci-dessous :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Ouverture	3 650	
Octroyés	(1 311)	
Nouveau(x) plan(s) (1)	6 394	3 650
Non activable (suite départ & fin de plan)		
Clôture	8 733	3 650

(1) dont 3 610 actions gratuites provisionnées en 2022 sur un plan total de 20 000 actions gratuites soumis à conditions et s'étalant jusqu'en 2025.

3.3.8 Comptes de régularisation

Produits à recevoir

	Exercice 2022	Exercice 2021
Créances clients et comptes rattachés		10
Etat	554	554
Intérêts courus	62	36
Divers produits à recevoir	91	50
Total	707	650

Charges constatées d'avance

	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges exploitation	380	224
Charges financières		
Total	380	224

Charges à payer

	Exercice 2022	Exercice 2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	522	428
Dettes fiscales et sociales	1 492	2 019
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes		
Total	2 025	2 451

3.4 Notes sur le Résultat

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.4.1 Détail des charges et produits exceptionnels

	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sur exercices antérieurs		3
Cessions immobilisations		
Cessions valeurs mobilières de placement		
Mali sur rachat d'action	48	4
Dotations amortissements dérogatoires	40	42
Provision valeur mobilières placements		
Autres	1	
Total Charges	89	49
Cessions immobilisations		
Cessions valeurs mobilières de placement		
Boni sur rachat d'action	11	51
Reprise provision risques et charges		
Reprise amortissements dérogatoires	21	19
Total Produits	32	70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(57)	22

3.4.2 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat courant	10 977		10 977
Résultat exceptionnel	(57)		(57)
Participation			
Intégration Fiscale : produit d'impôt		3 598	3 598
Résultat net	10 920	3 598	14 518

3.4.3 Sociétés intégrées fiscalement

La société est tête de Groupe d'un périmètre fiscal. La liste des entités membres de ce périmètre est présentée en note 3.2.9

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique calculé en l'absence d'intégration fiscale est une économie de 3 598 K€.

3.4.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Ouverture		Variations		Cloture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
I. Décalages certains ou éventuels						
Charges non Déductibles temporairement						
Provision pour impôts						
Indemnités départ retraite	194		17		211	
Autres						
II. Impact des éléments à imputer (antérieur à l'intégration fiscale)						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins value à long terme						
III. Régime de l'intégration fiscale						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables	29 722		-5 100		24 622	
Moins values nettes à long terme						
IV. Eléments de Taxation Eventuelle						
Plus-value en sursis d'imposition (titres)						
Montant de la Réserve Spéciale des Plus-values à long terme (base d'impôt)						

L'impact des plus values à long terme à la clôture est évalué au taux de 0 % ,

3.5 Renseignements divers

3.5.1 Effectifs

	Exercice 2022	Exercice 2021
Ouvriers		
Employés	6	10
Techniciens (et agents de maîtrise)		
Cadres	58	53
TOTAL	64	63

3.5.2 Identification de la société consolidante

VINILA INVESTISSEMENTS
SAS au capital de 65 000 Euros
n° SIRET : 354 034 993 00023

3.5.3 Engagements financiers

	Exercice 2022
Avals et cautions donnés aux filiales	
Dettes garanties par des suretés réelles	
Instruments financiers dérivés	626
Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités	27
Engagement de rachat d'actions	872

3.5.4 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction, à raison de leurs fonctions dans la société s'élèvent à 664 K€.

Les rémunérations aux membres des organes d'administration, au titre de l'exercice, ont été provisionnées pour 80 K€ mais ne sont pas versées au 31 décembre 2022. Les jetons de présence sont alloués sur proposition du comité des rémunérations et dépendent de la participation aux différentes instances (Conseil d'Administration, comité stratégique, comité d'Audit, comité des rémunérations, comité de développement et comité RSE).

3.5.5 Filiales et participations

	Capital social (3)	Autres capitaux propres (3)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues à plus de 50%										
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	10 652	100,00%	13 575	13 575			1 183	9 417	9 774
LACROIX ELECTRONICS	15 000	(9 181)	100,00%	46 427	46 427	37 231		23 522	(338)	
LACROIX CITY	9 373	(4 105)	100,00%	14 999	8 499	62 016		19 581	(7 310)	
LACROIX VI	5	(1)	100,00%	5	5					
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)		(3 733)	100,00%			69 315			(1 851)	
LACROIX II	5		100,00%	5	5					
LACROIX SINGAPORE (2)	610	(146)	100,00%	406	406				(108)	
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	2 799	100,00%	10 387	10 387	11 082			3 274	
2. Participations détenues entre 10 et 50 %										
Néant										
3. Participation inférieure à 10 %										
Autres participations										
TOTAL				85 803	79 303	179 644				9 774

(1) résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en Euros

(2) résultat de la filiale en SGD a été converti au taux de clôture en Euros

(3) En devise locale

3.5.6 Évènements postérieurs à la clôture

Néant

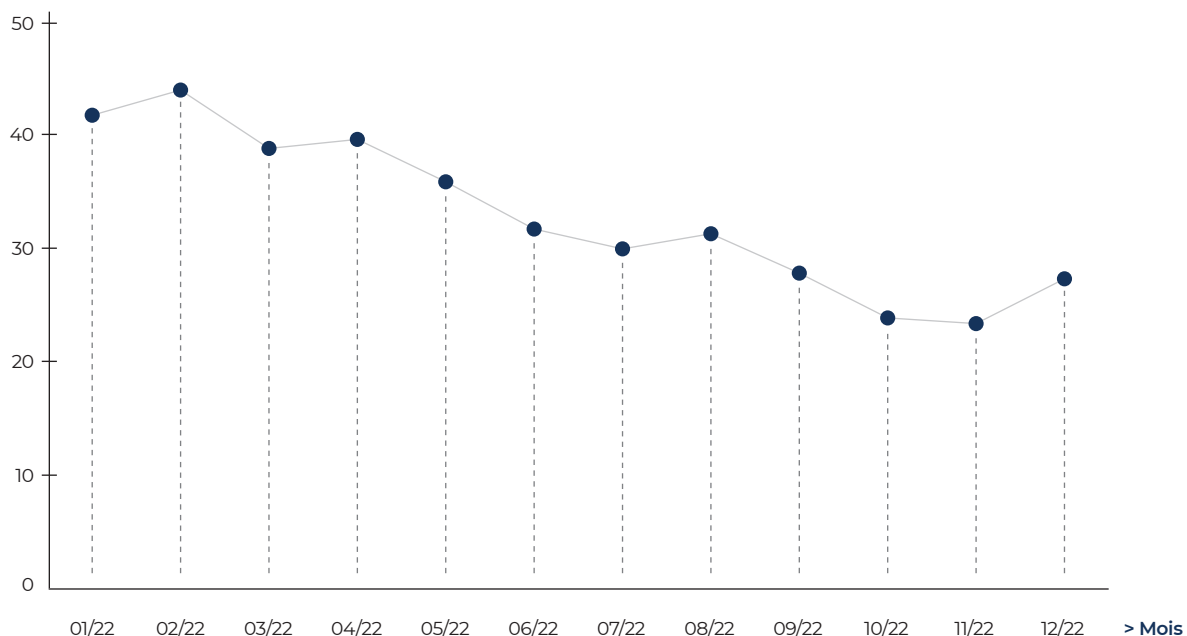


PARTIE 04

*ÉVOLUTION
DU TITRE*

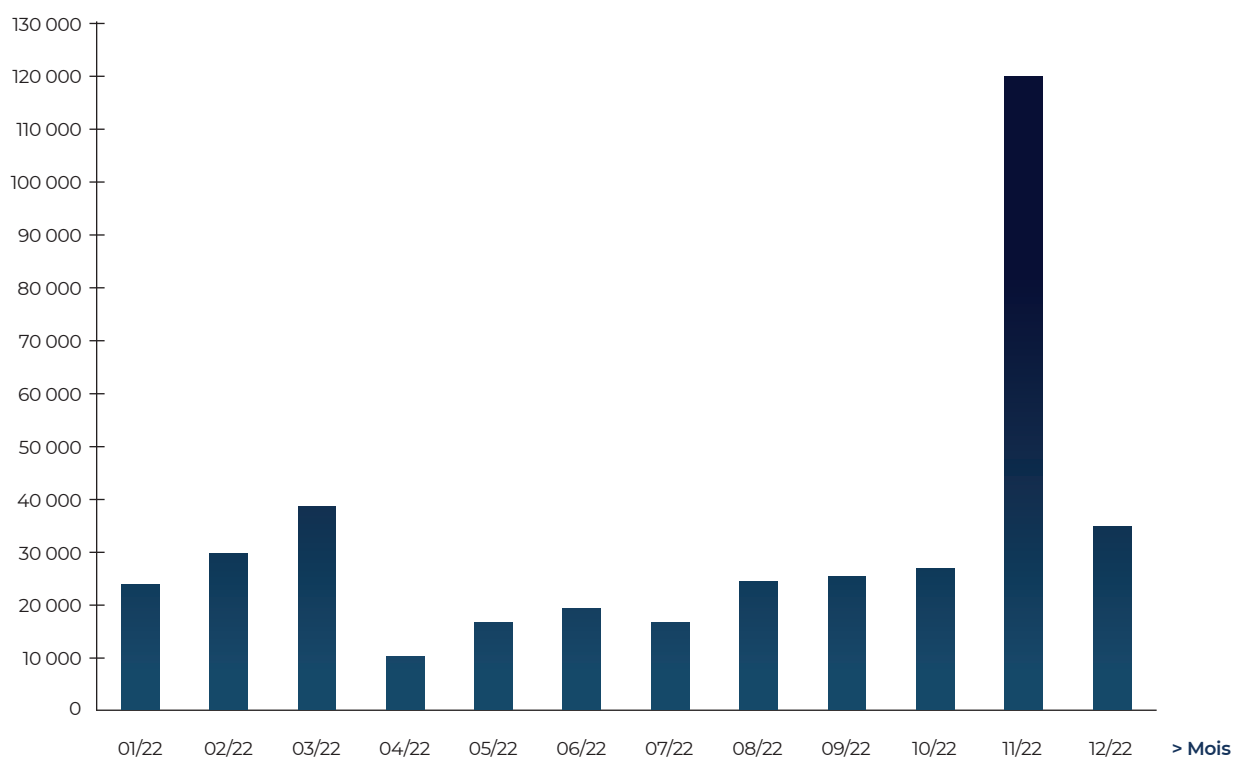
1 - ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours moyen pondéré (en euros)



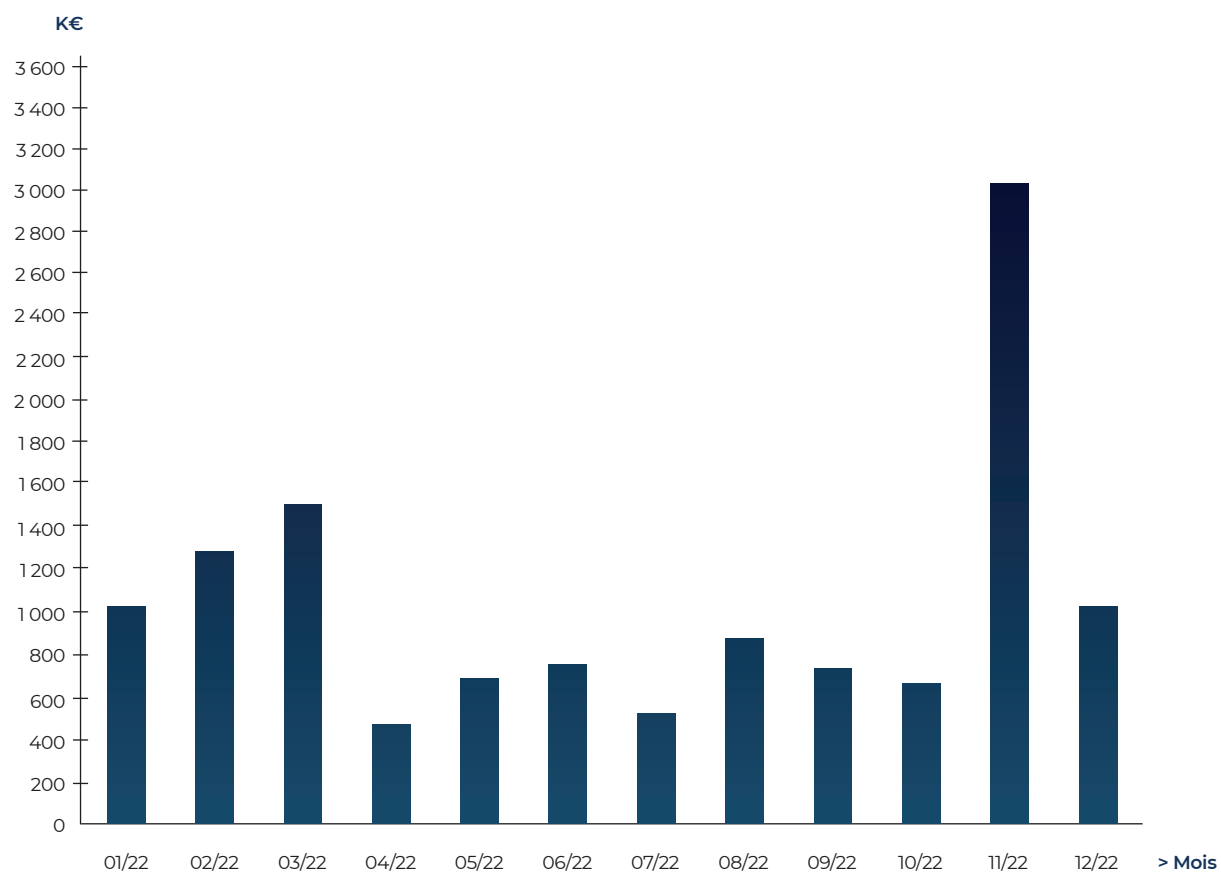
2 - NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS

Nombre



3 - CAPITAUX ÉCHANGÉS EN EUROS

Nombre de titres X valeur des titres





17 rue Océane
44800 Saint-Herblain · France
Tél : +33 (0)2 72 25 59 59
info@lacroix.group
www.lacroix-group.com

CONNECTED
TECHNOLOGIES
FOR A **SMARTER**
WORLD

